

la Baie des Vaches, au lieu de trois fois la semaine, l'entrepreneur actuel oïlrit de faire ce service à meilleur marché que d'autres soumissionnaires, et son offre fut acceptée.

Je nie que cette affaire soit une affaire véreuse, mais il a été rumeur que des influences corruptrices ont été employées en dehors du comté du Cap-Breton. Il n'appartient pas à un honorable député d'imputer des mobiles corrupteurs à d'autres, lorsqu'en 1874 il disait, à Halifax, dans une assemblée publique au sujet de la confédération : "qu'il ne permettrait jamais que la législature réglât la question avant de consulter le peuple," et que deux ans plus tard il votait en faveur de la question et recevait peu de temps après sa récompense en étant nommé à des fonctions importantes au Sénat.

Une voix.—A l'ordre.

M. L'ORATEUR.—Je ne puis comprendre qui l'honorable député veut impliquer.

Sir JOHN A. MACDONALD.—C'est un abus des droits et des privilèges de cette Chambre. L'honorable député soulève une question de privilège, puis il se met à insulter quelqu'un. Je dis que c'est là un abus des privilèges de la Chambre, et l'honorable député a pris la parole sous un faux prétexte.

M. MACKAY (Cap-Breton).—Loin de moi une idée pareille. Je dis que j'ai été accusé à tort par les journaux.

M. L'ORATEUR.—Je doute qu'il soit désirable que les honorables députés relèvent les articles des journaux. S'il arrive une erreur dans un rapport de journal et qu'un député soit mis ainsi dans une fausse position, je pense qu'il est bien à l'ordre en expliquant qu'il n'a pas fait les assertions qu'on lui prête. Si l'honorable député a une accusation à porter contre le propriétaire d'un journal, il peut sans doute le faire, mais il me semble qu'une réponse ne serait pas à l'ordre.

SUBSIDES.

Résolution (19 février) rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES.

M. CARTWRIGHT met devant la Chambre un état des recettes et dé-

penses pour le compte du fonds consolidé depuis le 1er juillet 1876 jusqu'au 10 février 1877.

VOIES ET MOYENS.—LE BUDGET.

L'ordre du jour que la Chambre se forme en comité général, afin d'examiner les voies et moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, étant lu,

M. CARTWRIGHT.—M. l'Orateur, quelles que soient les divergences d'opinion qui puissent exister en cette Chambre à l'égard de la politique passée du gouvernement ou de celle qu'il croira devoir adopter pour l'avenir, je crois que les honorables membres de cette Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent, reconnaîtront avec moi que l'année fiscale expirée le 1er juillet 1876 a été d'une nature excessivement critique et dont notre histoire financière gardera longtemps le souvenir; de fait on peut dire que, sous certains rapports, elle fera époque. Or, M. l'Orateur, je crains que les questions dont la Chambre va être saisie aujourd'hui ne soient passablement compliquées, et je dois solliciter l'indulgence de mon auditoire, dans le cas où je lui paraîtrais traiter trop longuement ces questions.

Pour l'année dont il s'agit, nos dépenses sont arrivées à un chiffre au quel il est presumable qu'elles n'atteindront d'ici à très longtemps, et d'un autre côté, comme cela arrive assez souvent dans des circonstances semblables, notre revenu,—partie pour des causes naturelles et accidentelles, partie par suite de l'extrême dépression du commerce—a subi une réduction très forte, la plus forte, je le désire ardemment, qu'il ne subira probablement jamais.

Quoi qu'il en soit, le résultat le plus clair de cette situation, le voici : tandis que nos dépenses de l'année se sont élevées à au moins \$24,482,000 en chiffres ronds, nos recettes sont tombées à environ \$22,587,000—soit un déficit réel de \$1,901,000. Eh! bien, M. l'Orateur, je serais le dernier homme en cette Chambre à n'attacher aucune importance à ce fait. Quel que soit le point de vue auquel nous nous plaçons pour l'envisager, quelle cause que nous lui assignions, l'existence même

d'un déficit, et, à plus forte raison, d'un déficit aussi considérable, constitue un fait extrêmement grave, d'autant plus que c'est le premier déficit avoué. bien que ce ne soit pas le premier qui ait réellement eu lieu, depuis la Confédération.

Et si je croyais. M. l'Orateur, que cet énorme déficit devait passer à l'état chronique, alors nous n'aurions plus à nous occuper que d'une seule question et le gouvernement n'aurait plus qu'une seule chose à faire. Dans une telle extrémité il serait indubitablement nécessaire d'adopter des mesures très énergiques pour rétablir, entre le revenu et la dépense, l'équilibre désiré. Mais s'il paraît en être autrement, et si un examen juste et impartial des items dont ce déficit est composé démontre à la Chambre qu'il y a de bonnes raisons pour croire que la plus grande partie en est due à des dépenses extraordinaires et anormales, dont l'occasion ne se présentera probablement plus, alors qui doit être donné à la Chamb. aura être sensiblement modifié.

Maintenant, si les honorables députés veulent bien, les Comptes Publics en mains, me faire le plaisir de consulter les différents items qui constituent le déficit, ils verront qu'une très grande partie des \$1,901,000 est composée d'items qui ont précisément le caractère dont j'ai parlé.

En premier lieu, \$134,000 sont portées au compte du tracé de la frontière qui nous sépare des Etats-Unis, frais qui en réalité ont été encourus avant la fin de l'exercice de 1873-74 et qui, même comme matière de tenue de livres, auraient peut-être dû être inscrits au débit de cette année-là. Ils verront aussi qu'au moins \$210,000 sont pour des services spéciaux en rapport avec l'Exposition de Philadelphie, avec le prêt fait aux colons Mennonites et avec les secours donnés aux colons indigents de Manitoba,—services, qui, tous, constituent des frais extraordinaires et exceptionnels.

Ensuite, la Chambre se rappellera, au sujet d'un autre item considérable des Comptes Publics, que le gouvernement actuel a toujours eu pour règle de conduire de clerc aussi tôt que possible les dépenses considérables qui étaient faites pour ce qu'on appello généralement

travaux publics secondaires, c'est-à-dire constructions et améliorations de diverse nature dans différentes parties du pays; elle se rappellera aussi que ces dépenses excédaient considérablement la somme qui, à notre avis, devait raisonnablement être réservée pour ce service, du moins dans les conditions où le pays se trouve aujourd'hui, et que sur la somme imputée à ces objets (\$1,180,000 en chiffres ronds), \$980,000 peuvent être en toute justice considérées comme une dépense exceptionnelle et extraordinaire encourue pour des fins extraordinaires qui ne se répéteront plus.

Il ne reste plus qu'un item sur lequel je dois attirer l'attention : c'est une dépense de \$250,000, ou à peu près, pour le changement de la largeur de la voie et pour la substitution des rails d'acier aux rails de fer sur les parties de l'Intercolonial qui appartenaient à l'ancien réseau des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Ce sont encore là des frais que je considère comme exceptionnels et qui, très prochainement, auront tout-à-fait disparu de notre comptabilité. Par conséquence, l'addition de ces sommes faite, la Chambre verra que je suis justifiable de dire que \$1,574,000 du déficit se rattachent réellement à des causes exceptionnelles, et que dès lors ce déficit peut, ainsi que je l'ai déjà dit, être considéré dans une large mesure comme étant d'un caractère anormal.

Mais ce n'est pas tout, M. l'Orateur; j'ai d'autres preuves, et, je suis heureux de le dire, des preuves beaucoup plus satisfaisantes de l'exactitude générale de mon opinion. En consultant les archives de mon ministère, je constate qu'au 1er janvier 1877 le chiffre des dépenses s'élevait à environ \$10,100,000, tandis que celles affectées aux mêmes services, pendant la période correspondante expirée au 1er janvier 1876, étaient d'au moins \$10,900,000. En d'autres termes, les réductions effectuées par le gouvernement se sont pour sûr élevées à \$800,000 pour cette seule période,—opération qui, si elle est continuée pendant le prochain semestre, fera par elle-même disparaître presque totalement le déficit.

Je devrais peut-être ajouter que les recettes courantes provenant de toutes sources jusqu'à cette date ont presque

exactement égalé les recettes courantes de l'époque correspondante de 1876, et que je me crois en droit de déclarer aujourd'hui que, si nous avions seulement été favorisés d'une récolte moyenne, s'il ne s'était pas produit des lacunes extraordinaires dans les moissons de plusieurs parties du pays, les calculs sur lesquels le gouvernement se basait l'année dernière se seraient vérifiés à la lettre ; et que non seulement le déficit aurait été notablement réduit, mais je n'ai pas le moindre doute que j'aurais été en mesure qu'il aurait été complètement éteint à la fin de cette présente année fiscale, sans plus d'efforts de notre part.

Et ici, M. l'Orateur, je m'arrêterai un instant pour rectifier une impression sous laquelle peuvent se trouver quelques honorables députés, s'ils n'ont pas examiné avec un peu d'attention la note que j'ai fait annexer à l'état des recettes et dépenses qui a été déposé sur le bureau.

Comme les honorables députés de l'Opposition le savent probablement, le semestre qui expire le 1^{er} janvier de chaque année offre d'ordinaire un point de comparaison plus favorable que toute autre période subséquente, pour la raison évidente qu'un grand nombre de paiements faits après le 1^{er} janvier le sont à des intervalles irréguliers, comme la chose est arrivée dans le cas actuel. De fait, parmi les déboursés opérés jusqu'à la date du 10 février 1877, \$1,250,000 en chiffres ronds ont été portées au compte de l'intérêt et des versements du fonds d'amortissement, en plus des sommes imputées à ces fins à la même époque de 1876. Or, je n'ai pas besoin de faire remarquer aux honorables députés qu'il n'importe guère, pour faire le calcul de nos dépenses à venir, que ces sommes soient imputées dix ou douze jours plus tôt ou plus tard dans le mois de février ou de mars ; mais je tiens surtout à signaler ce fait à leur attention, parce que, autrement, l'état en question pourrait les induire en erreur,—non pas seulement les députés, mais encore d'autres personnes ici et là. Je pourrais dire encore que l'on ne peut guère compter sur l'exactitude de l'état des recettes,—car nous avons eu l'année dernière une preuve évidente que, vers la même époque, une somme plus qu'ordinaire a été versée dans le

Trésor public, dans la prévision d'une modification du tarif,—circonstance qui n'a pas influé sur nos recettes à un degré appréciable pendant la présente période.

Cependant, M. l'Orateur, il nous reste à étudier une question beaucoup plus grave : celle de savoir, non pas si les recettes peuvent soutenir la comparaison, mais quelles sont nos perspectives pour l'avenir. Est-il probable que le revenu, déjà réduit à des proportions si minimes, va tomber encore ou augmenter ? Quant à cela, M. l'Orateur, il n'est pas en mon pouvoir et il n'est probablement pas au pouvoir de personne de dire, avec une certitude absolue, quel sera le résultat final. Je puis seulement donner le calcul approximatif le plus exact qu'il me soit possible de faire, en me basant sur les faits et les déductions que j'en tire, et laisser à la Chambre de décider si je me suis trompé dans mes conclusions. Je dois, toutefois, signaler ce fait que, quelque considérables et sans doute extraordinaires que nos dépenses de l'année dernière aient été, elles sont néanmoins restées dans les limites des recettes réelles de l'année expirée au 1^{er} juillet 1875, recettes qui ont été d'environ \$24,650,000, tandis que les déboursés de l'année dernière se sont élevés à \$24,488,500, indiquant,—fait digne de remarque—que, comparées avec les recettes réelles de l'année 1874-75, nos dépenses brutes, quelque fortes qu'elles soient, sont encore en deçà de ce chiffre. C'est là un fait d'une certaine importance, car, ainsi que j'ai eu raison de le démontrer dans une autre occasion, nos recettes de cette année-là ont subi une diminution considérable, résultant du concours d'une infinité de causes sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir aujourd'hui ; et, de plus, l'année elle-même, comparée à celles qui l'ont précédée, a été loin d'être remarquablement prospère.

Il faut observer aussi que la notable diminution de notre revenu provient presque exclusivement de la diminution d'une seule de ces sources. Grand nombre des importants items qui contribuent à former les recettes du revenu restent à peu près les mêmes. L'un, celui de l'accise, a considérablement

augmenté, comparativement à l'année précédente.

Comme tout le monde le sait, la diminution la plus notable a eu lieu dans l'item des Douanes: elle a été tout simplement énorme. Les recettes des douanes de \$15,351,000 qu'elles étaient l'année précédente, sont tombées à \$12,823,000,—soit à peu près \$2,500,000, somme plus considérable que celle de notre déficit. Je dois encore faire remarquer qu'il ne saurait y avoir de doute que, si nous avions fait des importations égales à celles de 1872-73 et 1873-74, les recettes, tout considérables qu'elles soient, l'auraient été davantage, et que, par conséquent, la diminution qui s'est fait sentir dans le revenu des douanes est beaucoup plus forte que ne la représentent nos Comptes Publics.

Je crois avoir raison de dire, vu ce cas, non pas que le gouvernement était en mesure de prévoir au juste ce qui arriverait, mais que la politique et l'attente du gouvernement étaient sagement raisonnés. Nous n'avons pas assis notre politique sur le calcul d'une augmentation constante, ni même sur la supposition que nous pourrions compter sur les grandes importations faites jusque-là. Nous avons pris nos mesures, non-seulement pour une période stationnaire, mais encore pour un mouvement rétrograde bien accentué. La seule chose contre laquelle nous n'étions pas préparés, c'est la diminution à la fois considérable et sans exemples des importations qui a eu lieu à partir de 1874 jusqu'à la fin de 1876.

Afin que la Chambre puisse bien comprendre toute l'étendue de cette dépression, je désire faire, si elle le permet, une petite comparaison entre notre situation actuelle et celle de 1867, qui est la première qui puisse servir de terme exact de comparaison. Or, ainsi que j'ai d'excellentes raisons pour m'en rappeler, et comme plusieurs honorables membres de cette Chambre ont aussi de bonnes raisons pour s'en souvenir, la première année de la Confédération ne peut aucunement être considérée comme ayant été pour le Canada une année de prospérité quel que peu notable. Au contraire, ça été une année pendant laquelle le mar-

chand ou l'importateur s'est vu obligé d'user de la plus extrême prudence.

Plusieurs causes spéciales avaient amené cet état de choses. Cette année-là était la dernière d'une période de dépression très grave. Nous venions de perdre les avantages qui découlaient du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, et deux des plus anciennes et des plus riches banques de la ci-devant Province du Canada avaient dû suspendre leurs paiements—ce qui entraîna pour l'une une ruine complète, et dans l'autre des pertes sérieuses pour les actionnaires.

Il y avait aussi, la Chambre s'en rappelle, des complications politiques très sérieuses, dont personne ne pouvait prévoir la fin. En un mot toute la politique commerciale du pays était alors marquée au coin d'une prudence extrême.

Or, il y a de bonnes raisons pour croire qu'à l'époque en question le chiffre total de notre population n'a pu dépasser trois millions et un quart:—naturellement je veux parler des quatre provinces qui dans le principe constituaient la Confédération,—et même quelques personnes qui sont en mesure d'établir une évaluation exacte sur ce point doutent qu'il fût de trois millions et un quart. Depuis, les choses ont beaucoup changé. Les cinq ou six années qui se sont écoulées depuis le dernier recensement ont été, sauf la dernière, des années de prospérité. Le pays a été favorisé d'un assez fort courant d'immigration, et la diminution causée par l'émigration a été comparativement légère. Je suis donc porté à croire que le chiffre actuel de la population des quatre provinces est de quatre millions, et si ce point est concédé—bien que je ne le considère pas d'une grande importance pour la justesse de mon argument—nous avons ce résultat passablement remarquable: tandis qu'en 1867-68, la première année de la confédération, nos importations s'élevaient à soixante-treize millions et demi pour une population de trois millions et un quart, nos importations n'ont été pendant l'année qui vient de finir que de quatre-vingt-sept millions pour une population de quatre millions, en exceptant celle de Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'île du Prince-Edouard. En

d'autres termes, non-seulement nous avons reculé au point où nous en étions en 1867-68; mais si vous faites l'évaluation *per capita*, nos importations ont positivement été de trois millions moindres, relativement parlant, pendant l'année qui vient de finir, que durant la première année de la confédération; et même, si vous préférez baser vos calculs sur les marchandises entrées pour la consommation plutôt que sur celles qui sont réellement importées, vous en arrivez pour aujourd'hui à un chiffre d'importations *per capita* à peine égalé à celui de 1867.

Eh! bien, M. l'Orateur, la Chambre sait que je n'ai pas été d'ordinaire sujet au reproche d'être exagéré, quand j'ai eu à faire l'évaluation de nos ressources; qu'au contraire j'ai toujours vu que depuis l'établissement de la Confédération il y a eu une augmentation considérable dans la richesse de ce pays, et qu'il existe plusieurs indices que cette augmentation était beaucoup plus forte que celle de la population. Dès lors, quelle que soit l'exactitude de mes calculs au sujet du chiffre de la population à ces deux périodes, si je puis démontrer, comme je crois être en mesure de le faire, que nous avons depuis cette époque fait un très grand pas dans la voie d'une richesse relative, je suis justifiable de dire à la Chambre qu'il y a de bonnes raisons pour supposer que le pire de la crise actuelle est probablement passé.

Je n'attache pas une bien grande valeur aux indices de prospérité que peut fournir le nombre des banques établies en ce pays; mais ces banques nous offrent sans aucun doute certaines données d'après lesquelles nous pouvons calculer avec assez de précision l'augmentation du commerce par tout le Canada; et je constate que l'augmentation générale survenue dans différentes opérations qui sont ordinairement considérées comme des signes certains du progrès de la population dans la voie du bien-être, a été très notable pendant cette période.

Ainsi, par exemple, c'est un fait reconnu que le chiffre de la circulation monétaire d'un pays, à différentes époques, offre un indice assez sûr de la somme des affaires. Or, je constate que notre circulation qui, au 1er janvier 1868, s'élevait à peine à \$14,000,-

000, était, au 1er janvier 1877 (j'en excepte, dans chaque cas, les billets fédéraux déposés aux banques), de bien près de \$26,000,000, soit une augmentation d'environ 100 pour cent.

De même les dépôts de banques dans les provinces d'Ontario et de Québec, les seules dont nous ayons des relevés, ont augmenté de \$29,689,000 à \$70,450,000, soit une augmentation absolue de 130 pour cent; les dépôts faits aux caisses d'épargne du gouvernement ont augmenté de \$1,686,000 à \$7,178,000 soit l'énorme augmentation de 400 pour cent,—et c'est un fait dont il est très important de tenir compte, car il indique que les habitudes d'économie et de frugalité se répandent parmi nos populations.

D'un autre côté, le tonnage des navires canadiens enregistrés en ce pays a augmenté de \$776,000 qu'il était en 1867 à \$1,204,000 en 1877, soit de 65 pour cent, et nous exceptons de cette évaluation les provinces extérieures qui depuis lors sont entrées dans la Confédération; et quoique le chiffre collectif de nos exportations n'accuse pas un accroissement aussi considérable l'exportation de nos produits provenant des quatre premières provinces a encore augmenté de \$45,000,000 en 1867 à \$65,600,000 en 1877, soit une augmentation de 45 pour cent.

Mais, M. l'Orateur, quelque considérable que soit cette augmentation, un examen des items qui la composent fera voir mieux que la somme des affaires opérées, l'exactitude de l'assertion que je fais ici, que la richesse réelle au Canada a augmenté beaucoup plus qu'en proportion de sa population pendant la dernière décade.

Durant l'année en premier lieu mentionnée le rendement des pêcheries a été de \$3,357,000, tandis que l'année dernière les exportations provenant de cette source se sont élevées à près de \$5,250,000. Les exportations des produits forestiers ont été d'environ \$19,750,000 en 1876 contre \$18,250,000 en 1868, une faible augmentation, c'est vrai; mais l'exportation des animaux et de leurs produits s'est élevée de \$6,893,000 en 1868 à au moins \$12,305,000 en 1875. L'exportation des produits agricoles, pendant le même espace de temps, a augmenté de \$12,871,000 à \$20,469,000. Dans tous

ces cas, nous excluons de nos calculs les exportations des provinces récemment annexées. Il y a eu, également, une augmentation proportionnelle dans les produits de fabriques; et il y a encore quelques autres augmentations qui contribuent incidemment à confirmer l'exactitude de mon exposé. Ainsi, par exemple, les importations de sucre se sont élevées de cinquante-sept millions de livres en 1868 à au moins cent dix millions pendant l'année qui vient d'expirer; et, bien que je n'aie point de statistiques exactes au sujet des assurances sur la vie, je ne pense pas faire erreur en disant que dans les cinq ou six dernières années le chiffre des polices d'assurance sur la vie, en Canada, a augmenté de \$35,000,000 à \$85,000,000 à peu près.

De plus, de nouvelles et importantes branches de commerce ont été développées, la Chambre le sait; une vaste étendue de terre a été mise en culture, et ces terres,—je puis l'affirmer pour certaines parties du pays, et je ne doute pas que d'autres honorables députés puissent l'affirmer pour d'autres sections,—sont beaucoup mieux cultivées qu'elles ne l'ont jamais été; notre bétail a augmenté en nombre et s'est considérablement amélioré en qualité; nos communications par voie ferrée sont meilleures et plus étendues qu'elles ne l'ont été pendant la période précédente; et quoiqu'une bonne partie des frais pour chemins de fer encourus durant cette période n'aient été que d'une faible utilité pratique,—de fortes sommes ayant été gaspillées ou dépensées prématurément,—et quoique je craigne fort qu'une part notable de l'inflation et des extravagances dont le pays subit aujourd'hui les effets, ne soit attribuable aux engagements imprévoyants contractés dans ces entreprises soit par les actionnaires anglais ou par les municipalités canadiennes malgré tous ces décomptes, il est évident qu'un pas important a été fait et que nous avons raison de croire que le pays retirera un profit considérable de ces entreprises, quelque mal dirigés qu'aient été les efforts de ceux qui y étaient engagés dans le principe.

Je dois ajouter que les états des donations, qui vont jusqu'à aujourd'hui, nous offrent la preuve assez évidente qu'une amélioration est déjà commencée. Non-

seulement les recettes se sont assez bien soutenues, comparativement à la période correspondante de l'année dernière, mais encore je remarque avec plaisir qu'il y a eu décidément une augmentation dans le grand item des articles de 17½ pour cent, sur lesquels nous avons l'année dernière subi les plus lourdes pertes.

Je regrette de dire, M. l'Orateur, que je ne puis faire un tableau aussi satisfaisant de l'état dans lequel se trouve l'acaise. Bien que les recettes de cette division du service public aient été aussi considérables qu'en 1874-75, elles ont certainement subi une baisse sur celles de 1875-76; cette baisse est peut-être due en partie à la propagande de nos amis de la tempérance, nul doute en partie à la diminution de consommation résultant des causes ordinaires, et partie enfin à la distillation clandestine que le bas prix de l'orge et les temps difficiles ont contribué à développer dans certaines sections du pays.

D'autres divisions du revenu, non-seulement n'ont guère varié, mais mises en regard avec la période correspondante de l'année dernière, elles ont même augmenté quelque peu. Je dois aussi faire observer qu'à mon sens on a tout lieu d'espérer que nos recettes des chemins de fer, qui sont nécessairement à l'heure qu'il est au plus bas degré, vont augmenter et s'améliorer à mesure que le trafic se développera, comme cela devra arriver et arrivera probablement, sur les lignes récemment ouvertes à l'exploitation.

Pour en revenir au budget que j'ai eu l'honneur de présenter récemment à la Chambre, vous verrez que le crédit que je demande pour les services de l'année s'écarte un peu de celui que je demandais l'année dernière: il s'élève à \$23,167,000 contre les \$23,031,000 qui constituaient l'autre, soit une augmentation d'à peu près \$136,000. Or, quant à cette augmentation, je dois faire remarquer qu'elle est purement nominale, car elle est composée, partie d'une somme de \$45,000 qui figure à l'avoir et au débit du compte (dans un cas comme ajouté au fonds d'amortissement, et dans l'autre comme versement de l'intérêt du fonds d'amortissement,) et partie de \$10,000 ou à peu près, composées de l'intérêt sur les sommes que nous allons acquitter et

pour lesquelles des fonds sont déposés et portent réellement intérêt à l'heure présente.

Les estimations sont donc en substance presque identiques, quant au chiffre, à celles que j'ai faites l'année dernière, bien que, la Chambre le verra en les consultant, nous ayons été obligés, par suite de l'emprunt récemment contracté à Londres, d'augmenter la dette publique de près de \$500,000. Pour la plupart, ces évaluations s'expliquent d'elles-mêmes. Toutefois, il y en a deux ou trois sur lesquelles je désire attirer l'attention. Il faut nécessairement augmenter le crédit pour assurer l'exécution efficace du service des pharos et des côtes, augmentation qui sera due partie à l'accroissement des frais de ce service et partie à la réparation des dommages que de violentes tempêtes ont causés sur quelques points de nos côtes. Cependant, l'augmentation à laquelle il faut attacher le plus d'intérêt et probablement aussi le plus d'importance, est le fort item de \$86,000 affecté au service des Sauvages, et je vais l'expliquer de suite.

Toutefois, avant d'entrer dans ce détail, il est bon que la Chambre, en examinant ces évaluations, ne perde pas de vue la part considérable qui en est consacrée à des charges que nous pouvons à peine contrôler. Si la Chambre veut bien appliquer à ces estimations la même division qui se trouve dans l'aperçu publié aux Comptes Publics, elle verra que l'item destiné aux "dépenses ordinaires" de 1877-78 n'est que de \$6,503,343, soit une réduction de près de deux millions sur les frais réels encourus pour ces services soit pendant l'année 1873-74 ou pendant 1875-76; et ce, bien que, comme la Chambre peut le constater, les dépenses occasionnées par le service des Sauvages dont j'ai déjà parlé, aient augmenté d'une manière énorme, et quoiqu'il y ait pour la police à cheval du Nord-Ouest une charge beaucoup plus lourde qu'en 1873-74.

Or, M. l'Orateur, ces frais pour la police à cheval, pour traités avec les Sauvages, en un mot pour toute l'administration du Nord-Ouest doivent, à mon sens, être considérés, dans une certaine mesure, comme imputables sur le capital. Non pas que j'aie l'intention de les classer ainsi ou de les

enlever du fonds consolidé; mais il paraît évident à tous les honorables députés que lorsque nous nous sommes chargés du gouvernement de cette vaste région, nous avons entrepris une tâche pour l'accomplissement de laquelle nous devons faire aujourd'hui des sacrifices considérables en vue des avantages que nous espérons en retirer plus tard.

Je désire signaler spécialement à l'attention de mes honorables amis de la Colombie-Britannique qui ont accusé, dans d'autres occasions, le gouvernement dont je fais partie d'être insensible et indifférent à la construction du chemin de fer du Pacifique,—le fait que l'administration actuelle a déboursé, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 1er janvier 1877, au moins \$6,000,000 pour les travaux du chemin de fer du Pacifique et pour son tracé; et les déboursés que nous nous proposons de faire pour la police à cheval, les traités avec les Sauvages et le gouvernement du Nord-Ouest,—services qui sont les préliminaires absolument indispensables de toute tentative qui puisse réussir pour coloniser cette région ou y construire un chemin de fer soit à même nos fonds ou au moyen d'un arrangement avec des entrepreneurs ou autres,—vont ajouter à nos autres charges annuelles ordinaires un nouveau fardeau d'au moins \$800,000. Or, si cette somme était capitalisée, elle représenterait, à 4½ pour cent, au moins \$18,000,000.

Je crois donc que, quelles que soient les autres accusations dont le gouvernement puisse être l'objet, celle d'indifférence à l'égard de l'exécution de cette entreprise, ou de répugnance à faire quoi que ce soit dans ce but que l'on puisse raisonnablement attendre de lui, n'a certainement pas sa raison d'être.

M. TUPPER—Ai-je bien compris l'honorable ministre? A-t-il dit que la dépense faite pour le chemin de fer du Pacifique s'est élevée, depuis 1874, à \$6,000,000?

M. CARTWRIGHT—Du 1er juillet 1874 au 1er janvier 1877, la somme de \$6,000,000, ou bien près de cette somme, a été appliquée aux travaux du chemin de fer et à ses explorations. Ces dernières, naturellement, en absorbent une partie considérable.

Avant de passer à d'autres matières,

il est peut-être à propos que je donne à la Chambre les détails de l'emprunt que j'ai récemment contracté à Londres, et que j'explique les raisons qui m'ont porté à l'émettre de la manière que j'ai fait.

Ainsi que la Chambre le sait, j'ai, au mois de novembre dernier, opéré à Londres un emprunt de £2,500,000 sterling, au taux fixe de £91 pour cent. Cet emprunt fut effectué en faisant les marges d'usage; et la commission ordinaire de 1 pour cent, mais pas davantage, fut accordée aux agents chargés de le négocier. Je dois ajouter que cet emprunt a atteint le plus haut prix qui ait jamais été obtenu sur notre seul crédit; je dirai de plus,—et c'est là une bonne preuve de la rectitude de jugement que l'administration a montrée en décidant la négociation d'un emprunt à quatre au lieu de cinq pour cent,—que cet emprunt a atteint absolument un prix plus élevé en gros que le plus haut prix de détail qu'il fut possible d'obtenir pour nos billets de 5 pour cent payables en 1903, la valeur réelle de cet emprunt à 91 équivalant de bien près à cinq pour cent à 108, attendu que les cotes de vente courantes de ces cinq pour cent étaient à peine de 105 à 106½, déduction faite de l'intérêt dû.

Eh! bien, M. l'Orateur, la simple énonciation de ces deux faits pourrait être suffisante, et, dans les circonstances ordinaires, elle le serait probablement; aussi bien, si je n'avais pas eu pour cela un motif plausible, je n'aurais pas cru devoir ennuyer la Chambre en expliquant longuement les raisons qui m'ont induit à lancer cet emprunt à 91 ou à adopter le mode d'une émission à un prix fixe au lieu de recourir à la concurrence. Je sais que l'opportunité de l'initiative prise par moi a été révoquée en doute, et—ce qui est beaucoup plus important—je prévois que, si nous voulons éviter pour nos négociations futures des difficultés et des dangers sérieux, il m'est nécessaire de détruire une notion très erronée qui existe à cet égard dans l'esprit du public; je vais donc être obligé de parler un peu longuement de la situation exacte dans laquelle les emprunts canadiens se sont trouvés depuis quelques années, et d'expliquer les raisons

qui ont motivé les mesures que j'ai prises.

Tout d'abord je demanderai à la Chambre de vouloir bien me permettre de jeter un coup d'œil sur le crédit dont le Canada jouit sur le marché monétaire de Londres. Il faut se rappeler que l'emprunt faisait suite à d'autres, qu'il en existait déjà deux, et qu'il était connu que d'autres devaient suivre très prochainement. Je ne prétends pas m'attribuer une sagesse particulière en ces matières; mais je dois dire qu'aucun ministre des Finances du Canada n'a jamais eu de tâche si lourde à remplir, et que jamais non plus il n'a dû s'exécuter dans des circonstances analogues à celles où il m'a fallu contracter plusieurs emprunts à Londres. La Chambre doit se rappeler que la conversion de nos effets de 5 pour cent en effets de 4 pour cent était nécessairement une expérience à la fois difficile et délicate, et que cette négociation rencontrait une opposition tacite mais très prononcée. On savait fort bien, à la Bourse et ailleurs, que si le Canada pouvait donner un intérêt de 4 pour cent pour contracter un emprunt, toutes les autres colonies bien posées suivraient son exemple et peut-être aussi des pays étrangers; en conséquence, et assez naturellement, on nous a suscité des difficultés considérables; aussi bien il n'était pas très facile de lancer les 4 pour cent canadiens sur le marché comme garantie recherchée et en vogue. Même nous avons douté, pendant un certain temps, de pouvoir les établir. Il était de notoriété publique à Londres qu'une part considérable de notre emprunt de 1874 était longtemps restée entre les mains des capitalistes sans trouver d'acheteurs, et peut-être ne sait-on pas assez que cet emprunt a été pendant un certain temps à escompte sur le marché de Londres, escompte qui aurait haussé si les principaux détenteurs de l'emprunt n'avaient pas pris des précautions pour le faire réussir.

En tenant compte des circonstances où je me suis trouvé, je crois que la Chambre reconnaîtra que le ministre des Finances avait un double devoir à remplir. Je n'avais pas seulement à négocier un seul emprunt à de bonnes conditions; mais je devais aussi obtenir le prix le plus raisonnable pour nos effets

publics; et de plus, j'étais tenu de prendre toutes les précautions possibles pour les garantir contre les risques d'un insuccès.

Je n'ai guère besoin de dire qu'il n'y a personne qui ne désire plus que le ministre des Finances, quel qu'il soit, d'obtenir un aussi bon prix que possible pour les effets publics du Canada; mais je dois ajouter que nul plus que lui ne doit redouter les conséquences possibles d'un échec, ou qui, s'il est à la hauteur de sa position, ne soit plus en mesure de calculer les maux qui en résulteraient. Voilà pourquoi je dis que le ministre des Finances qui va à Londres avec une mission de ce genre a droit de s'attendre qu'il sera, de la part de ses collègues et du pays, l'objet d'une certaine confiance et qu'il devra avoir carte-blanc pour faire ce qu'il jugera bon dans l'intérêt commun.

Je n'ai pas d'objection à ce que l'on critique honnêtement mes actes, mais je tiens à faire remarquer que j'avais à m'occuper de deux choses: non-seulement de trouver le moyen d'obtenir de suite le prix le plus avantageux, mais aussi de calculer la portée que pourrait avoir un échec dans la négociation de cet emprunt, échec qui, je n'hésite pas à le dire, aurait eu des résultats excessivement graves pour le Canada. Loin de moi la pensée de vouloir déprécier les honorables députés de l'Opposition; mais plus d'une fois j'ai déploré, comme un malheur pour moi-même et pour le gouvernement, qu'aucun d'eux n'ait jamais occupé le poste de ministre des Finances. Je suis convaincu que si les hommes distingués qui ont été mes prédécesseurs, si Sir Alexander Galt, Sir Francis Hincks ou Sir John Rose se trouvaient aujourd'hui dans l'entourage de l'honorable député de Kingston, il me serait inutile d'entrer dans ces longues explications, car ils comprendraient que le ministre des Finances n'a fait que prendre des précautions qu'eux-mêmes n'ont jamais manqué de prendre, et qu'ils seraient les premiers à proclamer que le ministre des Finances qui aurait négligé ces précautions, pour l'amour d'une popularité éphémère ou d'un faible gain problématique, mériterait la censure la plus énergique de la partie intelligente de la population.

Ils n'auraient pas non plus commis

l'énorme bérné, à laquelle nous devons une bonne part de ce malentendu, de prendre quelques cotes isolées dans quelques vieux journaux anglais et de ne tenir aucun compte de celles qui avaient cours depuis plusieurs mois. Juger, sur de simples cotes accidentelles de détail, du prix qui peut être obtenu pour un emprunt en gros, c'est faire preuve d'une connaissance bien superficielle de ces matières. Si les cotes se continuent longtemps et sont authentiques, d'un chiffre raisonnable, elles peuvent, il est vrai, être un guide auquel on puisse s'en rapporter dans une grande mesure, quoi qu'il arrive souvent qu'un marché qui se soutiendrait bien avec une petite quantité d'effets à disposer subirait une baisse excessive si la demande en devenait grande tout-à-coup. Comme on le sait à Londres et comme, je crois, on devrait le savoir en Canada, il y a bien des fonds qu'un ordre péremptoire d'acheter ou de vendre même la faible somme de £50,000 ou £100,000 sterling aurait fait hausser ou baisser de 1 à 2 pour cent, selon le cas. De plus, on semble avoir perdu de vue que les cotes dont nous parlons sont celles de l'emprunt de 1874, emprunt qui, ayant circulé deux ans et demi, a nécessairement plus de valeur et plus de chance d'attirer l'attention des grandes compagnies de placement qu'un emprunt du même genre dont l'échéance est à trente ans de date.

Toutefois, je ne suis pas disposé à restreindre le cas dans les limites d'un argument général. J'ai ici un état préparé avec soin d'après des journaux d'une haute réputation financière—l'*Economist* et le *Investor's Monthly Manual* de Londres,—indiquant les cotes réelles, déduction faite de l'intérêt (autre fait qui a été entièrement perdu de vue), de l'ancien emprunt qui, comme je l'ai démontré, est préférable au nouveau. Eh ! bien, M. l'Orateur, au 1^{er} juillet la cote de l'*Economist*—qui, les honorables députés l'admettront, est bien la plus haute autorité qui puisse être produite,—indiquait que le prix de détail réel de nos quatre pour cent variait de £90 6s 8d à £91 6s 8d, cote qui n'a pas changé pendant tout le mois de juillet. Au mois d'août elle avait monté à £90 11s 9d, variant, vers la fin, de 90½

à 91½. Le même état de choses se maintint non-seulement pendant tout le mois de septembre, mais encore durant la plus grande partie d'octobre, et ce n'est que vers la fin de ce dernier mois que, pour des causes légitimes mais accidentelles et temporaires, elle atteignit 92½. Les cotes de l'*Investor's Monthly Manual*, déduction faite de l'intérêt, et basées sur la somme réelle des affaires opérées, indiquent qu'elles ont varié de 90½ pendant deux de ces mois à 90½ au mois de septembre, et monté jusqu'à 92 au mois d'octobre. Ceci est d'autant plus important que, dans chaque cas, ces chiffres représentent la somme réelle des opérations les plus récentes; et quoique je sache très bien que une ou deux cotes isolées peuvent avoir atteint un chiffre plus élevé, j'avais d'excellentes raisons pour savoir que cette hausse n'était que temporaire et ne pouvait se maintenir.

Maintenant, M. l'Orateur, tandis que je suis sur ce sujet, je dois dire à la Chambre que, bien loin que les messieurs qui faisaient cette transaction aient eu l'occasion de réaliser un énorme bénéfice aux dépens du Canada, la vérité est que, dès le premier moment de la négociation, le prix de l'ancien emprunt (qui, comme je l'ai déjà dit, est un effet négociable plus avantageux) paraît être tombé à 91½, taux auquel,

je n'ai pas besoin de le faire remarquer, le détenteur de la nouvelle émission ne peut retirer de profit; et il ne semble pas avoir atteint pendant tout le mois de novembre le taux élevé de 92 (déduction faite de l'intérêt), tandis que dans le mois de décembre il a varié de £90 18s à £91 5s, ces cotes étant celles affichées à la Bourse de Londres depuis le 10 ou 12 novembre jusqu'au 31 décembre 1876.

A ceux qui comprennent la signification de ces cotes il paraîtra évident qu'il serait tout-à-fait impossible à qui que ce fût de réaliser un profit un peu considérable sur notre emprunt en achetant la nouvelle émission à un prix fixe de 91, même en en déduisant les marges dont j'ai parlé; et si quelque honorable député veut soutenir qu'il est possible pour un homme, — quel qu'il soit et quelle que soit la garantie qu'il peut offrir, — d'obtenir un prix élevé en gros pour un emprunt de plusieurs millions sterling jeté tout-à-coup sur le marché de Londres, comme la chose est possible pour les mêmes effets publics au détail, je signalerai à son attention les circonstances dans lesquelles plusieurs emprunts ont été lancés par d'autres gouvernements qui font des transactions sur le même marché.

Pays.	Date.	Montant de l'emprunt.	Fixé à	Taux d'intérêt.	Cotes des émissions antérieures de même nature.
Brésil.....	1871	£3,000,000	89	5 p. c.	97 à 99.
do	1875	5,301,000	96½	5 "	100 à 101.
Chili.....	1873	2,276,500	94	5 "	97.
do	1875	1,000,000	88½	5 "	91 à 92.
Belgique.....	1874	1,440,000	75½	3 "	Non coté en Angleterre.
France.....	1871	88,000,000	82½	5 "	Première émission.
do	1872	140,000,000	84½	5 "	84.85 frs. à 87.85.
Hongrie.....	1873	7,500,000	89	6 "	} Première émission.
do	1874	7,500,000	91½	6 "	
Emprunt Italien pour le tabac.....	1868	9,404,762	81	6 "	Première émission.
Italie.....	1869	5,200,000	73	5 "	84.
Russie.....	1873	15,000,000	93	5 "	96½.
do	1875	15,000,000	92	4½ "	96 à 98.
Suède.....	1868	1,150,000	90	5 "	Première émission en Angleterre.
do	1876	2,000,000	96½	4½ "	97 à 99.
Norvège.....	1876	1,320,000	96½	4½ "	Première émission.

En examinant tous les emprunts de quelque valeur qui ont été contractés pendant la période de 1868 ou 1869 jusqu'à ce jour, nous avons les résultats suivants :—En 1871 le Brésil a négocié à 89 un emprunt de £3,000,000, et la cote du marché à cette époque était d'au moins 97 pour des effets publics de ce genre. Toutefois, l'emprunt était à courte échéance, et par conséquent cette cote ne représente pas exactement l'état réel des choses. Mais en 1875 le même pays lança à 96½ un emprunt plus important, et les cotes du marché étaient alors de 100 à 101. Vers la même époque la république du Chili lança un emprunt à 94, alors que la cote du marché était de 97. Par la suite elle lança un autre emprunt à 88½, les cotes de détail étant de 91 à 92. D'après les apparences l'emprunt négocié par le gouvernement français en 1872 fut placé à environ 80. Pour l'emprunt italien qui fut lancé à environ 69, la différence a été très considérable aussi ; et cela, je le présume, pour des causes spéciales. Dans l'emprunt russe négocié en 1873, il y eut aussi une grande différence. Dans le cas du gouvernement suédois, en 1876, un ou deux emprunts furent lancés à 96½, les cotes de détail étant 97 et 99. La même observation s'applique à l'emprunt norvégien qui fut lancé vers la même époque que le mien. Le fait qui ressort de tout cela, M. l'Orateur,—il est parfaitement bien compris ailleurs et je dois ajouter qu'il est évident,—c'est qu'il est tout-à-fait impossible d'obtenir le même prix en gros pour la somme que vous voulez jeter sur le marché, par au moins un ou deux pour cent, que vous pouvez obtenir dans les petites transactions de détail sur lesquelles ces cotes sont ordinairement établies.

Mais si mes honorables amis me demandent d'autres preuves, je pense pouvoir leur rappeler les circonstances dans lesquelles M. Tilley a négocié un emprunt en 1873. Or, il ne faut pas perdre de vue que M. Tilley était en mesure d'offrir au marché anglais des effets publics très avantageux. Nos quatre pour cent, portant la garantie impériale, ont, pour le moins, autant de valeur que tous ceux qui existent à Londres ou dans n'importe quelle autre partie du monde. M. Tilley lança cet

emprunt,—et je tiens à déclarer tout d'abord que mon intention n'est pas du tout de censurer ce monsieur pour ce qu'il a fait : je me contente de faire connaître les circonstances dans lesquelles il se trouvait et l'entière impossibilité d'obtenir pour une opération en gros, quelque bonne que soit la garantie, un taux aussi élevé que pour une opération de détail. Bien que l'emprunt eût la garantie impériale, M. Tilley ne put obtenir pour lui, dans les cinq pour cent, autant que Sir John Rose avait obtenu pour l'emprunt mixte qu'il contracta en 1868-69, Jéduction faite de l'escompte sur nos cinq pour cent à cette époque. Le résultat clair, c'est que M. Tilley eut à peu près 102½,—le prix de détail des billets de quatre étant alors, comme on peut s'en convaincre en consultant l'*Economist*, de 104½ à 106,—tandis que moi qui eus 90½ sur des cotes variant de 92 à 93 au détail, j'obtins presque le prix maximum avec une garantie positivement inférieure à celle que M. Tilley était en mesure d'offrir pour son emprunt.

Je dois mentionner un autre fait curieux qui se rattache à une matière que j'ai déjà signalée à l'attention de la Chambre, et le voici : comme la valeur intrinsèque des billets de quatre de M. Tilley était, lors de leur émission, d'au moins £114, mis en regard du prix courant des consolidés qui était de 92, M. Tilley n'a pu, comme la Chambre va le voir, obtenir jusqu'à la concurrence de douze pour cent de la somme qu'il aurait dû avoir si nous ne considérons que la valeur réelle des deux espèces d'effets publics,—car il est extrêmement difficile en Angleterre de négocier un emprunt quelconque à prime, et tel est l'effet d'une longue habitude ou des préjugés qui existent sur le marché de Londres que tout effet public nouveau, quelle que soit l'excellence de sa garantie, se vend toujours à meilleure condition que ceux qui sont plus anciens et mieux établis. Or, j'ai déjà mentionné le fait que l'emprunt de 1874 n'avait pas été très avantageux à la plupart de ceux qui y ont été concernés.

La Chambre ignore peut-être, mais les cotes de la Bourse et les autres documents officiels démontrent que pendant tout le cours de l'année 1875 et la plus

grande partie de 1876, nos bons (l'intérêt réduit) étaient positivement à escompte: en une ou deux circonstances ils sont même descendus jusqu'à 86½. Je n'ai pas l'intention de fatiguer la Chambre par une autre longue liste de cotes, mais je serais aise de démontrer la vérité de mon affirmation à l'honorable député de Cumberland ou à tout autre qui voudrait s'assurer de son exactitude.

Quant à la possibilité de se passer d'agents et autres intermédiaires à Londres dans la négociation de nos emprunts, je dois prier la Chambre de se rappeler que tout pays qui va emprunter à Londres doit plus ou moins se conformer aux usages de ce marché. Le marché de Londres est, en très grande partie, sous le contrôle d'une corporation, je dirai presque d'un monopole, consistant en partie d'un nombre de très puissants capitalistes, et en partie de courtiers et agents; et l'on peut dire que le public anglais qui prête sur garanties étrangères n'a guère qu'une grande indifférence à l'égard du Canada, indifférence dont la preuve palpable peut se trouver dans le fait que plusieurs des journaux les plus répandus de l'Angleterre ne mentionnent pas les effets publics canadiens, et en un mot aucun des effets des autres colonies, dans les cotes qu'ils publient.

Ceci est à regretter, mais j'espère que le remède à cela sera trouvé avant longtemps; d'ici là, je crois que j'aurais été grandement blâmable si, dans de telles circonstances, je n'avais pas su profiter des moyens ordinaires de placer nos emprunts sur le marché. Si je n'avais agi ainsi, j'aurais couru le risque de faillir complètement dans mon entreprise.

De fait, toute la question de l'emploi de courtiers ou d'agents à Londres pourrait s'assimiler dans une grande mesure à une question d'assurance. Nul doute que, grâce à une fortuite et heureuse combinaison de circonstances favorables, l'on pourrait lancer un emprunt sur le marché sans l'intervention de ces intermédiaires; mais, agir ainsi serait se mettre, ou à peu près, dans le cas d'un marchand qui envoie un navire chargé d'une très précieuse cargaison faire un dangereux voyage sans prendre aucune assurance sur sa propriété. Je n'ai donc pas cru qu'il

fût de l'intérêt du Canada de courir aucun risque tandis que je pouvais très bien l'éviter.

Quant à l'autre question, qui est de savoir si, malgré même tout ce que j'ai dit, il était prudent d'émettre nos bons à prix fixe ou par adjudication avec concurrence, j'admets franchement que c'est une question que l'on peut discuter, de même que celle de l'emploi d'agents; mais, je le répète, dans de semblables cas il est nécessaire d'en passer par les préférences et les habitudes du marché où l'on veut emprunter. Or, M. l'Orateur, les mêmes remarques que j'ai faites, quant à la question de lancer des emprunts à des prix de gros, c'est-à-dire un ou deux pour cent à meilleur marché que les cotes ordinaires du détail, s'appliquent, et encore avec plus de force, à cette question de lancer un emprunt à prix fixe et non par adjudication. Voyons encore la liste dont j'ai déjà parlé, qui est de fait une liste de tous les pays qui, depuis huit ans, ont négocié des emprunts de quelque importance, c'est-à-dire tous les pays dont le crédit est bien établi.

Le Brésil, en 1871, négocia un emprunt de £3,000,000 stg. à prix fixe; en 1875, il en négocia un autre de £5,500,000, aussi à prix fixe. Le Chili, comme je l'ai déjà dit, en a fait autant. Le gouvernement belge a fait un emprunt de £1,400,000 à prix fixe. La France a fait de même pour deux emprunts considérables. La Hongrie, l'Italie, la Russie, en ont fait autant. La Suède a fait divers emprunts, chacun d'une somme égale et à prix fixe. Enfin, la Norvège, presque au même temps que nous, a négocié un emprunt (à beaucoup meilleur marché que les nôtres pour les capitalistes) aussi à prix fixe. Ces emprunts présentent toutes espèces de variétés quant aux taux d'intérêt et aux autres détails; mais ils ont ceci de commun, c'est que tous ont été mis sur le marché à prix fixe, et non par un appel à la concurrence.

Je vois qu'ils ont été négociés par des maisons de la plus haute réputation, par les Rothschilds, Baring et frères, Stern et frères, et autres, et je pose cette question à la Chambre: Devons-nous supposer que tous ces gouvernements et toutes ces maisons bien con-

nues se sont trompés dans leur jugement de ce qu'il était convenable de faire en opérant sur le marché de Londres, ou devons-nous croire que ces maisons si avantageusement connues sur tous les marchés du monde ont conspiré ensemble pour frauder ceux qui ont mis leur confiance en elles ? Je répète, M. l'Orateur, que bien que ces emprunts diffèrent sur presque tous les points imaginables, la Chambre les trouvera tous semblables dans ce qu'ils ont d'important, c'est-à-dire que dans chaque cas, les prix en gros ont été moins élevés que les prix du détail, et que tous ont été lancés à prix fixe, et non à concurrence.

Je n'ai pas besoin de dire que ce point a été longuement et sérieusement discuté entre les agents et moi. Je connaissais les préjugés qui existent ici à ce sujet ; et si j'avais pu le faire sans préjudicier aux intérêts du Canada, j'y aurais volontiers cédé, bien que je les croie sans fondement. Mais je pense qu'un examen de la question fera voir qu'il n'y a que deux cas dans lesquels on puisse avec succès tenter un emprunt à concurrence. Premièrement dans le cas où les bons portent une garantie qui, comme le ferait la garantie impériale, commande le marché ; ou bien, dans les cas où l'emprunt ne presse pas et où les négociations peuvent aussi bien se faire plus tard qu'immédiatement. Comme preuve de la justesse de cette opinion, je puis dire que l'une des plus importantes colonies de l'Australie a eu il y a quelque temps occasion de faire un emprunt de £1,500,000. Les bons ont été offerts à adjudication sur le marché, avec minimum sous pli cacheté. Des soumissions atteignant ou dépassant le chiffre minimum ne s'offrirent qu'au montant de £300,000. L'on fit connaître le minimum et l'on demanda de nouvelles soumissions, qui ne rapportèrent que quelques £300,000 ou £400,000. Après plusieurs efforts pour disposer des bons, on les retira finalement, et ils furent négociés par les banques australiennes selon des arrangements privés dont la nature n'est pas venue à notre connaissance.

Je n'ai pas besoin de dire que nous ne tombions ni dans l'un ni dans l'autre des deux cas mentionnés plus haut. La question de temps était pour nous

de toute importance, et tout insuccès dans les négociations eut été presque ruineux pour le crédit de notre pays. Tel qu'il en a été, nous avons bien juste échappé à un échec disgracieux. Bien que nous ne perdîmes pas de temps et que notre prospectus parût dans les journaux de Londres au moment même où fut consentie l'armistice entre la Turquie et la Serbie, néanmoins, à peine vingt-quatre heures s'étaient écoulées après la conclusion de l'emprunt, que le discours de Lord Beaconsfield au Mansion House et la réponse du Czar de Russie le lendemain, jetaient un désarroi complet dans le marché ; et j'ai toutes les raisons de dire qu'il eût été impossible pour le Canada de négocier dès lors un emprunt offrant des conditions aussi avantageuses que celles que nous avons obtenues pour notre emprunt.

Tandis que j'en suis sur cette question, je puis répéter que la Bourse de Londres est on ne peut plus opposée à l'idée de tenter un emprunt par adjudication publique avec concurrence, le minimum acceptable étant sous pli cacheté, et que je doute beaucoup qu'il soit prudent d'adopter ce mode d'emprunt, si ce n'est peut-être dans le cas où les bons portent la garantie impériale. Chacun sait que dans le cas où le minimum fixé est connu du public, l'emprunteur n'a guère de chances de recevoir plus que quelques chelins en sus du prix fixé, et qu'il n'y a qu'un avantage très douteux à gagner en courant le risque, auquel nous nous serions certainement exposés de perdre un grand nombre de bons souscripteurs, de personnes dont pour plusieurs raisons je voulais voir figurer le nom sur la liste des souscripteurs à l'emprunt canadien.

Malheureusement, il semble exister une fausse impression assez marquée sur la facilité avec laquelle nous pourrions emprunter sur le marché de Londres. Sans doute notre crédit s'établit graduellement sur ce marché ; mais, cependant, le simple fait que l'argent est en abondance à Londres ne donne pas à un ministre des Finances d'une simple colonie l'assurance d'y obtenir un emprunt. Dans un grand nombre de cas l'argent est en abondance, simplement parce que le crédit est difficile, et il ne s'en suit aucunement qu'il soit facile d'induire les capi-

talistes à placer leurs fonds sur des garanties comparativement inconnues.

Je puis ajouter qu'il y a dans notre cas des circonstances spéciales dont j'ai dû et dont la Chambre devra tenir compte. Il est parfaitement connu que le Canada n'a pas l'avantage d'être vu d'un bien bon œil par certaines personnes de grande influence dans la presse de Londres. Plus d'une fois, pendant le cours de la négociation des emprunts précédents, des articles hostiles ont paru dans des journaux très répandus de Londres; et j'avais de bonnes raisons de savoir que, si l'opération souffrait des délais, nous serions encore l'objet de nouvelles hostilités de la part de ces journalistes, au grand détriment de notre entreprise. Il ne faut pas oublier qu'il est également avéré à Londres et ici, au moins parmi ceux qui s'intéressent à ces questions, qu'un déficit considérable dans le revenu de l'année dernière était inévitable; de fait, l'on n'avait qu'à lire mon exposé financier pour se convaincre de la chose. La dépression commerciale et financière qui existait au Canada et par toute l'Amérique du Nord était notoire et devait exercer inévitablement une influence fâcheuse pour cette classe d'effets publics. Le fait que nous avions à remplir de lourds engagements contractés pour nos travaux publics, et que nous avions sur les bras une difficulté sérieuse avec la Colombie-Britannique au sujet du chemin de fer du Pacifique, était très connu; et, de plus, nous avions contre nous le fait qu'une forte partie du capital anglais, se montant à une somme presque égale à la totalité de la dette nationale du Canada, est malheureusement engagée dans des entreprises de chemins de fer qui ne sont que d'un faible rapport pour le présent. Je n'ai guère besoin d'ajouter qu'il était de même à la connaissance de plusieurs habitués de la Bourse qu'une forte partie de la dette canadienne doit échoir d'ici à un an ou deux et qu'il faudra contracter de nouveaux emprunts pour y faire face.

Or, si l'on tient compte des faits que j'ai rapportés, et si l'on ne perd pas de vue que pendant plusieurs mois avant et après la négociation de cet emprunt, les prix en détail ont à peine oscillé entre 90 et 92, à l'exception peut-être d'une ou deux cotes peu importantes,

je puis dire que je ne saurais louer le bon sens et le patriotisme de ceux qui, sans attendre ces explications que moi seul pouvais donner, ont été assez indiscrets pour attaquer non-seulement ma conduite dans l'opération, liberté à laquelle ils sont tout-à-fait bienvenus, mais encore l'honneur personnel des maisons distinguées dont j'avais retenu les services, comme l'avaient fait mes prédécesseurs pendant plusieurs années, pour mener à bonne fin les affaires financières du Canada. Ces attaques étaient lâches autant qu'inconsidérées, et elles doivent être tout-à-fait répudiées. J'espère qu'avant la clôture de ce débat, des deux côtés de la Chambre on aura exprimé le dégoût qu'elles inspirent à tout le monde.

Quant aux maisons Baring et Glynn, je dois dire qu'en 1874 comme en 1876, chaque denier de nos bons qu'elles achetèrent fut pris à ma demande toute spéciale. Ces maisons ne me demandèrent aucun effet, n'en désiraient aucun. C'est moi qui pris la responsabilité de les engager à souscrire, et cela pour des raisons qui m'induraient encore, dans de semblables circonstances, à faire la même démarche. Et je dois ajouter que les avantages particuliers que ces maisons sont reconnues avoir pour se renseigner sur la véritable valeur des effets, et le fait qu'elles souscrivirent un montant très considérable, ne furent pas pour rien dans la réussite de cet emprunt.

Ce succès a été remarquable, et peut être attribué à deux causes: d'abord aux précautions prises, et ensuite à l'époque heureusement choisie pour lancer cet emprunt. Je n'ai pas besoin de dire que, vû la situation actuelle de l'Europe et celle où elle se trouvait lors de mon dernier voyage à Londres, personne n'eût pu dire quand le marché serait jeté dans la plus complète confusion, ou si les complications actuelles ne devaient, bien tôt ou non, avoir pour résultat une guerre universelle, ou comment les événements pourraient influer sur notre emprunt. Je prétends qu'il est de toute importance, pour un pays qui se trouve comme nous avec de lourdes obligations, contractées et en expectative, de se précautionner à l'avance et de ne jamais attendre au dernier moment pour opérer un emprunt, surtout lorsque, comme dans notre cas,

cette prudence ne coûte presque rien au pays, car je suis toujours capable de retirer pour les fonds dont j'ai à disposer un presque aussi fort, sinon aussi fort, intérêt que celui que je paie à nos prêteurs.

En outre, M. l'Orateur, un autre avantage de cet emprunt, c'est qu'il nous laisse une réserve de £2,100,000. stg., garantie impériale, qui peut nous être d'une immense utilité dans l'avenir, d'autant plus que cette garantie peut toujours commander un prêt, quels que soient les difficultés et les embarras qui pourraient entraver la négociation d'un emprunt avec garanties ordinaires sur les marchés ou autres. Mais je tiens surtout à corriger deux erreurs que je trouve accréditées de ce côté de l'Atlantique. D'abord, je désire détruire l'idée absurde qu'il est possible, dans quelque circonstance que ce soit, d'obtenir autant pour une grosse somme en gros qu'en détail ; et je désire en second lieu signaler la fausse interprétation que l'on fait des cotes du marché de Londres. Que l'on consulte aucune autorité reconnue, que ce soit l'*Economist* ou l'*Investors' Monthly Manual*, ou les cotes officielles de la Bourse, et l'on verra qu'à l'exception peut-être de quelques opérations accidentelles, les cotes de nos emprunts sont précisément comme je les ai représentées.

Or, M. l'Orateur, les attaques portées contre moi ne peuvent pas me faire grand mal, et je suis tout-à-fait capable de me défendre ici ou ailleurs ; et même, les attaques que l'on ferait contre l'honneur ou l'intégrité personnelle des agents du Canada ne sauraient leur faire beaucoup de tort. Mais je ne puis m'empêcher de voir qu'elles pourraient causer au pays un tort considérable ; et c'est cette considération qui m'a fait entrer dans ce long et fatigant détail, afin que tous puissent se convaincre que le conseil donné par nos agents était véridique quant à la condition du marché. Et je répète que j'espère qu'avant la fin du débat, l'honorable représentant de Kingston qui, comme premier ministre de l'ancienne administration, doit être très au fait de toutes les opérations que depuis plusieurs années le Canada a fait diriger par ces deux grandes maisons, se fera un devoir de répudier les attaques qui ont été faites contre l'intégrité de nos

agents. S'il ne le faisait pas, je craindrais que même son silence pût être interprété comme une sanction de cette malheureuse attaque contre des hommes qui, tant aujourd'hui que par le passé, font et ont toujours fait tout en leur pouvoir pour garder au Canada sa bonne réputation et son crédit.

Avant d'en finir avec cette question, peut-être ferai-je bien de profiter de ce moment pour faire connaître à la Chambre l'emploi des différentes sommes considérables empruntées, à diverses périodes, par ce gouvernement. Le chiffre collectif des trois emprunts faits à différentes époques se monte à la somme nominale de £9,000,000 stg., et la somme réelle touchée par nous a été de \$41,000,000 ou \$42,000,000. En examinant les Comptes Publics et ceux de mon ministère qui ne pas encore présentés, j'ai pu voir que ces fonds ont été employés comme suit :—Du 1er juillet 1874 au 1er janvier 1877, nous avons dépensé en tout pour l'Intercolonial \$4,173,000. Au compte du capital des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick nous avons placé une autre somme de \$922,000. Pour terminer le chemin de fer de l'île du Prince-Edouard nous avons dépensé environ \$1,018,000. Pour l'exploitation du chemin de fer du Pacifique, \$1,652,000 ; pour les constructions de ce chemin, \$4,356,000. C'est donc, je pourrais dire, une dépense totale d'environ \$12,121,000 pour le compte des chemins de fer. Quant aux autres travaux publics, imputables sur le capital, nous avons dépensé pour le canal Lachine \$1,457,000 ; pour le canal Welland, \$1,296,000 ; et les canaux, environ \$1,238,000 ; pour compléter les édifices que nous occupons, nous avons dépensé \$629,000 ; \$564,000 sur ce qu'on appelle les améliorations du fleuve St. Laurent, sous la direction de la Commission du Havre de Montréal. Total pour ces travaux, \$8,184,000. Ainsi en deux ans et demi nous avons dépensé pour le compte du capital \$20,305,000.

Nous avons, en outre, en caisse une somme nous permettant de dépenser entre \$6,000,000 à \$7,000,000 pour les divers travaux mentionnés dans le budget. J'ai aussi pris des mesures pour racheter quelque chose comme

une couple de millions de piastres qui deviendront dus dans neuf ou dix mois. Nous avons, de plus, payé des dettes ou fait des avances aux différentes provinces s'élevant à \$16,000,000 ou \$17,000,000, avec ce bon résultat, que, si d'un côté nous avons augmenté les intérêts à payer de \$1,750,000, nous les avons réduits de l'autre d'environ \$930,000. En d'autres termes, les \$27,000,000 (comprenant les fonds en caisse, que nous avons à dépenser, et les sommes dépensées déjà énumérées) coûteront à ce pays près de trois pour cent par année : ce qui n'est pas une mauvaise affaire, en admettant toujours la nécessité de ces travaux. Or, il est parfaitement connu que je n'ai moi-même jamais approuvé l'exécution simultanée de tous ces travaux ; et bien que je ne désire pas, en ce moment, entamer une discussion politique, je dois dire que je ne crois pas qu'il y ait une seule de ces entreprises dont le gouvernement actuel puisse être tenu responsable, si ce n'est toutefois certaine partie des frais de construction du chemin de fer du Pacifique.

Eh ! bien, M. l'Orateur, ayant fait voir, le mieux que j'ai pu, les résultats de la politique financière générale du gouvernement, et donné les explications que j'ai eu devoir à la Chambre, ainsi que les raisons qui m'ont engagé à choisir le mode d'emprunt particulier que j'ai adopté, je devrais peut-être ajouter aussi que, pour des raisons plausibles, je n'ai pas jusqu'ici fait part à la Chambre de certaines circonstances venues à ma connaissance relativement aux difficultés que nous avons éprouvées dans le placement de nos quatre pour cent sur le marché anglais. Je ne ferai donc que réitérer l'affirmation que ces difficultés étaient à la fois nombreuses et ardues, et que pour surmonter les plus grands obstacles que rencontrait cette négociation, notre patience a été mise à l'épreuve non pendant des mois, mais pendant des années.

Le seul autre point qui demande à être expliqué davantage, est la situation qui va nous être faite par nos dépenses annuelles ordinaires et les dépenses de capital relativement aux autres grands travaux que nous sommes obligés d'entreprendre ou de continuer. Il est tout à fait nécessaire, en exami-

nant la situation actuelle du pays, et pour juger correctement la politique que le gouvernement est à la veille de soumettre à la Chambre, de ne pas perdre de vue les engagements pris (ou ceux auxquels il nous restera à faire face quand les fonds en caisse seront épuisés), comparés à ceux qui restaient à remplir à l'époque où nous montâmes au pouvoir.

En 1874, en comptant du 1er juillet, je trouve, d'après mes calculs du temps, que nos obligations jusqu'à 1880 étaient à peu près comme suit :—Je m'attendais à être obligé de dépenser pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial une somme variant de \$6,000,000 à \$7,000,000, ce qui, je pourrais ajouter, est presque exactement la somme qui a été ou qui sera dépensée pour cette entreprise si le crédit de 1877-78 est complètement épuisé. Je m'attendais aussi que la tâche de réparer complètement les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick,—travaux distincts de ceux du chemin Intercolonial originaire,—exigerait une somme d'environ \$2,000,000, que je me proposais de dépenser et que j'ai de fait dépensée en la prenant partie sur le capital et partie sur les revenus. Pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard je portai la dépense à \$1,000,000, chiffre qui a été légèrement dépassé, et les concessions de terres faites aux habitants de l'Île exigeaient, je le savais, \$800,000, s'ils voulaient en faire la demande. J'évaluai à environ \$1,000,000 les frais d'une foule de travaux secondaires alors en voie d'exécution, y compris l'achèvement des édifices d'Ottawa, et je crains que la dépense ait dépassé mes calculs. J'estimai que l'achèvement du canal Welland, à partir de cette époque, entraînerait une dépense d'à peu près \$10,000,000, et le canal La-chine une autre de \$6,000,000 ou \$7,000,000. Pour les travaux des canaux de l'Ottawa, même sans les pousser jusqu'au bout comme on en avait l'intention, je savais qu'il faudrait au moins \$2,000,000, et pour les améliorations du St. Laurent et autres travaux semblables je fixai la somme à \$1,500,000. Pour le chemin de fer du Pacifique je dus ne faire qu'un calcul approximatif, et je le fixai à \$10,000,000 environ. Les avances aux

provinces, d'après d'anciens engagements, représentaient à peu près \$1,000,000. Je savais que nous avions pour au moins \$35,000,000 de dettes dont l'échéance arrivait, et je calculai que les canaux du St. Laurent absorberaient une autre somme de \$6,000,000 à \$9,000,000. Enfin je savais qu'entre 1874 et 1880 le pays serait obligé de contracter des emprunts, soit pour racheter la dette flottante ou pour continuer les travaux publics déjà commencés et qui absorberaient certainement \$81,300,000, ou, en y joignant les derniers items mentionnés, à \$90,000,000. Je savais encore que les frais qui seraient encourus dans le Territoire du Nord-Ouest, pour organiser et administrer avec efficacité ce grand pays alors inconnu, seraient très considérables, et que les seuls frais d'exploitation pendant quelques années de l'Intercolonial et d'autres chemins de fer absorberaient également une forte partie du revenu public.

Or, en comparant le budget de 1874 avec celui des dépenses probables de 1878 à 1880, je puis féliciter la Chambre et le pays sur l'énorme réduction que va subir cette masse d'obligations. J'ai toute raison de croire que la dépense faite à même le capital pour le chemin de fer International proprement dit sera complètement éteinte à cette époque (1878), bien qu'il soit possible que pour les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick il reste une petite balance dont nous aurons à nous occuper. Comme la Chambre le sait, les subventions du chemin de fer et de la province de l'Île du Prince-Edouard sont éteintes. La dépense pour travaux publics secondaires, y compris les édifices d'Ottawa, sera également finie avant cette époque, je l'espère; et pour le canal Welland, le crédit qui est demandé, ainsi qu'un autre petit crédit supplémentaire, feront avancer cette grande entreprise assez que \$2,250,000 tout au plus suffiront pour la terminer complètement, et d'un autre côté que \$2,500,000 suffiront à ce qui reste de dépenses à faire pour le canal Lachine. Les dépenses pour les canaux de l'Ottawa et les améliorations du St. Laurent prendront également fin à cette époque; et, bien que ne pouvant pas fixer une limite précise aux frais

du chemin de fer du Pacifique, mais me rappelant les faits qui se rattachent aux dépenses déjà faites, je ne crois pas me tromper en disant que \$4,000,000 représentent la dépense probable de 1878 à 1880.

Maintenant, même en consacrant \$2,000,000 ou \$3,000,000 à des fins générales, nous aurons, je pense, le résultat suivant:—des \$46,300,000 d'engagements que nous avions en 1874, nous pouvons dire qu'il ne nous restera plus, après 1878, qu'environ \$11,000,000, contre lesquelles j'ai intacts £2,100,000 sterling de garantie impériale, et des \$35,000,000 formant la masse des dettes il ne nous restera plus que treize millions à rembourser, déduction faite des sommes pour lesquelles j'ai demandé un crédit. En ce qui concerne les canaux du St. Laurent, je suis d'opinion, après mûr examen, et l'honorable premier ministre partage cet avis, que les déboursés pour ces travaux peuvent être retardés pendant quelque temps sans le moindre inconvénient pour l'intérêt public.

Le résultat général de tout ceci, c'est qu'en arrivant au pouvoir l'administration actuelle se trouva en face d'obligations qui s'élevaient à au moins \$90,000,000 (d'après le programme posé par les honorables députés de l'Opposition), sans faire entrer en ligne de compte les obligations énormes qui devaient s'ajouter aux autres si le contrat du chemin de fer du Pacifique était exécuté dans toute son intégrité; aujourd'hui nos obligations ne s'élèvent plus qu'à \$24,000,000, somme qui, si nous réussissons à négocier un autre petit emprunt à des conditions aussi avantageuses que le dernier, ne nous créera guère d'embarras. Je pourrais ajouter avec raison,—car c'est un point très important pour rendre compte de notre situation actuelle.—que nous avons tout lieu de croire que le crédit affecté à l'administration du Nord-Ouest a maintenant atteint le maximum, et que nous ne serons plus obligés de demander à la Chambre une augmentation considérable pour ce service, à moins de circonstances tout à fait imprévues. De même, pour le chemin de fer Intercolonial, je pense qu'il est évident qu'il y a de bonnes raisons de croire que cette dépense a atteint son maximum, et qu'on peut

s'attendre que les recettes augmentent graduellement, ce qui revient sans doute au même en ce qui concerne le déficit pour ce service.

Et ce n'est pas tout, M. l'Orateur. On remarquera, ainsi que je l'ai déjà dit, que nous avons demandé pour 1877-78 un crédit d'environ \$23,170,000, bien que, comme je l'ai expliqué, au moins \$100,000 de cette somme reviennent au pays. La Chambre me dira peut-être: supposons que vous dépensiez ces \$11,000,000 additionnelles comme vous comptez le faire d'après votre exposé, ne serez-vous pas contraint d'encourir de nouveaux frais pour faire face à l'intérêt de cette somme? Sur ce point encore, M. l'Orateur, je pense pouvoir convaincre la Chambre que j'ai pris des mesures suffisantes. Si, comme je l'ai dit, je réussis à effectuer un autre emprunt aux mêmes conditions que le dernier—ce qui est assez probable,—la réduction dans le taux de l'intérêt sur treize millions, ainsi que l'intérêt sur certaines sommes qui sont sur le point de s'éteindre, diminueront cet item d'au moins \$250,000. Et puis, comme je l'ai encore dit, il y a tout lieu de croire que les pertes subies dans l'exploitation de l'Intercolonial (qui, je dois le faire remarquer, comprend aujourd'hui tout le réseau des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick), seraient affaiblies d'une manière ou d'une autre par une somme d'au moins \$250,000.

La Chambre se rappellera que dans cet exposé je ne compte nullement sur une augmentation de recettes. Je signale seulement le fait qu'un item d'environ \$250,000 est maintenant porté au compte des dépenses extraordinaires pour changer la largeur de la voie et remplacer les rails de fer par des rails d'acier,—dépense qui, dans le cours naturel des choses, devra bientôt cesser et qui n'aura pas besoin d'être renouvelée d'ici à bien des années.

M. TUPPER—A combien évaluez-vous l'excédant des frais d'exploitation sur les recettes des chemins de fer?

M. CARTWRIGHT—Autant que je puis m'en rappeler, la perte sèche que nous éprouvons aujourd'hui est d'à peu près \$550,000, y compris les frais d'exploitation du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard qui s'élèveront à plus de \$100,000.

M. CARTWRIGHT

M. TUPPER—Et vous comptez les diminuer de \$250,000?

M. CARTWRIGHT—A peu près, par le fait qu'une grande partie des frais extraordinaires est employée à remplacer les rails de fer par des rails d'acier. Mon honorable voisin—M. Mackenzie—soutient que la durabilité des rails d'acier est de beaucoup plus grande que celle des rails de fer; il estime la première à quinze ou vingt ans et celle des seconds à six ou huit. C'est, du reste, une matière sur laquelle je ne puis donner beaucoup de renseignements à la Chambre. Mais la chose que je veux lui signaler, c'est que nous avons par ces deux items seuls les moyens certains de faire face à l'augmentation de l'intérêt pour celle de la dépense sur le compte du capital, augmentation dont j'ai parlé, sans imposer de nouveaux fardeaux au peuple; et d'un autre côté, si les espérances entretenues (autant par les honorables députés de l'Opposition que par moi-même), de voir augmenter le trafic qui nous viendra par le canal Welland quand il sera élargi, se réalisent même dans une certaine mesure, j'ai raison d'attendre de cette source un nouvel aliment pour le trésor. L'évaluation la plus faible que l'on puisse faire de ce revenu est de \$250,000; et si l'on considère que ce canal rapporte un revenu net, même aujourd'hui qu'il ne peut admettre que des navires dont le tonnage ne dépasse pas 400 ou 500, il y a certainement lieu d'en attendre un accroissement considérable de revenu public. Toutefois, comme ce résultat n'est pas encore certain, j'ai cru qu'il était plus prudent de me contenter pour le moment d'attirer l'attention de la Chambre sur une source probable d'augmentation du revenu; pour la même raison, également, je n'établis aucun calcul sur le revenu additionnel que nous pouvons attendre de l'augmentation des recettes du chemin de fer Intercolonial.

Ainsi, la Chambre voit qu'il y a certains points très importants qui peuvent être considérés comme raisonnablement acquis en étudiant notre situation actuelle. Elle voit que notre dépense a atteint une limite qu'elle ne dépassera probablement pas d'ici à quelque temps,—exception faite, toujours, des inscriptions casuelles dues à

l'accumulation de l'intérêt sur le fonds d'amortissement et qui s'élèvent à \$130,000, sinon davantage, depuis 1874. Sauf ces exceptions, nous sommes en mesure d'assurer à la Chambre que vingt-trois millions et quelques centaines de mille piastres devront suffire pour les frais d'administration du gouvernement. D'un autre côté, nous avons diminué à tel point nos engagements et le chiffre de la dette que nous sommes positivement tenus de solder, que je n'appréhende aucune des difficultés que je redoutais autrefois à cet égard.

Nous avons apprécié avec assez d'exactitude la gravité de la dépression qui s'est fait sentir jusqu'ici ; mais le malheur veut que nos prévisions nous laissent encore dans l'incertitude quant à savoir si cette situation ne s'aggravera pas davantage. Il serait très intéressant d'examiner si les taxes imposées en 1874 ont ou n'ont pas diminué les importations assez sensiblement pour réduire d'autant les bénéfices qui en découlaient. Je dois dire qu'après avoir étudié la question j'incline à croire que non, et je m'appuis pour cela sur plusieurs raisons. En premier lieu, comme la Chambre le sait, l'imposition du droit additionnel de deux et demi pour cent *ad valorem* a été neutralisée, ou à peu près, par la baisse considérable qui s'est fait sentir dans la valeur moyenne des articles sur lesquels cette taxe a été établie ; ou, pour exposer la question sous un autre jour, si le droit avait été spécifique au lieu d'être *ad valorem*, le pays, sans aucune augmentation nominale, aurait obtenu un revenu beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Le fait est que la diminution en valeur nous a rapporté beaucoup plus de revenu, en proportion, que nous en avions reçu de l'augmentation du droit de deux et demi pour cent.

De plus, j'ai fait faire à ce sujet des recherches spéciales par des hommes d'une autorité reconnue, et, quoique différant sur des points secondaires, ils s'accordent tous à croire qu'aucune diminution sérieuse dans les importations n'est résultée de ce nouvel impôt. Je dois ajouter que nous en avons eu une preuve évidente dans la demande qui nous a été faite par mon honorable ami le député de Montréal-Ouest,

et par d'autres, d'établir de nouveaux impôts pour des fins de protection, pour la raison même qu'aucune diminution ne s'est fait sentir dans les importations ; nous en avons aussi une preuve dans le témoignage donné par l'honorable député de Cumberland qui, dans le cours des débats de 1875, a admis que les ressources du pays étaient telles que la nouvelle taxe n'avait produit aucun résultat funeste. De plus, en examinant la liste des articles admis en franchise et les articles dont l'impôt n'a subi aucun changement, on verra qu'une diminution correspondante s'est produite dans les importations, et même, en plusieurs cas, dans une mesure beaucoup plus considérable. Pour ces raisons, j'incline fortement à croire qu'aucune diminution dans la somme de nos importations n'est résultée des mesures prises par le gouvernement en 1874 pour s'assurer d'un nouveau revenu.

L'Orateur quitte le fauteuil à six heures.

SEANCE DU SOIR.

M. CARTWRIGHT—M. l'Orateur, j'ai, avant l'ajournement, fait connaître à la Chambre mes vues sur la situation générale actuelle du pays. Je lui ai fait connaître mes raisons, qui me paraissent excellentes, pour supposer que le point culminant de la crise, ou, du moins, le point extrême qu'elle paraisse devoir atteindre, est probablement passé, et que nous avons tout lieu d'espérer que le revenu de cette année ne sera pas inférieur à celui de 1875-76. J'ai dit aussi que, n'eût été la diminution regrettable de la dernière récolte, je n'avais pas le moindre doute que les calculs du gouvernement se seraient de tous points réalisés et qu'il nous aurait été facile de faire face à toutes nos obligations sans avoir recours à la désagréable nécessité d'augmenter l'impôt. Malheureusement, la Chambre le sait, la récolte de l'année dernière, loin d'être même moyenne, a positivement manqué ; et cette calamité, survenant au moment le plus critique d'une dépression commerciale sans précédent, a indubitablement renversé tous les calculs raisonnables et va, en toute probabilité, être la cause d'un déficit, quoique faible, dans le revenu de l'année courante.

Je crois en somme que, toutes choses bien considérées, il est opportun que nous prenions des mesures pour combler ce déficit. On n'ignore pas que, — peu importe la manière dont on l'explique, peu importent les causes qui l'ont amenée, — la continuation de ces déficits compromettrait gravement notre crédit ; et pour plusieurs raisons il est clairement à désirer que le crédit du Canada soit maintenu aussi haut que possible.

Or, il y a deux choses qu'il nous faut considérer dans un moment comme celui-ci. J'ai toujours soutenu que le gouvernement de ce pays ne doit pas établir des impôts que les circonstances ne justifient point. Ce principe, j'ai eu occasion de le préconiser souvent l'année dernière, mais pour cette fois je me bornerai à l'invoquer. Il est évident qu'au milieu d'une crise il ne faut pas augmenter la charge déjà lourde du pays ; et dans les propositions que je vais faire à la Chambre, nous nous sommes efforcés autant que possible de ne pas perdre de vue la nécessité de faire face à un déficit et de remanier le tarif de façon à ce que le revenu ne soit point ou que peu diminué.

Eh ! bien, M. l'Orateur, d'accord avec l'engagement que j'ai pris vis-à-vis la Chambre l'année dernière, il est de mon devoir d'examiner la proposition faite par l'honorable député de Stanstead au sujet de l'impôt qui frappe actuellement le pétrole. A ce propos, je dois dire tout d'abord que c'est un impôt pour lequel je n'ai jamais eu une bien grande prédilection, que je n'aurais jamais établi de moi-même et qui m'a toujours paru donner prise à la critique, bien que les circonstances ne me justifiaient pas l'année dernière de toucher au tarif et peut-être de provoquer, pour l'amour d'un seul article, une longue suite de débats embarrassants. De plus, je sentais alors, comme je sens encore aujourd'hui, que les raffineurs avaient aussi leur mot à dire dans cette affaire. J'ai compris que leurs plaintes n'étaient pas tout-à-fait dénuées de fondement, et surtout que celles qu'ils faisaient entendre contre les restrictions vexatoires qui présidaient nécessairement à la perception des impôts de l'accise méritaient l'attention du gouvernement. La Chambre sait fort bien qu'il est impossible de percevoir un droit

d'accise sans gêner la fabrique de telle sorte, que dans plusieurs cas celle-ci ne peut faire des améliorations et des expériences ; en effet, il est admis comme principe fondamental que le droit d'accise pèse en proportion plus lourdement sur le fabricant que le droit de douane correspondant.

Quant au montant de l'impôt, je constate, avec autant d'exactitude que je puis le faire, que la consommation de l'huile de charbon dans tout le Canada peut être évaluée à 8,000,000 de gallons, mesure de vin, sur laquelle l'impôt est établi. Sur cette quantité, environ 5,500,000 gallons sont fabriqués en Canada, 800,000 à peu près sont importés et paient l'impôt, et d'après les calculs de mon honorable ami le député de Stanstead (qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux du ministère des Douanes), le double de cette quantité probablement a été importé en Canada sans payer de droits.....

Une voix.—En contrebande ?

M. CARTWRIGHT.—Comme l'honorable monsieur l'a dit : en contrebande. Je partage dans une grande mesure l'avis de l'honorable député de Stanstead lorsqu'il dit que la perte résultant au pays par cet impôt est positivement plus considérable que le montant de l'impôt lui-même. On sait qu'aux droits qui donnent à la valeur de l'article une proportion aussi élevée que l'impôt actuel de l'huile de charbon, il faut ajouter une part considérable pour les nouvelles pertes qu'éprouve le consommateur avant qu'elle arrive à destination ; par conséquent, en supposant une consommation de 8,000,000 de gallons, je suis porté à dire que l'affirmation de l'honorable député de Stanstead, qu'une perte variant de \$1,000,000 à \$1,200,000 est subie par le pays, n'est pas très loin de la vérité. Quant à moi, je ne pense pas que la perte soit aussi grande mais dans tous les cas elle est très sérieuse pour le public.

Le gouvernement a donc mûrement étudié la question dans le but de diminuer les charges autant que possible, sans toutefois détruire complètement une industrie canadienne qui s'est développée sous la protection des lois faites par l'ancienne administration. La décision à laquelle nous en sommes

arrivés est celle-ci : Nous proposons d'abolir totalement le droit d'accise et de diminuer de 15 centins qu'il est actuellement à 6 centins, l'impôt sur le pétrole importé ; par cette opération, je crois que le Canada gagnera 9 centins et plus sur chaque gallon des 8,000,000 qui sont aujourd'hui consommés. Si nous nous en rapportons aux calculs de mon honorable ami, le bénéfice qui en résultera pour la population s'élèvera à \$1,200,000. A mon avis le Canada gagnera au moins \$750,000, et, autant que je puis voir, la perte pour le revenu — car je crois que ce qui passe maintenant en contrebande paiera le droit — n'excèdera que faiblement \$200,000.

Dans l'état actuel des choses, il nous est nécessaire de prendre un équivalent pour ce montant ; et nous voulons en venir là en dérangeant le moins possible les intérêts actuellement en jeu et de manière que, si des temps meilleurs arrivent, l'impôt puisse être aboli aussi aisément que possible. C'est pourquoi, si nous donnons au pays le bénéfice d'une réduction de droits, variant de \$750,000 à \$1,200,000 suivant l'un ou l'autre des calculs que j'ai mentionnés, je crois que nous pouvons en toute justice lui demander de payer un droit additionnel d'un penny sterling ou deux centins par livre sur le thé : cela nous permettrait de rétablir l'équilibre.

Mais il y a un certain déficit qu'il est très désirable de combler ; aussi nous avons à proposer à la Chambre certains autres changements qui, j'ose le dire, dérangeront aussi peu le courant du commerce que les modifications qui nous apporteraient la somme de revenu désirable. Le principal changement se rapporte au malt et à la bière qui en provient. J'impose cette taxe avec une certaine répugnance, car je comprends que les anglais ne tiennent pas à payer un nouveau droit sur la bière ; mais, enfin, nous sommes certains que notre proposition est dans l'intérêt du pays. Nous voulons établir une taxe de un centin par livre sur le malt et de trois centins (ou un peu plus) par gallon sur la bière, si elle est préparée avec d'autres articles que le malt.

Tel est le principal changement auquel nous allons demander à la

Chambre de consentir ; mais il en est certains autres, suggérés par mon honorable ami le ministre des douanes, qu'il est désirable de faire : ces modifications ont surtout pour but d'obtenir la somme de revenu nécessaire, et, sauf sur un point, ne peuvent entraîner une nouvelle taxe sérieuse pour le consommateur. On a constaté, en percevant le revenu, que, sous l'opération du tarif actuel, il existe une différence considérable dans les droits perçus sur divers articles. Cela est dû à ce que les droits ne sont pas les mêmes dans tous les ports, — ce qui est préjudiciable à l'importateur honnête ; puis, de toute manière, il en résulte une perte considérable pour le revenu. Nous voulons faire disparaître quelques-unes de ces anomalies, et voici comment : Nous voyons, par exemple, pour l'article du fil de coton et de lin, que les expressions employées dans l'acte des Douanes rendent, en pratique, presque impossible pour les percepteurs d'établir une distinction entre les articles sujets à 10 pour cent et ceux qui sont sujets à 17½ pour cent (et il est très douteux que l'on puisse amender l'Acte de façon à éviter ces différences d'interprétation), d'où il suit que le revenu éprouve des pertes considérables. Pour éviter à la fois cette injustice et ces pertes, nous proposons de placer tous ces articles sur la liste des articles non-énumérés, c'est-à-dire de les enlever de la liste des 10 pour les inscrire sur celle des 17½ ; et je ne comprends pas trop comment la distinction a pu être faite dans le principe.

Il se présente ensuite une question qui peut toucher de plus près mes honorables collègues de la Chambre. Les autorités douanières ont eu des difficultés considérables à combattre au sujet de l'impôt qui frappe les cigarettes, et elles sont d'avis qu'en vertu de la loi actuelle cet article doit être sujet au même droit que les cigares ; aussi nous voulons, en le plaçant sous le même chef que ces derniers, faire disparaître les doutes qui pourraient exister à cet égard. Comme, à l'époque où le tarif de 1874 fut présenté, plusieurs objections ont été faites contre l'injustice apparente de taxer les cigares de qualité inférieure au même taux que ceux de qualité supérieure, nous proposons de sou-

mettre toutes les espèces de cigares à un droit spécifique de 50 centins par livre et à un droit *ad valorem* de vingt pour cent; ce qui va permettre aux cigares de qualité inférieure d'être importés exactement au même taux que maintenant, et nous donner en même temps un peu plus de revenu.

Sur les parfums, qui paient actuellement des droits différents, nous proposons d'établir un droit uniforme de 25 pour cent *ad valorem*; et comme c'est très certainement un article de luxe, je ne pense pas que la Chambre s'oppose sérieusement à cette modification.

Nous proposons aussi d'enlever de la liste des articles admis en franchise celui des tubes. La présence de cet article sur cette liste a occasionné beaucoup d'inconvénients et des pertes considérables au revenu. En pratique il est à peu près impossible de distinguer entre les différentes espèces de tubes; c'est pourquoi nous proposons d'établir sur tous ces articles un droit de 17½ pour cent. J'apprends aussi que pour les mêmes causes on a eu beaucoup d'embarras au sujet du droit qui doit être prélevé sur certaines parties des locomotives et les chaudières tubulaires. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi ces articles ont été inscrits sur la liste de ceux qui sont admis en franchise, et je ne vois pas pourquoi ils ne paieraient point 17½ pour cent comme les autres articles non-énumérés et les autres espèces de tubes.

Nous avons également constaté que l'importation des vins a été l'objet d'une contrebande considérable, et que toutes sortes de frais, tels que l'embouteillage, le charriage, les étiquettes, l'emballage et autres choses de même nature sont portés aux factures, de telle façon que le vin se trouve réduit au-dessous de sa valeur réelle. C'est pourquoi nous proposons que le tarif soit modifié sous ce rapport, de manière à prévenir ces fraudes à l'avenir.

Nous proposons aussi d'amender la loi relative aux colis, et en vertu de laquelle je me contenterai de dire (pour ne pas prendre le temps de la Chambre par la lecture de ses dispositions qui sont un peu longues), que, dans certains cas qui y sont énumérés, les colis contenant des marchandises sujettes à un droit spécifique doivent payer 17½

pour cent, et ceux contenant des marchandises sujettes à un droit *ad valorem* doivent être pris à la valeur de ces articles sur le marché. Toutefois, ces matières pourront être mieux discutées en comité, lorsque viendront ces résolutions. Je dois dire que 2½ pour cent par livre vont être placés sur le malt importé. La modification qui va être faite pour les colis a sa raison d'être dans les fraudes qui sont actuellement commises. Je ferais peut-être mieux de lire la résolution.

M. WOOD — Comment allez-vous faire pour les marchandises admises en franchise? Ces marchandises vont-elles faire passer les colis également en franchise?

M. CARTWRIGHT — J'incline à croire que mon honorable ami a raison: —Oui, elles feront passer les colis en franchise.

Nous avons aussi jugé à propos de modifier le droit sur l'ale, la bière et le porter importés des autres pays. Nous proposons de convertir le droit mixte *ad valorem* et spécifique qui existe actuellement en un droit spécifique, et de fixer ce droit à 18 centins par gallon impérial pour l'ale et le porter importés en fûts.

Il y a un article que j'ai omis de la liste de ceux admis en franchise, le fil de coton en écheveaux, de couleur et non fini, No. 6; nous proposons de le biffer de cette liste pour l'inscrire sur celle des 10 pour cent.

Le droit que nous voulons imposer sur les ales et porters est de fait une nouvelle distribution; nous l'avons légèrement augmenté en raison du droit que nous proposons d'imposer sur le malt et la bière fabriqués dans le pays.

Maintenant, je vais couper court en disant quel va être le résultat clair de tout ceci: —D'un côté le revenu va en retirer une somme considérable, probablement de \$400,000 à \$500,000, somme qui, je crois, sera suffisante pour combler le déficit qui aura probablement lieu l'année prochaine, même si nos importations restent au chiffre actuel; de l'autre côté, nous mettrons fin à la funeste pratique de la contrebande qui commence à se répandre; enfin, quoique d'une main nous prenions \$400,000 ou \$500,000 à la population par l'opération du tarif que je propose, de l'autre nous lui

donnons \$800,000 en abolissant l'impôt qui frappait le pétrole. En sorte que le résultat net sera, pour elle, non une augmentation, mais une diminution directe et considérable de ses charges actuelles.

Quant au revenu futur que nous attendons de ces diverses sources, nous évaluons à environ \$13,600,000 les recettes que nous apportera le droit des douanes pendant l'année 1877-78 : à environ \$5,300,000 celles des droits d'accise qui, naturellement, vont être diminués par l'abolition de l'impôt du pétrole; et nos autres recettes, en substance, resteront ce qu'elles étaient l'année précédente, c'est-à-dire : Timbres, environ \$250,000; Postes, \$1,100,000; Travaux Publics, \$1,750,000, et les diverses autres sources de revenu, environ \$1,400,000, — soit un revenu de \$23,400,000 pour l'année 1877-78.

Ainsi donc, M. l'Orateur, la Chambre voit que le gouvernement s'en tient strictement à son programme et qu'il n'est nullement disposé à ajouter aux charges de la population, à moins que les exigences de la situation ne lui en imposent la nécessité. Et lorsque nous envisageons la dépression qui existe ailleurs, qui se fait sentir dans presque tous les pays civilisés, et notamment dans les Etats voisins, je crois que nous avons raison de dire à la Chambre que, quelque rude que cette dépression ait été, nous n'en avons pas plus souffert certainement, et nous pouvons même nous demander si nous en avons souffert autant que nos voisins.

M. l'Orateur, les Etats-Unis nous ayant été cités comme un modèle et un exemple de politique fiscale, je tiens à faire connaître à la Chambre les résultats de cette politique qui y est en vigueur depuis grand nombre d'années.

En premier lieu, comme les importations de notre pays ont subi dans ces dernières années une diminution extraordinaire et sans précédent, il est bon de savoir quel a été le partage des Etats-Unis pendant la même période. En 1873 les importations brutes américaines, telles qu'accusées dans le rapport trimestriel du chef du bureau des Statistiques, ont été de \$663,000,000; l'année suivante elles sont tom-

bées à \$595,000,000, à \$553,000,000 en 1875 et à \$476,000,000 en 1876, — c'est-à-dire qu'en trois ans elles ont subi une diminution d'environ \$200,000,000, soit près d'un tiers. Et je regrette d'ajouter que cette baisse continue encore; car je constate que pendant le trimestre expiré en septembre 1876, les importations n'ont été que d'environ \$102,000,000, contre \$127,000,000 pendant le trimestre correspondant de 1875.

Eh! bien, M. l'Orateur, on voit par ces chiffres que, quels que soient les malheurs dont notre pays a pu être frappé, nous ne sommes pas, en somme, plus mal que nos voisins qui ont joui des avantages d'une politique fiscale, laquelle, d'après quelques honorables députés, est la panacée de toutes les infortunes commerciales qui peuvent fondre sur un pays. J'ajoute que si nous voulons poursuivre cette analyse plus loin, que si nous déduisons des importations que je viens de citer celles d'articles comme le thé, le sucre et le café, ainsi que lingots et espèces, et si nous faisons la même déduction de nos propres importations, nous constaterons que la diminution qui est survenue aux Etats-Unis est encore plus accentuée, en proportion, que la nôtre.

Et avant d'en finir avec ce sujet, il n'est pas hors de propos de signaler le fait que les exportations que nous avons faites en 1875-76 ne soutiennent pas une comparaison désavantageuse avec celles des Etats-Unis dont on nous a tant parlé. Je constate en effet qu'en 1876 ces dernières se sont élevées à \$644,000,000 inscrites en valeurs mixtes, comme c'est l'habitude de nos voisins, sur lesquelles environ \$525,000,000 en or ont été inscrites comme produits des Etats-Unis. Or, sur ces \$525,000,000, je constate qu'au moins \$493,000,000 (représentant une valeur d'à peu près \$440,000,000 en or) sont le produit des matières premières suivantes : farines, \$132,000,000; coton (brut), \$193,000,000; provisions de toutes sortes, environ \$90,000,000; huile et pain de lin, \$38,000,000; tabac, environ \$23,000,000, et à peu près \$12,000,000 de produits forestiers, — tandis que divers articles comme le cuir, le vif-argent, le suif, les houilles, le bétail, etc., y ajoutent \$40,000,000 de plus. C'est-à-dire que les exporta-

tions provenant des fabriques américaines, réduites à une valeur en or, sont d'un peu plus de \$53,000,000 ou \$54,000,000,—ce qui, proportionnellement au chiffre de notre population, est beaucoup moins que les exportations provenant des fabriques du Canada, lesquelles s'élèvent à environ \$5,320,000 pour les mêmes sortes d'articles. S'il y a eu un avantage, il a été pour le Canada qui exporte autant, en proportion de sa population et de son étendue, que les Américains, nonobstant la protection paternelle dont ceux-ci jouissent depuis si longtemps.

Et si, M. l'Orateur, déduction faite des articles tels que le numéraire et les lingots, nous comparons nos exportations brutes de cette année-là avec celles des Etats-Unis, nous arrivons à ce résultat :—Nos exportations, après avoir fait les réductions nécessaires, sont d'environ \$72,500,000, contre les leurs d'à peu près \$575,000,000 en or : en d'autres termes, les exportations *per capita* du Canada sont d'au moins un tiers plus considérables que toutes les exportations des Etats-Unis ; même je ne sais trop si la proportion n'est pas plus élevée. Il faut se rappeler que la diminution des importations aux Etats-Unis s'est produite dans une proportion infiniment plus faible *per capita* qu'en Canada, et qu'aujourd'hui, pendant que les Etats-Unis, avec tous leurs avantages, n'exportent pas beaucoup plus que \$11 ou \$12 par tête, nous exportons, nous, dans une proportion d'au moins \$18, et pendant qu'ils n'importent que dans une proportion de \$10 ou \$11, le Canada, même à une époque de grande dépression, importe pour à peu près \$22.

Ainsi, M. l'Orateur, notre commerce général est au moins deux fois aussi grand que celui des Etats-Unis, et non-seulement nous vendons et achetons plus qu'eux, relativement à notre population, mais encore le faisons-nous à des conditions plus avantageuses ; car la balance de commerce en faveur des Etats-Unis dont on parle tant, bien que pouvant témoigner de leur lent rétablissement, peut être aussi et est probablement l'indice qu'ils paient pour les articles qu'ils importent beaucoup plus que ceux-ci ne valent ; elle peut encore signifier, et elle signifie probablement,—comme on le prétend ouver-

tement pour l'exportation de certains articles fabriqués,—qu'ils encouragent un commerce artificiel aux dépens du contribuable américain.

Eh ! bien, si nous comparons le résultat de notre politique fiscale avec celui de la politique fiscale américaine, je dis hardiment que ces chiffres et ces faits prouvent que nous n'avons pas lieu de redouter la comparaison. Pour ce qui est de leur marché national, j'ai déjà dit et je répète ici, que le nombre des personnes employées dans les fabriques des Etats-Unis n'est pas plus grand, relativement à la population,—si même il est aussi grand—que celui des fabriques du Canada. Et non-seulement elles n'emploient pas plus de travailleurs, mais encore elles ne leur donnent pas, pour le présent du moins, un sou de plus ; même je doute beaucoup que les gages rapportent plus aux Etats-Unis qu'au Canada.

Quant à la condition des classes ouvrières, les membres de cette Chambre savent fort bien que s'il y a (comme c'est malheureusement le cas) une dépression au Canada, cette dépression est encore plus considérable aux Etats-Unis ; et que s'il y a aujourd'hui des gens sans emploi dans nos grandes cités, à New-York seulement il y a, dit-on, un cinquième ou un sixième de toute la population mâle adulte qui demande de l'emploi et vit aux frais du public. Je n'ai jamais douté un seul instant qu'une population aussi intelligente, aussi entreprenante et aussi industrielle que celle des Etats-Unis, une population qui possède des ressources naturelles sans rivales, ne dût naturellement devenir une population manufacturière très importante ; mais je doute beaucoup que, sous certains rapports, elle prenne le bon moyen d'arriver promptement à cette fin. Je crois qu'elle aurait mieux réussi et dans ses exportations et dans ses importations, soit des articles fabriqués, soit de la matière première ordinaire, si elle avait adopté un système analogue à celui que nous possédons aujourd'hui.

Si l'on considère la gêne extraordinaire que le Canada a eu à souffrir, j'incline à croire que nous avons raison de nous féliciter, lorsque nous nous rappelons que nous avons eu à lutter contre une dépression générale sans

exemple, qui a influé sur nos clients autant que sur nous-mêmes, et qu'une moisson plus que médiocre n'a fait qu'augmenter au moment même où nous avions à effectuer des dépenses spéciales pour nos travaux publics et à faire face à des échéances considérables. Je crois que nous devons féliciter le pays d'avoir traversé une crise aussi dangereuse sans subir de pertes très sérieuses. Je tiens pour certain que l'équilibre va être rétabli. Notre crédit s'est soutenu et plus que soutenu, puisque, nonobstant notre déficit et les embarras dont nous avons été chargés, nos effets publics ont obtenu un prix plus élevé que jamais; et à moins qu'un malheur comme le dernier qui nous a frappés nous arrive encore l'été prochain, nous pourrions résister à la tourmente.

Si nous sommes désappointés, le gouvernement connaît son devoir et il est prêt à le remplir. Le Canada possède encore, intactes, d'amples ressources qui lui permettent de faire face à ses engagements; et, bien que j'espère ne plus être obligé d'ajouter encore à la charge publique, cependant, je suis certain que si le service venait à l'exiger, la population du Canada ne permettrait pas que son crédit soit affaibli.

M. l'Orateur, permettez-moi de dire que si nous avions pu prévoir, en 1874, la situation que je viens de faire connaître; si nous avions pu prévoir que dans l'espace de deux ans nous aurions eu à lutter simultanément contre une diminution d'importations s'élevant à \$35,000,000 sur un chiffre de \$127,000,000, contre une mauvaise récolte, contre une dépression de quatre années consécutives aux Etats-Unis, et qu'au milieu d'une crise de cette gravité j'aurais eu à aller trois fois sur les marchés de Londres pour y négocier des emprunts jusqu'à la concurrence de \$45,000,000,—j'aurais dit qu'il nous serait entièrement impossible de nous en retirer le quart aussi bien que nous avons fait. Sans doute il nous faut prendre encore beaucoup de précautions; mais, avec de la prudence, je ne crains pas le résultat. Je compte, et j'ai droit de compter, avec une certaine confiance, sur une amélioration constante, quoique graduelle, dans un jeune pays comme celui-ci. C'est presque une

condition de notre existence nationale, et elle n'a jamais trompé les calculs raisonnables. Je prétends que l'inflation qui s'est produite en 1872-73 et 1873-74 et la réaction qui l'a suivie ont été, toutes deux, excessives; et qu'il serait impolitique de croire que nous allons rester longtemps dans l'état actuel, de même qu'il était impolitique de prendre cette grande inflation comme base de calcul pour contracter les énormes engagements dont je vous ai rendu compte ce soir.

Si le pays veut, comme je le crois, réparer l'extravagance et les folies du passé par un travail ardu, il n'y a rien à craindre, et le gouvernement va s'efforcer de donner l'exemple d'une économie raisonnable et prudente. J'admets que ses calculs reposent sur les probabilités qui, dans l'ordre ordinaire des choses, servent de base aux prévisions humaines.

Je n'entends pas dire, M. l'Orateur, que je puis mettre le pays à l'abri des conséquences d'une mauvaise récolte ou de malheurs de cette nature. Nous pouvons avoir une autre mauvaise récolte, la dépression peut se prolonger aux Etats-Unis, ou les honorables députés de l'Opposition peuvent remonter au pouvoir. Un malheur n'arrive jamais seul, et il peut être suivi d'un autre plus grand encore; mais M. l'Orateur, ceci à part, je crois que nous nous éloignons petit à petit des temps difficiles, et s'il ne nous est pas possible,—comme la chose est évidente,—de sortir avec plus ou moins de danger de la situation où nous sommes, les pertes que nous avons subies sont, toutes choses examinées, beaucoup moins considérables que celles auxquelles nous devons nous attendre. J'espère avec un certain degré de confiance que, dans mon prochain exposé financier, je serai en mesure d'annoncer à la Chambre que le déficit actuel est comblé, et que notre Trésor est encore une fois dans l'état où il s'est maintenu depuis quelques années.

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens.

M. TUPPER—M. l'Orateur, je suis certain que cette Chambre partagera l'opinion exprimée par l'honorable

ministre des Finances dès le commencement de ce débat, à savoir, que les membres des deux partis seraient profondément affligés du tableau qu'il lui fallait tracer des affaires publiques; et je crois pouvoir dire qu'il y a dans cette enceinte et au dehors un grand nombre de personnes qui éprouveront plus que du regret, qui seront grandement mortifiées d'apprendre que le temps est arrivé dans notre histoire où le ministre des Finances doit décrire notre situation politique comme il l'a fait ce soir.

Je pense qu'à cette époque où se termine la première década de notre existence, après dix ans de vie comme nation, il ressort des événements un enseignement que feraient bien de méditer à fond ceux qui ont la lourde tâche de légiférer pour leur pays. Pendant les sept premières années, la prospérité publique a été sans égale: nul pays au monde n'offre un exemple plus brillant du progrès que l'on peut faire en aussi peu de temps. Cette période a été suivie de trois années de gêne.

Nous avons donc eu ces deux époques, l'une d'une incomparable prospérité, l'autre d'une détresse profonde, selon que l'honorable préopinant l'a fort bien qualifiée devant nous, il n'y a que quelques jours. Non-seulement elles existent, mais elles sont séparées par une ligne de démarcation bien tranchée; le changement de gouvernement, qui a une importance considérable dans la politique de ce pays. Je prie la Chambre d'être indulgente, pendant que j'examinerai sérieusement les résultats de la politique suivie jadis et de la politique actuelle.

Après sept années de pouvoir, l'ancien ministère était en mesure, M. l'Orateur, de faire voir qu'il avait non-seulement gouverné le pays d'une manière judicieuse, mais encore fait face et généreusement, à toutes les exigences du service public: de fait, notre générosité a plus d'une fois été qualifiée d'extravagance par les membres de la droite actuelle (j'examinerai bientôt cette question); les obligations du pays étaient alors nombreuses, et nous avons su distraire du revenu non moins que treize millions, que nous avons employés à réduire notre dette.

Bien plus, il faut ajouter à cela les

M. TUPPER.

sommes versées dans le fonds d'amortissement, car elles tendaient directement à réduire la dette nationale, et leur chiffre est de trois millions. Nous avons donc pu, après sept années de gouvernement, montrer que nous avions dépensé libéralement pour maintenir le service public, et, tout en faisant face aux besoins généraux, en toute circonstance, diminué de seize millions la dette du pays par l'excédant de nos revenus. Ne serait-il pas bon d'examiner pendant quelques instants la politique qui a produit ce résultat?

Nous n'avions, il est vrai, qu'un tarif de 15 pour cent, mais il était plus que suffisant pour les besoins du service public, et, ne perdons point cela de vue, donnait aux cultivateurs une protection plus considérable que ne le ferait aujourd'hui un tarif de 20 pour cent. Quiconque est renseigné sur la condition des classes laborieuses et des affaires publiques aux Etats-Unis, au sortir d'une guerre désastreuse, ne peut manquer de se dire que le prix de la main-d'œuvre était alors tel qu'un tarif de 15 pour cent donnait plus de protection que n'en offrirait un de 20 pour cent aujourd'hui.

Je ne dois pas oublier, en parlant de la protection que nous offrions à l'artisan et au fabricant canadien, que, tout en imposant des droits sur les marchandises étrangères pour y faire concurrence aux produits de nos manufactures, notre politique était d'augmenter cette protection en laissant passer en franchise les matières premières dont nos fabricants se servaient. Mieux encore, nous admettions en franchise les machines qui ne pouvaient être fabriquées au Canada.

Vous voyez donc, M. l'Orateur, que notre politique était la protection de nos intérêts manufacturiers. Alors, nous apercevant que nos revenus excédaient nos besoins et que par conséquent il fallait alléger les charges du peuple, qu'avons-nous fait? Nous n'avons pas réduit le tarif protecteur, mais l'impôt, tout en favorisant efficacement l'industrie manufacturière; nous avons aboli la taxe sur le thé et le café, qui rapportait \$1,200,000 par an. Cette mesure protégeait les employés des manufactures.

Ce n'est pas tout, M. l'Orateur, et je

vais parler de la marine marchande, l'une des principales industries des provinces maritimes et que l'honorable ministre des Finances a mentionnée ce soir dans les termes qui ont dû convaincre de son importance. Il nous a dit avec raison que notre marine avait augmenté de 65 pour cent en dix ans ; il a en cela reconnu jusqu'à un certain point la sagesse dont notre administration a fait preuve, en admettant en franchise tout ce qui entre dans la construction de nos navires ; et en protégeant par là même cette industrie au point qu'il a pu se vanter du résultat obtenu.

Ayant ainsi fait tout ce que les circonstances nous permettaient de faire pour développer le commerce, et obtenu les résultats que je viens de mentionner, nous nous sommes mis à étudier la question d'un marché libre pour notre poisson, et nous avons conclu le traité de Washington, qui supprime la taxe imposée jusqu'alors sur nos pêcheries et ouvre sans restriction le marché américain à l'une des plus grandes industries des provinces maritimes,—industrie qui peut à peine être surpassée, à raison de notre navigation, de la création d'une marine marchande considérable et de l'extension de notre commerce.

J'admets que les conditions du traité n'ont pas été observées et que nous n'avons point joui des avantages qu'il promettait au pays ; j'en reparlerai tantôt. Mais, grâce à notre politique, notre administration a fait disparaître les entraves de cette industrie et ouvert les grands marchés voisins aux pêcheurs canadiens.

Eh ! bien, M. l'Orateur, notre but n'était pas seulement de faire ce que je viens d'indiquer, mais nous avons de plus adopté la politique fiscale que nos voisins mettaient en pratique contre nous, et nous avons réussi à mettre un droit sur l'importation au Canada d'articles qui avaient à lutter contre un tarif presque prohibitif quand nous les exportions aux Etats-Unis. Nous avons pu, en conséquence, imposer le charbon et les farines, les céréales qui faisaient concurrence aux nôtres, et le sel dont l'importation nuisait aux intérêts canadiens,—et savez-vous avec quels résultats ?

Le peuple canadien n'a joui de cette

politique que pendant moins d'un an, et je crois qu'elle aura servi à enseigner deux choses importantes, à régler deux graves questions. Lorsque nous avons proposé l'adoption de cette politique, les honorables membres de l'autre parti ont, comme toujours, crié que nous ne l'oserions pas, que le Canada était incapable de défendre ses intérêts contre les Etats-Unis. On nous menaçait des représailles des américains, qui s'exerceraient au détriment de notre prospérité. Mais, en dépit de tout cela, nous avons fait de cette politique la loi du pays, et les sinistres prédictions se sont si peu réalisées, qu'en moins d'un an ceux qui avaient des intérêts dans l'exploitation de la grande industrie houillère ont pu voir avec bonheur que celle-ci n'avait pas été en souffrance, et qu'au contraire les droits américains sur le charbon étaient tombés aussitôt de \$1.25 à \$0.75 ; le droit sur les pommes de terre, dont les provinces maritimes font une exportation considérable, fut de beaucoup réduit ; il en fut de même du droit sur le bois de service et sur d'autres articles.

Ainsi, au lieu d'avoir des résultats désastreux, ainsi que l'avaient prédit nos honorables adversaires, notre politique en eut de tout autres, car le Canada perçut \$800,000 de plus sur les articles que les Etats-Unis exportaient ici, et, d'un autre côté, le tarif américain subit aussitôt des modifications qui furent favorables à l'industrie canadienne.

Nous avons aussi résolu, M. l'Orateur, de pousser avec vigueur les travaux publics. J'ai entendu ce soir avec chagrin l'honorable ministre des Finances parler en termes défavorables des entreprises de chemins de fer de ce pays. Il a déclaré que ceux qui plaçaient leur argent dans ces entreprises le perdraient. Je trouve cela bien peu patriotique, de sa part.

M. CARTWRIGHT—Ils l'ont tous perdu.

M. TUPPER—L'honorable préopinant dit qu'ils l'ont perdu. Il se peut bien que de l'argent ait été perdu dans certaines entreprises mal conçues et mal conduites, mais, je le demande, où en serait aujourd'hui le Canada sans l'argent qui y a été apporté pour le développer et pour construire ses

chemins de fer ? J'affirme que le peuple canadien a retiré de grands avantages de ses travaux publics qui ont attiré ici les capitaux anglais, et sans cette apport des capitaux étrangers, l'honorable préopinant serait dans une situation encore plus difficile que celle où il se trouve.

Nous étions d'opinion, alors comme aujourd'hui, qu'il fallait se lancer dans ces entreprises, et j'espère que je ne finirai pas ce discours sans démontrer à l'honorable monsieur qu'il s'est contredit, et qu'il n'y a pas encore longtemps il a cru devoir faire connaître, de la manière la plus autorisée, aux capitalistes anglais, les avantages que le Canada a retiré de ces travaux.

La Chambre sait parfaitement que l'un des engagements pris lors de la confédération des provinces britanniques fut que l'on élargirait les canaux et que l'on ouvrirait le Nord-Ouest à l'émigration aussitôt que la condition des affaires publiques le permettrait. Or, l'honorable monsieur vient aujourd'hui vous faire un discours qui indique que la politique du gouvernement—politique dont il est lui-même responsable—est de s'arrêter à mi-chemin et de manquer envers le peuple à la parole donnée par le Parlement.

Un autre point de notre politique, intimement lié à ce que je viens d'en citer, était l'immigration. Je suis heureux de dire que la ligne de conduite suivie par mon voisin (M. Pope) au sujet de l'immigration a été féconde en résultats avantageux pour le pays. Je suis en mesure de dire que son système a produit de bien meilleurs effets que celui de l'honorable préopinant. Il consistait à attirer des émigrants dans le pays et à leur donner de l'emploi en arrivant. Il n'y a pas d'autre système que celui-là qui nous permette d'espérer que le Canada occupe un rang distingué parmi les nations.

L'accroissement ordinaire, naturel de la population, est lent, et l'on ne saurait prendre un meilleur moyen pour atteindre au rang que la nature nous destine évidemment, qu'en attirant ici une émigration nombreuse et variée et en lui donnant de l'emploi dès son arrivée. Nous pouvons lui assigner les millions d'acres de terres fertiles du Nord-Ouest que personne n'exploite encore. Je soutiens que le

gouvernement manque à son devoir en n'attachant pas à la question de l'émigration toute l'importance qu'elle mérite.

Voyons maintenant, M. l'Orateur, quelle a été la politique de ceux qui s'appellent des réformistes. Ils ont réformé tout cela.

Sir JOHN A. MACDONALD—Déformé.

M. TUPPER—Mon honorable ami dit qu'ils ont tout déformé. Que l'on compare le tableau fidèle du Canada à l'avènement de ces messieurs au pouvoir, tel que je l'ai tracé, avec celui que vient de nous faire l'honorable ministre des Finances, et l'on s'avouera que le pays n'a pas lieu de se féliciter du changement.

Quelle est maintenant la politique ministérielle ? On la connaissait dès avant l'accession des réformistes au pouvoir, car déjà ils s'étaient unis comme un seul homme pour empêcher l'adoption d'une mesure qui imposait un léger droit protecteur sur certains produits américains. Lorsque mon honorable ami qui siège à ma droite, travaillait comme commissaire de Sa Majesté, à la négociation d'un traité de réciprocité qui était de la plus haute importance pour le Canada, eux, comme parti, et tous les députés qu'ils purent détacher de nos rangs, s'entendirent pour lui susciter des embarras, juste au moment où il devait tout probablement obtenir la réciprocité commerciale si avantageuse au peuple canadien. C'était là la première affirmation de la politique qu'ils ont toujours suivie depuis.

Après avoir fait tout ce que j'ai mentionné pour la prospérité publique, après avoir uni le pays d'un océan à l'autre dans un ensemble harmonieux, nous avons senti que nous devons essayer d'établir des moyens de communication rapides et peu coûteux entre les deux extrémités du pays. C'est alors que le chemin de fer du Pacifique nous fournit l'occasion de continuer et de donner un plus vaste champ à notre politique relative aux travaux publics, et nous dévisâmes un projet qui devait attirer ici cent millions de capital étranger, et, tous les ans, des centaines de mille émigrants, ce qui aurait développé notre commerce, nos affaires, mieux que n'importe quoi.

M. TUPPER

Et cependant que n'avons-nous pas subi ?

Ces messieurs étaient de l'Opposition et aucun d'eux n'ignore qu'ils employèrent tous les moyens possibles pour faire manquer l'entreprise. Aux élections générales de 1872, il accusèrent le gouvernement de vouloir essayer de construire le chemin de fer canadien du Pacifique,—et cependant il avait été définitivement décidé que ces travaux seraient exécutés par une compagnie qui recevrait de nous 30 millions en argent et 50 millions d'acres de terre.

Y a-t-il quelqu'un ici comme en dehors, qui n'admette point que la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, aux termes proposés, aurait été l'un des plus grands bienfaits que le pays pût désirer, vu surtout, que des milliers d'européens, ayant placé des fonds dans cette entreprise, seraient devenus par intérêt nos agents d'émigration ? Personne ne peut s'empêcher de reconnaître qu'un gouvernement qui aurait mené ou pourrait aujourd'hui mener semblable entreprise à bonne fin, mériterait bien de son pays, car il aurait contribué au plus haut point à sa prospérité.

Ici comme au dehors, je le répète, ces honorables messieurs se sont de toute manière opposés à la construction de ce chemin, et ils ont réussi. Alors que l'on était sur le point de faire appel à des souscripteurs de cette entreprise, et que les principaux capitalistes et des ingénieurs distingués s'étaient chargés de trouver les fonds nécessaires et d'en poursuivre l'exécution, on souleva une telle opposition dans tout le pays, on prit de tels moyens pour la décrire, qu'il fallut l'abandonner pour le moment. Ce fut là le premier pas de nos adversaires dans la direction qu'ils ont suivie, et qui a placé le Canada dans la situation désastreuse qu'ils sont forcés de reconnaître.

Quel a été le second ? L'honorable ministre des Finances nous a dit ce soir que c'était la première fois qu'il avait à remplir le pénible devoir d'annoncer un déficit. Ce n'est pourtant pas la première fois. Il a déjà annoncé un déficit qui n'existait que dans sa fertile imagination, et cela à une époque où le pays était prospère, et où rien ne faisait douter que les hommes d'affaires

n'eussent confiance dans l'état financier du pays.

L'honorable ministre des Finances regrette qu'il n'y ait ici personne de sa force à qui il puisse s'adresser ; il a paru chagrin que l'Opposition ne comptât point dans ses rangs quelqu'un qui eût occupé la haute position de ministre des Finances, et qui pût comprendre l'habile exposé qu'il allait soumettre à la Chambre. Je souffrais pour l'honorable ministre, surtout lorsqu'il lui a fallu essayer de justifier son emprunt, car il faudrait un ministre des Finances pour nous faire comprendre que l'honorable monsieur s'est tiré d'affaire et pour convaincre la Chambre qu'il a agi avec sagesse en cette circonstance. Tout de même il y a dans la Chambre quelqu'un qui peut en remontrer à un ministre des Finances.

L'honorable préopinant a lui-même déclaré en face du pays que l'honorable député de Stanstead avait proposé un moyen d'épargner \$1,200,000 par an, et qu'il a fait rejeter par ses partisans cette mesure, à laquelle il est aujourd'hui forcé de recourir. Il l'a lui-même admis, il n'est pas nécessaire d'insister là-dessus. Dans une session précédente il a admis s'être trompé dans sa déclaration du 1^{er} juillet qu'il y aurait un déficit de trois millions. D'après son exposé financier il y a deux ans, les trois millions de taxes additionnelles n'étaient point imposées pour faire face tant à un déficit réel qu'à de nouvelles obligations.

Le ministre de la Justice a de même—à Walkerton, je crois,—dans tous les cas dans l'un des nombreux discours dont il a gratifié le pays, et pour faire oublier lesquels il donnerait tant aujourd'hui—

M. BLAKE—Non.

M. TUPPER—Il ne veut point qu'on lui rappelle le vieux dicton : “ Que je voudrais que mon adversaire eût écrit un livre ! ” Le sentiment qui doit dominer dans le cœur du ministre de la Justice doit être celui-ci ; “ Pourquoi ai-je été assez ennemi de moi-même pour faire un discours ! ” Mais il a fait ce discours, et il a dit : “ Quelle raison le peuple de la Colombie-Britannique a-t-il de se plaindre ? N'avons-nous point augmenté l'impôt d'un sixième afin de construire le chemin de fer du

Pacifique?" L'honorable monsieur a clos le débat, en admettant qu'au lieu d'avoir été imposés pour faire face à un déficit réel, les trois millions de taxes nouvelles étaient destinés à la construction du chemin de fer du Pacifique. S'il fallait d'autres preuves, on les trouverait dans l'admission même du déficit de cette année.

Qu'ai-je dit l'an dernier à l'honorable ministre des Finances? Je lui ai indiqué l'espèce de déficit qu'il aurait à combler si ses prévisions de 1874 étaient correctes; je lui ai fait voir que durant les derniers trois mois de l'année le revenu et la dépense s'équilibraient, qu'à la fin des neuf premiers mois de 1873-74 il existait un surplus de \$126,000, et qu'à la fin de l'année il aurait ce chiffre, sinon plus,—tout comme si le déficit n'avait pas été plus considérable au 1^{er} de juillet que lorsqu'il avait fait son exposé financier le 1^{er} février.

Inutile d'entretenir la Chambre de ce sujet, mais je dois dire que l'honorable monsieur a sérieusement ébranlé la confiance des hommes d'affaires, et n'a pas peu contribué à produire les désastres dont nous avons souffert. Il n'a pas craint d'affirmer que j'ai approuvé sans réserve son tarif de 1874. On ne peut me reprocher, chacun le sait, d'approuver souvent les actes de l'honorable préopinant, et, avant d'admettre que la taxe additionnelle de trois millions a été perçue sans que le pays en souffrit beaucoup, il me faut lui rappeler que la Chambre a pris la liberté de modifier et de changer son tarif sur environ trente points, et que le tarif amendé ne ressemblait pas plus à son tarif inacceptable que le jour ne ressemble à la nuit.

Mais en face de tout cela, au lieu de se plier aux exigences de nos industries manufacturières dont la condition était modifiée par suite du changement survenu dans les affaires aux États-Unis, l'honorable préopinant s'en tint à la politique futile qu'il suit encore aveuglément aujourd'hui. Il proposait d'augmenter le tarif de $1\frac{1}{2}$ pour cent; il fut forcé de l'élever de $2\frac{1}{2}$ pour cent.

L'honorable ministre des Finances a parlé ce soir en termes pompeux de notre magnifique marine marchande, dont nous sommes à bon droit orgueilleux. Mais quel a été l'un de ses pré-

miers actes à cette époque où, précisément, cette grande et importante industrie subissait beaucoup d'embarras et de difficultés? Il voulut imposer un droit d'un dollar par tonneau sur les navires qui seraient construits en ce pays. Grâce au sens pratique de la Chambre, la proposition fut renvoyée et le droit fut réduit à 20 centins par tonneau; mais si nous avons à remercier quelqu'un de ce résultat, ce n'est pas l'honorable ministre des Finances, mais les honorables députés dont la sagesse le força d'admettre en fait que, sans avoir été ministre des Finances, ils pouvaient lui en remontrer à ce sujet.

Parlons des machines maintenant; nous les admettions en franchise pour développer les manufactures dans ce pays, mais le gouvernement mit un droit sur ces articles, et cela juste au moment où le commerce commençait à languir par suite de la baisse dans les prix de la main-d'œuvre. Et, comme s'il eut voulu enlever davantage aux travailleurs tout ce qui pouvait favoriser l'industrie, il mit un droit sur les matières premières, que nous admettions en franchise afin de protéger le fabricant. Si je cite ces faits à la Chambre, c'est que si les honorables députés de la droite donnaient à l'étude de ces questions l'attention sérieuse qu'elles méritent selon moi, l'on modifierait une politique qui a déjà eu tant de résultats funestes pour le pays.

Puis quand l'honorable préopinant demandait au pays un revenu plus considérable; quand, d'après lui, les besoins publics exigeaient que les taxes fussent augmentées de \$3,000,000, et quand il les imposait,—il aurait pu, tout en faisant cela, continuer à témoigner aux intérêts du peuple cette sollicitude bien-faisante qu'ils étaient en droit d'attendre, et qui les aurait grandement favorisés; mais il taxa le thé et le café, exempts d'impôt jusque-là, et augmenta par là le prix de la main-d'œuvre, car il éleva le prix des articles de consommation pour chaque employé des manufactures du Canada.

Il aurait prévenu une foule de conséquences désastreuses enfantées par sa politique, s'il avait modifié le tarif de façon à le rendre plus protecteur, ainsi que le demandait mon très honorable ami à la dernière session; mais, loin de là, son tarif augmente l'impôt à

l'excès et paralyse toute industrie. On l'a bien modifié depuis, mais il ne laisse pas que d'être encore très défectueux, et il diffère complètement de celui de l'ancien gouvernement, qui a été si avantageux au pays, de l'aveu de tout le monde.

Maintenant, M. l'Orateur, je demande aux honorables messieurs de la droite de dire ce qu'ils pensent aujourd'hui de leur politique relative au chemin de fer du Pacifique. Ils avaient assuré la Chambre et le pays qu'ils ne déviendraient point de la saine politique suivie par leurs prédécesseurs en office sur cette question; ils ont promis que jamais le chemin ne serait construit par d'autres que par une compagnie, aidée pécuniairement et par des concessions de terres. Et qu'a-t-on fait cependant?

A peine le premier ministre était-il entré en charge, à peine avait-il pris en mains les affaires publiques, que, sans l'autorisation du Parlement, sans l'approbation du pays, il s'en allait déclarer publiquement à Sarnia, que le gouvernement reniait ses promesses, et qu'il avait résolu de ne point construire le chemin par l'entremise d'une compagnie, mais de s'en charger lui-même. Cette déclaration ébranla sérieusement la confiance des hommes d'affaires, la confiance qui est le nerf des affaires et du commerce.

J'ai mentionné déjà la politique du gouvernement au sujet de l'immigration: il n'en a réellement plus. Celle qu'il suit est une politique d'émigration. Le fait est, M. l'Orateur, que j'ai été surpris de ne point voir figurer au budget un crédit destiné à envoyer des gens en Europe au lieu d'en faire venir de là; il est étonnant qu'en face des résultats malheureux de sa politique et dans la condition actuelle du Canada, le gouvernement ne se rende point aux demandes des centaines de personnes sans ressources qui veulent retourner dans leurs pays.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les différentes questions que j'ai abordées pour savoir ce qui a obscurci l'horizon commercial et politique du Canada, ce qui a changé le magnifique tableau de la prospérité du pays que l'on aimait tant à contempler, en un tableau qu'aucun canadien patriotique ne peut regarder sans le plus profond regret: on comprend qu'après avoir été si mal

gouverné le pays ait un aspect si différent de celui qu'il offrait auparavant.

Nous n'avons pas encore retiré du Traité de Washington les avantages que nous devions en attendre, mais chacun sait que cela est dû à ce que le gouvernement actuel n'a point pressé son exécution dans les limites permises, n'a point demandé aux Etats-Unis de nous payer les millions qu'ils nous doivent à présent: il a fait le contraire. Il a délégué à Washington l'honorable George Brown, qui s'est mis aux genoux des Américains et leur a répété la vieille histoire que certains membres de cette Chambre ont si souvent racontée, à savoir: que pour exister notre commerce a besoin de la permission des Etats-Unis. Il l'a envoyé faire des propositions dont la teneur était que tout ce que les Etats-Unis avaient à faire pour s'emparer d'abord de notre commerce, puis de notre pays lui-même, c'était de maintenir leur politique prohibitive et de nous exclure de leurs marchés. Est-il surprenant après cela que notre commerce soit languissant?

Quand on eut annoncé la glorieuse nouvelle et énuméré tous les avantages que nous retirerions de cette tentative, de sacrifier nos intérêts à un autre pays, il n'y a aucune de nos industries qui n'en ait été entravée, qui n'en ait grandement souffert. Je demande pourquoi nous n'avons pas encore retiré les millions qui, de par le traité, nous sont dus aujourd'hui? C'est parce que le gouvernement américain sait que les hommes qui occupent maintenant les banquettes ministérielles n'ont point, sur la question de nos relations avec les Etats-Unis, les mêmes vues et les mêmes opinions que leurs prédécesseurs.

Comment espérer que le gouvernement américain fasse cas du nôtre, lorsque l'une des premières déclarations faites par le premier ministre du Canada, en sa qualité de premier ministre, a été que nous ne pouvions rien obtenir en vertu du Traité de Washington? Je voudrais savoir ce que nous avons droit d'attendre, après que le premier ministre a manqué à son devoir au point de déclarer publiquement, et de façon que sa déclaration parvienne à la connaissance des Etats-Unis, que nous n'obtiendrions rien

d'eux ! Est-il surprenant qu'ils refusent de nous donner ce qu'ils nous doivent en vertu du traité, lorsqu'ils savent entre les mains de qui sont les destinées du Canada, et que cela les rend maîtres de la situation ?

J'ai jeté un coup-d'œil sur la politique de l'ancien gouvernement, sur celle de mon parti, sur celle du gouvernement du jour et ses conséquences désastreuses, et je m'aperçois que celui-ci, après trois années de pouvoir, refuse d'appliquer le remède que requiert le triste état de choses que j'ai signalé. Au lieu d'avoir réduit de plusieurs millions la dette publique au moyen du revenu, pendant ces trois années, nous voyons qu'il a dépensé tout ce revenu et tout de même augmenté la dette de l'Etat de plus de deux millions, d'après les Comptes Publics qui ont été mis devant nous; chacun peut s'en convaincre d'un coup-d'œil s'il observe que le signe du *moins* remplace celui du *plus* que l'on trouvait dans tous les comptes antérieurs;—c'est donc deux millions en sus de la dépense imputable au capital.

Mais ce n'est rien, comparé à la grande détresse qui est venue fondre sur le pays. Il sait que le déficit, au lieu d'être de deux millions, est de cinq millions. Car il sait qu'il a prélevé de nouveaux impôts au montant de trois millions, et que cette somme, qui devait être appliquée à la construction du chemin de fer du Pacifique, est toute dépensée: il n'en reste pas un dollar, et le chemin du Pacifique n'est pas fait. L'honorable ministre des Finances nous dit que le gouvernement a mentionné dans le discours du Trône ce magnifique projet d'un chemin de fer appartenant à l'Etat comme son plus beau rêve, et qu'il a pu dépenser plus d'argent en explorations qu'aucun autre gouvernement ne l'avait encore fait: on dirait qu'il se vante de ce qu'ils peuvent consacrer d'argent aux explorations. Je pense bien que nous aurions pu en dépenser autant, si nous avions été assiégés autant que lui par les chercheurs de place.

On a dépensé beaucoup d'argent, mais où en sont les résultats, si ce n'est que la dette publique a augmenté de six millions depuis deux ans, soi-disant pour la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, celui-ci n'est pas

même commencé ! Je veux dire qu'on n'a pris aucune mesure pratique pour exécuter toute l'entreprise, et qu'après s'être persuadé qu'il y avait folie à s'écarter de la politique de l'ex-administration, et après avoir déclaré il y a quelques mois que l'on demanderait des soumissions pour la construction du chemin exactement comme nous le voulions nous-mêmes, l'on vient annoncer au Parlement que l'on n'est pas même en mesure de demander ces soumissions, et l'on se vante que l'on a consacré depuis deux ans six millions à cette entreprise !

Les membres du gouvernement se rappellent-ils que pendant les élections de 1872 ils ont crié sur les toits que nous allions ruiner le Canada parce que nous nous proposons d'appliquer trente millions à la construction du chemin sans prendre aucune autre responsabilité, sans courir aucun risque, sans accepter d'autres obligations ? Et ils se vantent d'avoir dépensé six millions en deux ans, sans toutefois avoir pris des mesures pour construire tout le chemin ! Ils ont accru les impôts de trois millions, et ils viennent aujourd'hui nous raconter la vieille et lamentable histoire qu'il n'y a plus d'argent et qu'il faut augmenter encore les taxes de deux millions.

Il m'a fait plaisir d'entendre mon honorable ami le ministre des Finances dire que nos ressources ne sont pas toutes épuisées; mais, M. l'Orateur, il les épuise, je pense, aussi vite qu'il le peut, et je dois lui rappeler qu'il a changé d'opinion à ce sujet. Je dois le faire ressouvenir que dans l'exposé financier lugubre et trompeur qu'il a fait devant cette Chambre la première année de son entrée en fonctions, il nous a dit: "Je ne crois point que nous puissions augmenter les impôts." Pourquoi pas ? Ne nous a-t-il pas soumis un tarif qui augmentait les impôts de trois millions, et dit qu'il n'y avait pas moyen d'aller plus loin ? Mais il est allé plus loin, et non-seulement il nous a dit: "Je ne crois pas que nous puissions augmenter les impôts," mais il a ajouté: "Je ne crois pas non plus que nous soyons obligés de prélever davantage au moyen de la taxe directe."

Eh ! bien, M. l'Orateur, il semble que l'honorable préopinant ait changé

d'idée. Pourquoi ? Serait-ce parce que le pays serait plus prospère que lorsqu'il fit cette déclaration, il y a trois ans ? Est-ce cela qui lui fait espérer qu'il pourra négocier tous les ans des emprunts sur le marché anglais et assurer les capitalistes qu'il n'a pas épuisé toutes les ressources de l'impôt ? Il compte beaucoup sur la crédulité de la Chambre, quand il vient nous dire que sans ceci et sans cela, il ne se serait pas trompé dans son exposé de la situation du pays. Chaque fois qu'il entreprend cette tâche, je renonce à en prendre note, car ce serait dépenser inutilement encre et papier, lorsqu'il exprime son opinion sur les événements futurs, et je vais vous dire pourquoi en peu de mots.

Il nous a dit, il n'y a pas longtemps, que le revenu de l'année dernière serait de \$25,000,000 ; j'ai en mains sa déclaration. Le revenu n'a cependant été que de \$22,587,587 ; il s'est trompé de \$2,662,413 ; il devra en conclure qu'il n'est guère facile de juger à l'avance de ce que seront les affaires ; je n'entends pas insister sur l'erreur qu'il a commise et je ne l'accuse point de l'avoir commise à dessein et d'avoir cherché à tromper la Chambre, parce que je sais qu'il n'oserait risquer une prophétie qui serait démentie au bout de quelques mois, d'une année au plus, mais je désire lui faire remarquer que pendant deux sessions je l'ai prévenu que les états publiés par son département étaient faux et trompeurs.

Le gouvernement doit publier tous les mois un état des recettes et des dépenses, afin de renseigner le pays ; tout homme public qui suit le cours des événements, ne peut juger intelligemment de ce qui arrivera, ne peut étudier avec précision la condition du pays, s'il ne peut se fier aux renseignements publiés par le ministère des Finances, et par le bureau de l'Auditeur qui est sous son contrôle. Il y a un an, alors que l'honorable préopinant nous prédisait l'avenir, je l'ai pressé de nous dire où nous en serions au 1er juillet suivant (1876) c'est-à-dire à trois mois de là. Avait-on jamais entendu dire auparavant qu'un ministre des Finances avait en faisant son exposé financier, manqué à son devoir au point de refuser de dire quelle serait la situation dans trois

mois ? cependant, pour la meilleure raison du monde, je l'ai pressé maintes et maintes fois de nous renseigner là-dessus, mais il a toujours refusé de le faire. L'honorable monsieur étant ministre des Finances ne pouvait nous dire ce qu'il savait être la vérité, ce que tout député intelligent savait être la vérité, à savoir qu'il y aurait à la fin de l'année un déficit d'environ deux millions et peut-être plus : on n'a pas pu lui arracher cet aveu.

Les tableaux du revenu et de la dépense publiés mensuellement sous la signature de M. Langton, l'auditeur-général, sont entièrement faux ; je veux que l'honorable monsieur nous explique cela et le justifie s'il le peut. Je le défie devant toute la Chambre de nier qu'il ait promis que ces erreurs, ces bévues, ne se renouvelleraient pas, et cependant, à la fin de l'année fiscale, nous avions un surplus de \$1,082,813 d'après la *Gazette Officielle*, tandis qu'en réalité il y avait un déficit de \$1,900,785, que l'on reconnaît.

M. CARTWRIGHT—Je vais expliquer la chose. L'honorable député n'agit pas avec sincérité lorsqu'il cite ce fait et cela d'autant moins qu'il a lui-même été ministre. Il sait parfaitement que les états qui paraissent dans la *Gazette* ne comprennent, en fait de dépenses, que celles dont le bureau de l'Auditeur a reçu avis. Ces états sont absolument exacts, en autant que les dépenses sont connues de l'auditeur-général. On n'a jamais eu l'habitude en ce pays de publier à la fin de l'année l'état des dépenses qui paraît plus tard dans les Comptes Publics.

M. TUPPER—Je désire que l'honorable monsieur nous dise à quelle fin l'on publie ces états ? Est-ce pour tromper la Chambre ? Est-ce pour induire le public en erreur ?

M. CARTWRIGHT—Je dois rappeler l'honorable monsieur à l'ordre. Il n'a pas le droit de nous imputer l'intention de tromper le pays. Il sait fort bien que les mêmes états ont été publiés pendant plusieurs années par son propre gouvernement.

M. TUPPER—Je déclare à l'honorable ministre qu'il se trompe. Je suis allé trouver M. Langton aussitôt que cette différence dans les comptes publics est venue à ma connaissance et je la lui ai signalée. Je lui ai dit que

je l'attribuais à l'inattention, et qu'on avait porté la dépense imputable sur le capital au compte de la dépense imputable sur le fonds consolidé. Il m'a répondu qu'il y verrait et il m'a dit plus tard que l'erreur était arrivée de la manière que je l'avais supposé.

L'honorable monsieur ne devait pas me prêter des paroles que je n'ai pas dites. Je lui ai demandé si ces états incorrects avaient pour but de tromper le pays. Ils le trompent réellement, ils me trompent, ils trompent chaque membre de cette Chambre qui s'intéresse assez aux affaires publiques pour entrer dans l'examen de ces chiffres. Je dis que l'on ne doit point publier d'état dans la *Gazette officielle* à moins qu'ils ne soient tels qu'on puisse s'y fier. Je répète qu'ils induisent le public en erreur, et que l'honorable ministre aurait dû, de lui-même, sans attendre qu'on le lui demandât, nous mettre au courant de la situation financière au 1er juillet. Je vois une singulière coïncidence sous ce rapport, mais je n'en dirai pas davantage.

Les Comptes Publics tels que publiés dans la *Gazette Officielle* jusqu'au 1er juillet dernier accusent une erreur de \$2,983,598: on y mentionne, à cette date, un excédant de \$1,082,813, au lieu d'un déficit de \$1,900,785. L'honorable monsieur dira peut-être que ce n'est pas de sa faute, mais je maintiens qu'aucun gouvernement n'a jamais publié d'état plus trompeur. On n'a jamais eu de plus graves raisons de se plaindre des documents publics, sous n'importe quel gouvernement. L'honorable monsieur avait pourtant promis de s'en occuper.

M. CARTWRIGHT—Je nie de la façon la plus formelle l'assertion de l'honorable monsieur: je n'ai point promis de changer ou de corriger la manière qui a toujours été suivie dans la publication de ces états réguliers.

M. TUPPER—L'honorable monsieur n'a-t-il pas promis de s'occuper de la chose?

M. CARTWRIGHT—Non.

M. MASSON—Vous l'avez promis!

M. TUPPER—Je répète que l'honorable monsieur l'a promis et je puis en appeler aux membres de cette Chambre, adversaires comme partisans, qui doivent se rappeler cette promesse aussi distinctement que l'honorable député

M. TUPPER

de Terrebonne: je dis que l'honorable monsieur a oublié sa promesse.

M. CARTWRIGHT—Je n'ai rien oublié.

M. TUPPER—J'ai bien peur, M. l'Orateur, que l'on soit arrivé à croire que l'honorable préopinant a oublié bon nombre de ses promesses. S'il n'a pas pu prévoir les événements trois mois à l'avance, je voudrais bien qu'il nous dise pourquoi il vient de nous faire perdre notre temps à écouter ses prédictions pour les quinze mois qui vont suivre. Je veux qu'il nous apprenne la valeur de ses déclarations, si elles ne le lient pas. Il ne nous a point répété aujourd'hui ses déclarations relativement au chiffre du déficit et aux moyens de le combler.

De peur que, ne se souvenant plus, il nie ce que je vais dire, je ne citerai rien de mémoire, mais je lirai un extrait de son discours tel que rapporté aux *Débats*, après avoir été corrigé par lui-même. Je veux parler de son exposé financier, dans lequel il a dit pourquoi il augmentait les taxes de trois millions. La raison qu'il en a donnée, M. l'Orateur, c'est que le crédit du Canada serait ruiné si on déclarait un déficit dans trois mois:

"Je le répète, le fait est précisément tel que je le rapporte: sans cette taxe additionnelle il y aurait eu en 1874 un déficit net d'un million et un quart, et probablement de deux millions en 1875. Nous aurions perdu le contrôle du marché et nous aurions été témoins des scènes (non encore oubliées par le peuple) qui ont eu lieu en 1866, alors que Sir A. T. Galt dut informer la Chambre qu'il ne pouvait emprunter de l'argent à huit pour cent sur la garantie du Canada. Il demande si la Chambre a oublié qu'en 1866-67, nos cinq pour cent qui valent aujourd'hui de 106 à 107, sont tombés à 74 ou 75."

Je lui ai demandé comment il n'avait pas prévu ce qui devait arriver au bout de trois mois, lui qui prédit maintenant ce qui arrivera dans quinze mois. Il sait qu'il ne fait que différer d'un an l'aveu que, non-seulement il a dépensé les \$3,000,000 de taxes nouvelles qu'il a imposées, mais qu'il y avait en sus un déficit de \$2,000,000 au 1er juillet 1876, et il cache ce fait au pays!

La *Gazette* a publié un tableau qui peut tromper tout le monde. L'honorable monsieur est maintenant convaincu d'avoir connu à l'avance le déficit, et, sachant qu'il lui faudrait déclarer qu'il s'élève à deux millions, et d'avoir refusé de modifier le tarif et

de prendre des mesures pour conjurer la ruine de notre crédit. Et il vient nous annoncer, avec la confiance que nous y ajouterons foi, quel sera le chiffre de nos revenus et de nos dépenses dans un an ou deux d'ici ! Il nous avait dit l'an dernier que le revenu s'élèverait au chiffre de \$25,250,000 ; or il n'a été que de \$22,587,587, soit \$2,662,413 au-dessous de ces calculs.

L'honorable monsieur nous pense bien crédules s'il croit qu'avec l'expérience que nous avons acquise, nous allons nous en rapporter à ses suppositions au sujet de la situation financière future du Canada.

Maintenant, M. l'Orateur, quel est le chiffre du déficit ? D'après l'honorable monsieur, il sera de \$1,900,785, mais est-ce bien tout ? Je lui demande d'être sincère et de nous dire s'il n'y a pas quelque autre somme à y ajouter. N'a-t-il pas dit, à la fin de son discours, que l'opinion générale étant que le tarif allait être changé, on avait acquitté des droits de douane pour un montant considérable ?

M. CARTWRIGHT—Je n'ai pas dit cela ; je n'ai rien dit de la sorte. Je m'explique : J'ai prétendu qu'on ne pouvait comparer les revenus perçus jusqu'au 10 février dernier avec ceux perçus à la même date l'an dernier, parce qu'un certain montant avait été perçu durant ces six semaines.

M. TUPPER—C'est vous qui le dites ; vous voulez établir une différence là où il n'y en a pas.

M. CARTWRIGHT—Il y a pourtant une différence.

M. TUPPER—Est-ce qu'on ne croyait pas généralement que le tarif serait modifié ? Le *Globe* de Toronto n'a-t-il pas dit qu'il serait élevé de 2½ pour cent ? Est-ce que tout le commerce du pays ne s'est point préparé activement à ce changement ? L'honorable préopinant n'a-t-il pas dit en 1874 que des sommes considérables devaient changer de mains à raison de l'attente d'un changement de tarif. Maintenant, je le demande, pour arriver au chiffre exact du déficit, faut-il ajouter un demi-million, un million, ou les deux millions de 1873-4 ? Il faudrait ajouter ce dernier chiffre, d'après la logique de l'honorable monsieur, afin que le peuple connaisse le véritable chiffre de ce déficit.

L'honorable monsieur a dit, dans son exposé financier, qu'il fallait imputer au fonds du revenu la substitution des rails d'acier aux rails de fer. Je comprends parfaitement qu'un gouvernement qui s'est fait voter un crédit considérable pour changer la largeur d'une voie ferrée, peut pendant un an ou deux dresser les comptes à sa guise, car, sous prétexte de changer la voie, il peut en faire une voie de première classe. Mais il a insisté dans son exposé financier pour mettre à la charge du revenu le coût de la substitution des rails d'acier aux rails de fer. Je voudrais maintenant savoir pourquoi, malgré cela, il a placé au chapitre des dépenses imputables sur le capital, \$89,257 pour le reposage des lisses de fer, et non des lisses d'acier, sur cette section du chemin de fer du gouvernement qui s'étend de Halifax à Windsor. Il conviendra donc M. l'Orateur, qu'il y a des recettes qui ne font pas, à proprement parler, partie des recettes de l'année,—par exemple les \$25,000 du Fonds Secret qui ont été replacées au crédit du gouvernement.

Plusieurs députés—Ecoutez, écoutez !

M. TUPPER—Les honorables députés peuvent crier : Ecoutez, écoutez ! je vais leur parler pendant ce temps-là des \$5,000 qu'ils ont tirés du Fonds de Service Secret pour les mettre entre les mains de l'honorable Geo. Brown, lors de son voyage à Washington. Je ne sais vraiment pas combien on a cru nécessaire de lui confier pour les fins du Service Secret, mais l'on voit qu'il a pu remettre \$5,000 qu'il n'avait pas touchées. L'honorable ministre des Finances ne peut pas dire que cette somme forme partie des recettes de l'année ; il faut donc ajouter \$30,000 au chiffre du déficit qu'il reconnaît, ce qui fait un total de \$2,019,842 ; et ne faut-il pas y ajouter aussi le coût des rails d'acier que le gouvernement a divertis du chemin de fer du Pacifique pour les prêter aux chemins de fer des provinces maritimes ? Il y en a déjà assez, M. l'Orateur, mais si j'y ajoutais un demi-million—c'est-à-dire la moitié moins de ce que l'honorable ministre voulait, dans les mêmes circonstances, distraire des recettes de douanes, je pense que ces chiffres rendraient la situation moins gaie, mais plus vraie qu'il nous l'a présentée.

L'honorable monsieur nous a dit, M. l'Orateur, que le gouvernement se proposait de faire face au déficit en économisant : ce serait une chose importante si elle était vraie. Personne ne peut nier qu'il nous faut être économes, car si jamais pays s'est trouvé dans une crise à faire pratiquer toute l'économie possible par son gouvernement, et à mettre à exécution la politique qui a poussé le Cabinet actuel au pouvoir, — c'est bien certainement le nôtre. Mais, je regrette de le dire, ce Cabinet ne peut se recommander à la confiance populaire sur ce chef, attendu qu'à une époque où les désastres financiers, la dépression commerciale, la diminution dans le revenu paralysent les ressources de la nation, au lieu de se montrer économe le gouvernement fait tout le contraire.

La seule économie que l'on a faite s'est pratiquée au détriment des travaux publics, pendant que les honorables ministres dépensaient des sommes extravagantes dans leur intérêt personnel.

Ce gouvernement économe qui nous a remplacés au pouvoir vers le 6 novembre 1873 ne cesse de nous jeter les dépenses de l'exercice 1873-74 à la face, mais comparer les dépenses de cette année avec celles des années suivantes n'est ni juste ni loyal. Il est bien vrai que nous avons préparé le budget de l'année, mais nous n'avons pas dépensé les deniers. Nous avons été au pouvoir pendant quatre mois de cette année-là, et par conséquent eu le contrôle du trésor public seulement pendant cette période ; mais nos successeurs ont été à la tête des affaires pendant les huit autres mois et par suite sont responsables des dépenses publiques durant ce temps.

Inutile pour moi de répéter ce que chacun sait, c'est-à-dire que les honorables ministres ont été entourés d'amis qui réclamaient des emplois. Ces messieurs, qui se plaignaient autrefois de ne pouvoir passer d'une extrémité des édifices publics à l'autre qu'avec difficulté, à cause du grand nombre de commis et de messagers qui les remplissaient de la cave au grenier, ont trouvé ces édifices trop exigus pour leurs besoins, et ils se sont mis à se creuser la cervelle pour les encombrer davantage ; mais les trouvant décidément

trop petits, ils ont élevé un nouvel édifice où il y aura place pour quelques autres de leurs amis.

On voit donc par là que la comparaison que l'on a faite n'est pas juste. Le moyen d'être juste serait de comparer toute la dernière année de notre gouvernement—1872-73—avec la première année complète de l'administration de ces messieurs : eh ! bien, que trouve-t-on ?

La Chambre sera étonnée d'apprendre qu'en 1872-73 nous avons dépensé \$19,174,141, mais que dès leur première année de pouvoir, ces messieurs ont trouvé moyen de dépenser plus que nous sans aucune difficulté, je dirai plus, avec beaucoup de facilité, — car ils avaient à leur service les talents remarquables du financier qui a proclamé aujourd'hui qu'il n'y avait pas dans cette Chambre d'adversaires dignes de lui, et, de plus, qu'il a le droit, non seulement de négocier des emprunts pour le Canada, mais aussi, d'en dépenser le produit.

L'honorable monsieur est encore allé plus loin que cela, ce qui me fait craindre de le perdre, M. l'Orateur ; car le Congrès américain est en session, et lorsqu'il aura pris connaissance de son discours, lorsqu'il aura vu que le Secrétaire du Trésor ne connaît rien à l'administration des affaires de ce grand peuple, lorsqu'il saura ce qu'il lui faut faire pour que les États-Unis atteignent l'apogée de leur grandeur, — j'ai bien peur qu'il ne songe qu'à une chose, qu'à importer le distingué préopinant.

M. CARTWRIGHT — L'honorable monsieur ne court aucun danger de ce côté-là.

M. TUPPER — L'honorable ministre a donné aujourd'hui une leçon aux États-Unis sur le meilleur mode d'administrer leurs finances, mais j'espère encore que nous ne le perdrons pas. Il me semble toutefois qu'il devrait avoir une garde du corps pour empêcher qu'on l'enlève au-delà de la ligne frontière, ou tout au moins qu'on s'en empare pour lui faire enseigner au Secrétaire du Trésor américain l'art de diminuer la dette publique, de créer des impôts et d'en dissiper le produit.

La première année complète de l'administration de ces messieurs nous fait voir que l'honorable préopinant a trouvé le moyen de dépenser \$4,538,430

de plus que nous, durant la dernière année pleine de notre administration. Ce n'est pas tout. Prenons l'année 1873-74, celle où les dépenses ont été le plus élevées; il y avait eu un revenu qui nous permettait non-seulement de réduire considérablement la dette nationale, mais aussi de diminuer les taxes de \$2,000,000 tout en conduisant avec efficacité et libéralité le service public; avec l'habile concours de ces messieurs que nous avons eu pendant huit mois, nous sommes parvenus à dépenser \$23,316,316. Ces honorables messieurs ont-ils voulu être économes? Si oui, ils ont pris un singulier moyen de se montrer tels. Qu'ont-ils fait? Quel a été leur premier acte? Ils sont venus déclarer au Parlement qu'il était malheureux pour le pays qu'ils eussent eu des prédécesseurs aussi prodigues, mais ont-ils dit qu'ils allaient ménager le trésor? Ont-ils déclaré qu'ils ne voulaient pas dépenser autant que nous? Non! leur premier acte a été de faire mettre à leur disposition, par leurs partisans, \$26,800,000 dès la première année de leur administration. Le budget qui leur fut voté excédait de \$3,483,648 le plus fort budget de l'ancien gouvernement.

Arrivons-en maintenant aux dépenses elles-mêmes; que voyons-nous? En supposant, suivant la prétention malhonnête de nos adversaires, que les dépenses de 1873-74 soient réellement les nôtres, elles ne dépassent que de \$396,665 celles qu'ils ont faites en 1874, d'après leurs propres chiffres, et encore faudrait-il ajouter à ce montant \$65,000 de droits de douane remis les années précédentes et chargées à l'exercice 1873-74.

Il y a ceci encore : la manière de tenir les comptes des chemins de fer a été changée. Pendant les deux ans que j'ai mentionnés, les sommes que le Parlement a votées pour les dépenses imputables sur le capital, et que nous avions employées pour le compte du capital ont été portées par eux au compte des dépenses courantes de 1873-74, — et ces sommes s'élevaient à un demi-million. Ces messieurs arrivèrent au pouvoir et prirent le demi-million voté pour dépenses courantes et le portèrent au compte du capital : ainsi l'on voit que pour faire accorder le compte des deux années et pour pouvoir établir

une comparaison juste, il faut ajouter à leurs dépenses \$545,605, soit, en tout, \$1,007,260 de plus que la somme la plus élevée que nous ayons jamais dépensée. Cela montre comme ces messieurs sont économes.

Si maintenant l'on compare les dépenses de 1873-74 avec celles de l'année dernière, on verra que celle-ci passent de \$1,172,056, les dépenses de l'année pendant laquelle, selon eux, il y a eu le plus de gaspillage.

Se basant sur la parole de l'honorable monsieur, ceux qui ne connaissent rien en affaires publiques croient que, cette année, le gouvernement économise, parce que le budget est moins élevé. Comment cela? Est-ce que, parce qu'après avoir demandé à la Chambre \$26,800,000, le gouvernement s'apercevant qu'il ne pouvait dépenser cette somme a corrigé son erreur en demandant \$2,500,000 de moins, l'on va dire qu'il a réduit le budget? C'est une réduction, non une économie. Ils prétendent que c'est une économie, mais cette prétention n'est pas fondée, car ces messieurs savent parfaitement que celui qui croit qu'une réduction au budget est une réduction des dépenses se trompe de tout au tout.

La dépense en 1873-74 a été de \$23,316,316, et le crédit du budget de 1876-77 est de \$274,414 de moins. Mais il y a un petit item que la Chambre a peut-être perdu de vue, et qui change en augmentation pour cette année ce qui paraissait être une diminution de la dépense. Elle n'a probablement pas fait beaucoup attention à un petit bill que l'honorable préopinant a tranquillement glissé devant nous à la dernière session, et qui, au moyen d'un arrêté du Conseil, met plus d'argent à la disposition du gouvernement que le Parlement ne le suppose.

L'honorable préopinant sait que l'ancien gouvernement avait proposé que les représentants du peuple eussent un contrôle parfait sur les dépenses publiques et avait édicté une loi d'après laquelle toute somme d'argent votée par la Chambre et non dépensée au 1er juillet devait être versée dans le fonds consolidé; de la sorte, le peuple, par ses représentants, avait des moyens sûrs et honnêtes de savoir ce que l'on dépensait. Or, quelle est cette loi que je viens de mentionner? Elle permet

tout simplement à messieurs les ministres, par des arrêtés du conseil, d'utiliser ces balances de crédit pendant trois mois.

J'ai donné avis d'une motion à ce sujet; je crois que l'honorable monsieur n'aurait que fait preuve de courtoisie s'il avait mis devant la Chambre un état de ces sommes pour la renseigner complètement sur le sujet de cette discussion, attendu que le tour de ma demande ne devait pas venir à temps.

Tout de même, si l'on regarde à la page 278 de la seconde partie des Comptes Publics on verra que ces messieurs ont rapporté ces balances et ajouté au budget la somme qui avait été votée—\$678,587—de sorte qu'ils ont à leur disposition aujourd'hui, malgré toute l'économie apparente de leur budget, un demi-million de plus que le chiffre le plus élevé des dépenses publiques antérieures dans ce pays. Maintenant si l'on consulte le budget de 1877-78, l'on trouve, M. l'Orateur, qu'ils sont de \$148,628 moins élevées que les dépenses de 1873-74, mais nous n'avons pas encore devant nous les budgets supplémentaires ! J'aimerais à savoir ce que pensent de cela les appuis du gouvernement ?

Ils resteront sans doute favorables au gouvernement et lui permettront de finir la session, malgré la volonté du pays. Laissons-les soutenir le gouvernement et attendons le budget supplémentaire, et nous trouverons cette balance de \$148,000 changée en un demi-million et nous verrons se manifester alors beaucoup de désappointement.

Le gouvernement a fait quelque réduction. Mais comment ? Est-ce en éloignant ces fonctionnaires qui encombraient les abords de ses bureaux à tel point que le premier ministre pouvait à peine se frayer un passage ? Non ; c'est en diminuant le crédit affecté aux fins de l'immigration de \$312,572 à \$230,550, ou de \$98,022. Mais s'il avait réduit la dépense de l'agence dispendieuse de Londres et employé la balance à favoriser une bonne immigration, tous l'auraient approuvé, mais la réduction de la dépense des bureaux ne fait pas partie de sa politique soit ici, soit de l'autre côté de l'océan. Nous trouvons ensuite dans les travaux publics une

réduction de \$862,200. Je ne crois pas qu'il y ait là beaucoup d'économie. On les dépenses pour travaux et édifices publics du pays sont nécessaires ou elles ne le sont pas. Si elles le sont, alors c'est une économie irrationnelle ; si elles ne le sont pas, personne ne peut lui savoir gré de n'avoir pas fait une dépense inutile.

Il y a une réduction de \$155,984 pour le service des phares et les mêmes remarques peuvent être faites sur cet item. Si ce service est tellement au complet que nos braves marins aient toute la protection qu'on peut leur donner, c'est bien, mais si cette protection leur fait défaut, c'est une économie peu sage et qui dans le vrai sens du mot est d'aucun mérite.

Je trouve à présent que ce budget révisé, ce budget qui montre un déficit de \$5,000,000, si on le compare à l'époque où ces messieurs sont montés au pouvoir, nous laisse voir aussi dans le département des Douanes un item de \$47,668, ce qui est la plus forte dépense que le pays ait encore eu à faire.

Peut-être me sera-t-il permis de rappeler à la Chambre que, avec un tarif de 15 pour cent, nous avons perçu une somme beaucoup plus forte que ces honorables messieurs ne l'ont fait avec beaucoup plus de dépense.

Pour le service de l'accise, on demande une augmentation de \$54,265, somme qui excède le crédit le plus élevé qui ait été jusqu'ici voté pour ce département, et il en est de même pour le département des Postes pour lequel on demande un crédit de \$382,530.

Pour les pensions et les mises à la retraite, il y a gaspillage des deniers publics dans beaucoup de cas, gaspillage que la Chambre n'approuvera pas sans doute, parce qu'en ces cas on a pensionné des serviteurs encore capables, augmentant par là le fardeau de la dette, dans le but de les remplacer par d'autres officiers avec de plus forts salaires—il y a \$107,550 de plus que la plus forte dépense que nous ayons jamais faite ; de telle sorte que dans ce budget économique nous n'avons pas moins pour les douanes, l'accise, les postes et les pensions de retraite, que \$572,013 de plus que la plus forte dépense que nous ayons jamais eue, et à une époque où le revenu était beau-

coup plus considérable qu'il le sera l'année prochaine selon toute probabilité.

Je crois que le revenu des douanes de 1873-74 était de \$14,325,195; en 1875 de \$12,823,837, ce qui fait une diminution de \$1,491,255—et cela lorsque les impôts sont augmentés,—sur ce que nous avons perçu en 1873-74, et ce qui est encore plus singulier, les frais de la perception des \$14,300,000 furent de \$658,299, tandis que pour les \$12,800,000 ils furent de \$721,008 ou \$62,709 de plus que nous avons dépensé. Je ne retiendrai pas plus longtemps la Chambre pour démontrer, car cela est inutile, que maintenant que le pays a besoin de la plus grande économie, nous avons tout le contraire.

Le budget nous fait voir une diminution dans le crédit pour l'immigration, de \$59,600; pour travaux publics, de \$223,040; pour subventions, de \$170,508; pour les phares, de \$47,741, ou un demi-million; et d'un autre côté il y a une augmentation d'autant sur nos plus fortes dépenses pour contrebalancer.

Si le pays n'est plus en état de continuer ces subventions aux provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, je crois que nous devons nous y soumettre. Malgré les embarras qui en résulteront pour ces provinces, elles devront accepter la réduction, si le gouvernement n'a pas les deniers nécessaires et si le Parlement ne peut les lui procurer; mais si elles l'acceptent, elles le feront de mauvaise grâce, car elles verront qu'on se sera procuré un demi-million de plus que les années précédentes pour le dépenser dans ces départements que ces honorables messieurs ont maintenant l'honneur de présider.

Me voici rendu au point le plus pénible de mes observations, je veux parler de l'exposé de l'honorable ministre des Finances au sujet de l'emprunt. Tout ce qui peut se dire en cette Chambre qui tienne de la personnalité est toujours propre à affliger tout homme honnête, et tout ce qui peut contribuer à jeter du louche sur l'intégrité ou les aptitudes de quelqu'un d'entre nous a un effet désagréable dans tout le pays, et tous les députés doivent en déplorer la nécessité. J'espérais que le devoir

fâcheux d'examiner la conduite de l'honorable monsieur à propos de l'emprunt ne m'écherrait pas. Je ne m'étonne pas que ce monsieur désirât s'adresser à un auditoire composé de financiers, car je suis certain que ces arguments n'ont pas convaincu tous ceux, qui, comme moi, ne sont que de simples députés. Je comprends très bien qu'un ministre des Finances a une manière de voir qui lui est particulière. Je comprends aussi qu'il peut être agréable de traverser l'Atlantique pour négocier un emprunt, devoir que l'honorable ministre paraît aimer à remplir tous les ans. Quoiqu'il ait dit le contraire, il paraît avoir changé d'opinion sur ce point, comme il l'a fait sur plusieurs autres, et il en est venu à la conclusion qu'un voyage annuel à Londres est une occupation charmante, sinon profitable, pour un ministre des Finances.

Ce fut mon devoir, il y a deux ans, de critiquer la manière dont l'honorable ministre jeta un emprunt sur le marché. Je me suis alors objecté à ce qu'il fixât le prix lui-même, et je fis remarquer qu'il enlevait la seule barrière qui existait entre les deniers du peuple et la cupidité du ministre. Je reconnus qu'il avait agi honorablement et franchement, mais j'espérais que la critique que j'ai fait impression sur son esprit, ne disparaîtrait pas si tôt. Plus tard, il négocia un autre emprunt, et on le félicita de son esprit de justice, parce qu'il avait offert cet emprunt à la concurrence du marché de Londres. En lançant l'emprunt sur un marché libre, et en invitant à la concurrence il obtint un résultat très satisfaisant. L'honorable ministre dit que c'était satisfaisant—c'était satisfaisant pour nous d'apprendre qu'il s'était mis à l'abri de tout soupçon, ainsi que toute personne ayant pris part à l'emprunt, par la conduite qu'il avait tenue alors. Maintenant je désirerais savoir, si cette conduite était bonne, pourquoi il en changea et plaça sur le marché ce dernier emprunt comme il l'a fait. J'ai écouté son discours avec un sincère désir d'y trouver une justification de sa conduite; malgré ses efforts et son recours aux sophismes, dans lesquels il excelle,—ce qui n'est pas peu dire,—il termina sans expliquer à la Chambre pourquoi le Canada, grâce à son crédit

et à l'administration du précédent gouvernement, avait été traité de cette manière, relativement à l'emprunt.

M. CARTWRIGHT—Écoutez, écoutez

M. TUPPER—L'honorable monsieur dit écoutez, écoutez ! mais il sait bien, lorsqu'il alla à Londres, qu'il fit voir le rang que le Canada méritait d'occuper, grâce à l'administration heureuse de l'ancien gouvernement et non du gouvernement actuel. Ce fut la preuve, le témoignage donné à contre-cœur, par un témoin hostile, relativement à la condition du pays, lorsque nous avons quitté nos portefeuilles, et ce témoignage fera voir à jamais la justice que nous rendaient même nos adversaires.

L'honorable ministre dit qu'il a eu une tâche difficile à remplir, mais elle était remplie par le fait de la déclaration qu'il fit et qui, comme on l'a pu voir, était contraire à ce qu'il a dit ce soir, et à l'énoncé du Gouverneur-Général à l'ouverture de la session. Il aurait aimé à adresser à un Tilley, à un Rose, à un Hincks, et regrettait qu'ils ne fussent pas ici. Mais, M. l'Orateur, ils y sont, non pas en personne, mais par leur exemple, et je le défie de me montrer un seul cas où ces honorables messieurs aient négocié un emprunt qui ne soit la preuve la plus palpable contre lui. Il dit qu'il a confié l'emprunt aux agents financiers. Puisque je parle d'eux, qu'on me permette de dire que je n'ai pas un mot de blâme à leur égard, mais l'honorable ministre ne peut s'abriter derrière les agents de change du pays. J'ai l'honneur de connaître les Barings, et Glyn, Mills et Compagnie, et j'ai toute confiance en eux ; toutefois, ce sont des capitalistes anglais ; ils désirent retirer le plus possible de leurs capitaux, et ils savent assez leur métier pour réaliser £50,000 ou £100,000 quand ils peuvent le faire légitimement, ce qui arrive lorsqu'ils agissent selon les arrangements faits avec le ministre des Finances. Il dit qu'ils te pressèrent de fixer le taux. Sans doute qu'ils le firent. Y a-t-il des courtiers qui ne désireraient pas qu'il fixât l'emprunt à un taux qui leur vaudrait une fortune ? Mais quoi ? l'honorable monsieur dit qu'à sa pressante sollicitation ils souscrivirent à l'em-

prunt au montant d'un million. Pense-t-il, vraiment, qu'ils souscriraient un dollar à la sollicitation de n'importe qui, à moins qu'ils ne sussent faire une bonne affaire ? C'est lui seul qui demeure responsable et non les agents. M. l'Orateur, lorsque notre ministre des Finances est à Londres, nous n'avons là d'autre agent que lui. Le plus simple novice rejettera l'avis d'une partie intéressée, et l'honorable ministre croit-il que dans une affaire de cette nature, les personnes qui veulent y engager un million n'ont pas pour objet de fixer le taux à leur avantage.

L'honorable monsieur nous a parlé de la France ; ne connaît-il pas la condition de la France au moment de son emprunt ? Épuisée par la guerre, son crédit affaibli, son rang changé vis-à-vis de l'Europe, sa situation était tout-à-fait différente, je suis fier de le dire, de celle du Canada, relativement à son crédit. Ne sait-il pas qu'une nation sous ces circonstances devait se soumettre aux exigences d'une maison comme celle des Rothschilds, qui aurait refusé de négocier l'emprunt, si ce n'eût été à un certain taux fixe.

L'honorable ministre nous cite ensuite le Brésil et le Chili. Il est vrai que le gouvernement de ces pays a négocié des emprunts à prix fixes, mais est-ce que son crédit vaut si peu que le Canada soit obligé de négocier aux mêmes conditions. Que l'honorable ministre des Finances examine les cotes du Brésil et du Chili et il verra que leur crédit est bien différent de celui du Canada. On peut à peine concevoir la différence qui existe entre leur crédit sur le marché monétaire et celui du Canada. J'ai en main la cote démontrant que le prix des chiliens et des brésiliens est à 5 pour cent à Londres, ce qui prouve que l'honorable monsieur ignorait la question quand il cita cet exemple à la Chambre.

Mais qu'a fait l'honorable ministre ? Je ne citerai pas un témoin hostile ; je choisirai le *Daily Globe*, l'organe du gouvernement. Le correspondant anglais de ce journal qui se trouvait sur les lieux et nécessairement au fait de l'emprunt, parla en termes des plus défavorables de l'honorable ministre des Finances. Je m'oppose à ce qu'un emprunt soit placé sur le marché à un taux fixe, parce que cela permet aux

intéressés d'en retirer le plus grand avantage possible et en même temps de favoriser leurs amis; en un mot, cela prête à l'agiotage. J'irai plus loin; l'honorable monsieur a fixé le taux trop bas, même si un emprunt à taux fixe devait être mis sur le marché; et appartenait-il au ministre des Finances de dire aux capitalistes de Londres que les bons du Canada, qui se vendaient alors à 94½ et 95, ne valaient que 90? Il dit qu'il fixa le prix à 91. Il sait qu'il le fixa à 90, car il fit une remise d'intérêt qui réduisit le prix au-dessous de 90.

M. CARTWRIGHT—Pas du tout.

M. TUPPER—Les effets du Canada étaient alors cotés de 94 à 95.

M. CARTWRIGHT—Citez votre autorité.

M. TUPPER—L'*Economist* de Londres, fouille que l'honorable monsieur acceptera peut-être comme une bonne autorité. Je puis faire voir qu'avant que l'emprunt fut mis sur le marché, les quatre pour cent canadiens se vendaient à 94½ et 95, et sans dividende.

M. CARTWRIGHT—Vous êtes tout à fait dans l'erreur.

M. TUPPER—Voici qui prouvera le contraire.

M. CARTWRIGHT—Peu m'importe.

M. TUPPER—L'honorable ministre me répond inconsidérément. J'ai ici le cours de la rente à Londres pour l'année 1876.

Les dividendes sur les 4 pour cent canadiens sont payables le 1er novembre et ils étaient cotés à 93½ et 94½ et fermés à 94½ et 93¾ sans dividende. Cela convaincra-t-il l'honorable monsieur.

M. CARTWRIGHT—Certainement non.

M. TUPPER—L'honorable monsieur dit ce qui est très vrai, qu'aucun ministre des Finances ne pourrait mettre sur le marché 2½ millions et obtenir le prix courant pour une petite quantité de bons. Je l'admets bien franchement, mais je voudrais savoir des capitalistes qui se trouvent ici et qui se connaissent en fait de finances, s'il y avait lieu de fixer le prix si au-dessous de celui qui avait cours pour de petites quantités de bons. Tout homme expert ne pourra trouver de bonnes raisons.

Le correspondant anglais du *Globe* écrivit que la manière dont le ministre des Finances mit son emprunt sur le marché suscita beaucoup de commentaires et de critique; mais il dit aussi que les banquiers et les courtiers trouvaient cette manière superbe. Sans doute que c'était une excellente manière pour eux, mais non pour le Canada.

L'honorable monsieur sait qu'il n'y a jamais eu d'époque dans l'histoire où l'argent fut aussi en abondance sur le marché anglais qu'au moment où l'emprunt fut négocié, lorsque les banques regorgeaient de millions qui ne produisaient qu'un demi pour cent d'intérêt, et dans beaucoup de cas probablement moins, par prudence, et quant, par suite de la condition des affaires du continent, on refusait toute espèce de placements, excepté les placements tels que le gouvernement canadien pouvait en offrir. Les choses étant ainsi, l'honorable ministre des Finances osa déprécier le caractère et les bons du Canada et les mettre par son prospectus au-dessous de 90.

J'ai donné avis de motion pour un rapport faisant connaître les noms des acheteurs. L'honorable monsieur répondit qu'il y aurait indiscretion à donner les noms. Pourquoi cela serait-il une indiscretion? Les gens qui ont obtenu des effets canadiens à ces conditions n'ont pas raison de rougir, au contraire, ils ont à s'en glorifier. Pourquoi l'honorable monsieur ne donnerait-il pas les noms des courtiers? Il répondit que c'était tout-à-fait irrégulier. Il n'y avait pourtant rien qui put jeter du discrédit sur eux, en obtenant des termes si favorables.

L'honorable ministre répondit à ma motion pour la production de ce rapport d'une manière qui ne m'a pas satisfait. Il y a deux ans, quand je fis une motion semblable, l'honorable monsieur pouvait me donner en détail les montants assignés aux différents concurrents.

Pourquoi l'honorable monsieur est-il revenu sur ce fait, et ensuite pourquoi a-t-il dit au Parlement, qui ne devait siéger que peu de temps, que le marché anglais avait reçu cette information. Elle nous fut accordée dans un cas précédent, mais on la refuse à présent. Pourquoi? Voici, et tous le compren-

dront bien aussi : au moins deux pour cent sur 2½ millions ont été pris de notre bourse et distribués aux heureux particuliers qui ont eu la chance de souscrire cet emprunt. Quand bien même il n'y aurait pas d'autres faits à la charge du gouvernement, ceci suffit pour le priver à jamais de la confiance de la Chambre et du pays. Deux jours après que l'emprunt fut fait selon les termes fixés par l'honorable monsieur, les nouvelles reçues d'Angleterre annonçaient le rétablissement de notre crédit ainsi abaissé par l'honorable ministre, et que ces mêmes bons vendus par lui au-dessous de 90, se vendaient, j'en ai la preuve, à plus de 2 pour cent de prime.

Au nom du Canada, je demande où est allé cet argent ? Qui l'a ? Qui a obtenu les bons à ces termes ? Avions-nous de l'argent en telle abondance, lorsque le gouvernement s'en vient confesser humblement qu'il a dissipé cinq millions de surplus en trois ans, que tout est dépensé et disparu ? Sommes-nous tellement dans l'abondance que nous pouvions nous permettre de donner cinquante mille louis sterling pour être divisés entre n'importe qui, et remarquez que ces cinquante mille louis, par la hausse que ces bons ont subi en deux jours, s'élèvent aujourd'hui à une somme de cent mille louis.

L'honorable monsieur dit : "Je suis content de pouvoir abandonner cette partie désagréable du devoir pénible que j'ai à remplir et qui une fois fait est fait pour toujours." Je lui ai démontré qu'aucun de ses prédécesseurs ne l'autorisait à agir comme il l'a fait.

M. CARTWRIGHT—Qu'aviez-vous à dire de Sir Alexander Galt ?

M. TUPPER—Il n'a jamais négocié un emprunt sous la Confédération. Je pourrais excuser Sir Alexander Galt, car à l'époque où il effectua cet emprunt, c'était avant la Confédération ; notre crédit était ruiné et nos bons se vendaient à 74 centins dans le dollar.

M. CARTWRIGHT—C'était en 1860, huit ans avant la Confédération.

M. TUPPER—Il fut forcé d'agir ainsi. Il y a un livre à la bibliothèque, *Fenn on the Funds*, et si quelqu'un désire se convaincre de la condition où doit se trouver un pays avant d'avoir recours à des emprunts à taux fixes, il n'a qu'à examiner cet ouvrage et il

verra que le ministre des Finances est tout à fait injustifiable.

Maintenant, M. l'Orateur, l'honorable monsieur nous parle de son programme. Mais quel est-il ? a-t-il quelque chose à nous offrir ? Il nous a fait voir notre condition amoindrie ; il nous a montré le déficit, qu'il devra annoncer au pays et à l'univers, et il nous dit quel résultat il produira sur notre crédit. Quelle solution a-t-il à nous offrir ? Mais M. l'Orateur, il a emprunté la politique de l'Opposition, de mon honorable ami, le représentant de Stanstead, et a soulagé la population en l'affranchissant d'une taxe injuste d'à peu près \$1,200,000 par année. Mais que dit-il dans son exposé financier de 1876 : "Les affaires sont dans un mauvais état, mais nous désirons avoir du délai."—Eh ! bien, M. l'Orateur, nous avons eu des délais : nous avons eu un an, où en sommes-nous ? Je ne vois pas d'amélioration, rien en un mot qui puisse justifier le refus de l'honorable monsieur de reviser le tarif du pays de manière à protéger et à conserver son crédit, qui, malheureusement, a été confié à sa sollicitude.

Bien plus, il dit ce soir devant la Chambre que le gouvernement dont il fait partie, a arboré le drapeau du libre-échange, que plutôt que de se rendre il périra avec le navire—ce qui ne manquera pas d'arriver.

Je n'hésite pas à dire, heureusement pour le pays, que le moment n'est pas loin où l'opinion publique franchement exprimée placera l'administration entre les mains de ceux qui rendront justice à ses intérêts, et je me réjouis de pouvoir dire que les députés de la droite, tout en tombant avec le drapeau libre-échangiste par eux arboré ne pourront entraîner le Canada beaucoup plus longtemps avec eux. L'heure approche où la même politique qui a rendu le pays florissant reviendra avec de semblables résultats, et nous pourrons encore nous présenter sur le marché monétaire avec le crédit dont nous jouissions lors de l'avènement de l'honorable monsieur au pouvoir.

Par le tableau qu'il a su nous faire de la situation des États-Unis, on aurait pu le prendre pour le secrétaire de la trésorerie de ce pays. Par bonheur elle n'est pas confiée au ministre des Finances du Canada. D'après lui

Il vaut mieux ne pas être ainsi protégé. Je vais citer une bonne autorité quant aux résultats d'une politique de protection qu'il accuse de ruiner le commerce des Etats-Unis. Le Président, dans son dernier message au Congrès, affirme le contraire; il ajoute que comme le Canada ils augmentaient la dette publique d'année en année et que la dépense excédait le revenu l'an dernier d'au-delà de \$2,000,000? Est-ce qu'il parla de la nécessité d'imposer de nouvelles taxes? Représenta-t-il que les produits de leur commerce étaient d'un caractère semblable à celui dont l'honorable ministre nous a entretenu ce soir? Non, M. l'Orateur, mais il pouvait faire remarquer avec orgueil que ce pays, ruiné par la protection, au dire de l'honorable monsieur, ce pays sorti depuis peu de temps d'une guerre terrible, qui fut cause de lourdes taxes imposées sur sa population, ce pays qui a une dette énorme, a réduit ses impôts pendant les sept dernières années de près de \$300,000,000.

L'honorable ministre des Finances dit que le Canada peut être comparé avec avantage aux Etats-Unis. Quand ici \$3,000,000 d'impôts amassés il y a trois ans ont disparu et \$2,000,000 en sus, il dit que le Canada sera comparé avantageusement à un pays qui est parvenu à un tel résultat. Notre dette s'augmente à peu près comme avant la confédération.

M. CARTWRIGHT — C'était du temps du député de Kingston.

M. TUPPER — Mais le Président des Etats-Unis dit que la dette nationale de ce pays fut réduite dans le même temps de \$435,000,000, et c'est là ce pays que l'honorable monsieur montre du doigt avec mépris, qu'il dit ruiné par la mauvaise administration financière et dont il croit avoir raison de se moquer. En même temps la balance de commerce qui avait montré une diminution d'au-delà de \$130,000,000 en 1869, fit voir en 1876 une augmentation de plus de \$120,000,000.

Voilà le pays que l'honorable préopinant choisit pour prouver qu'on doit laisser de côté la protection et que le libre-échange est le seul moyen de parvenir à la prospérité.

Mais ce n'est pas tout. Il continua, — j'allais dire avec fatuité, mais je ne veux pas me servir d'une expression

blessante, — dans un apparent oubli de ce qu'il voulait prouver, et démontra que les importations des Etats-Unis avaient diminué de beaucoup. Mais, M. l'Orateur, la véritable preuve de la prospérité de ce pays est la diminution de ses importations. Elles ont diminué parce que le pays qui hier importait pour des millions et des dizaines de millions, les produits manufacturés d'autres contrées, les fabrique aujourd'hui lui-même. C'est la protection qui a changé en leur faveur la balance du commerce et toute la question des importations.

L'exhibition du Centenaire qui s'est terminée l'autre jour a étonné le monde, et avec raison. On a vu qu'un pays, qui hier encore colonie de l'Angleterre et sous le régime du libre-échange, importait presque tout ce qui était nécessaire aux besoins de ses habitants, s'est tout à coup, et à pas de géant, élevé au premier rang des pays manufacturiers; que non-seulement il s'est affranchi de l'obligation d'importer de l'Angleterre et du reste du monde avec qui il échangeait son or, mais qu'il peut encore, après avoir pourvu aux besoins de ses habitants, exporter ses produits et rivaliser avec succès sur son propre marché avec l'Angleterre, jusqu'ici la reine des industries manufacturières du monde entier; et cependant, c'est cet état de choses qui, d'après l'honorable ministre, l'engage à censurer le gouvernement, le Congrès et la population des Etats-Unis quant à la mauvaise administration de leurs affaires, et à adopter la politique du libre-échange.

Eh! bien, M. l'Orateur, l'honorable ministre dit que ce gouvernement va préconiser cette politique, et cela est probable. J'avais espéré, M. l'Orateur, que quelques industries, à raison des demandes faites dans cette Chambre, auraient pu attirer l'attention de l'honorable préopinant, car il doit savoir qu'un pays se développe surtout par l'immigration. Il doit connaître aussi quel résultat suivit l'aneantissement de nos raffineries de sucre, et les capitaux retirés du pays. Ils servent maintenant à nos voisins et rivaux en commerce; ce sont eux qui nous fournissent notre sucre, que nous payons le prix qu'il leur plaît de fixer.

Je n'entends pas traiter cette question à fond, mais je ferai remarquer

que la Chambre de Commerce a la preuve qu'une prime énorme est accordée dans les Etats-Unis, et c'est ce qui a anéanti complètement notre industrie sucrière.

L'honorable monsieur sait combien il serait avantageux de développer notre commerce avec les Antilles. Il sait qu'une politique qui favoriserait l'établissement ici de raffineries de sucre, qui réduirait le tarif sur les sucres bruts et imposerait un droit faisant contre-poids sur les sucres raffinés à l'étranger, nous serait très utile.

Il n'y a pas de pays mieux situé que le nôtre pour retirer de grands avantages d'une telle politique. Elle contribuerait au développement de nos pêcheries et favoriserait beaucoup la construction de navires. Et il sait aussi que, tout en donnant du travail à une classe nombreuse, en développant notre marine, en faisant naître un commerce florissant avec une autre partie des possessions britanniques sur ce continent, cela contribuerait en même temps à nous procurer un trafic des plus profitables pour l'Intercolonial construit avec nos deniers.

A quelque point de vue qu'on l'examine, une protection convenable et juste accordée au raffinage des 110,000,000 de livres de sucre qui se consomment maintenant en Canada, quantité qui serait bientôt doublée, serait indubitablement avantageux.

Mais l'honorable monsieur ne veut pas de changement. Ce ne fut que l'autre jour qu'il amena le sujet devant la Chambre. Ce ne fut que dernièrement qu'il s'éleva contre l'injustice de l'article de notre tarif qui établissait un droit *ad valorem* plus élevé sur le sucre brut que sur le sucre raffiné; ce droit était de 40 pour cent sur l'article manufacturé et de 50 pour cent sur l'article brut dont on tirait le sucre raffiné, et cependant l'honorable préopinant se trouve incapable de s'occuper de cette grande industrie, et comme il y a un an passé, il dit qu'il a besoin de délais.

Et que dirai-je de la houille? Je désirerais savoir pourquoi elle n'est pas imposée. Est-ce parce que la province de la Nouvelle-Ecosse seule possède des mines importantes de houille? si on excepte le Nouveau-Brunswick où il y a une espèce parti-

culière de houille, mais en petite quantité. Dans la Nouvelle-Ecosse surtout se trouve la vraie houille. Est-ce parce que c'est un produit de la Nouvelle-Ecosse? Est-ce que l'honorable monsieur nous dira pourquoi il protège l'huile de pétrole par un impôt de 33½ pour cent, et laisse de côté la houille? Est-ce que les intérêts d'Ontario, relativement à l'huile de pétrole, sont plus importants que ceux de la Nouvelle-Ecosse quant à la houille? Considéré comme une simple question de revenu, l'honorable ministre me dira-t-il, ainsi qu'à tout membre de cette Chambre, qu'il est à propos de mettre un droit sur les vêtements que l'on porte, sur le thé que l'on boit et l'éclairage dont on se sert et de ne pas imposer le combustible? Pourra-t-il me dire pourquoi 595,000 tonnes de houille seraient importées des Etats-Unis franches de droit et paralyseraient une de nos industries dans laquelle douze millions de capitaux ont été placés, anéantiraient ces capitaux, et produiraient la gêne dans une classe nombreuse de notre population dont l'existence repose sur cette industrie. Me dira-t-il pourquoi il doit accorder protection à l'industrie d'Ontario relativement à l'huile de pétrole et la refuser complètement à la Nouvelle-Ecosse? Pourquoi cette dernière est-elle exceptée?

En 1872, nous importons des Etats-Unis 216,000 tonnes de houille et nous en exportons 270,000 tonnes. Cela avait lieu sous un tarif qui imposait un droit de cinquante centins par tonne, et donnait ainsi un développement important à cette industrie. Quel est l'état de choses actuel? Nous importons aujourd'hui des Etats-Unis 595,000 tonnes et nous en exportons seulement 60,000, et nous avons une requête présentée par mon honorable ami le député de Halifax et signée non-seulement par les adversaires du gouvernement, mais par ses plus zélés amis et partisans, par toutes les classes, et demandant un remède à cette monstrueuse injustice.

Pourquoi cette industrie n'est-elle pas protégée? Serait-ce dans un intérêt de clocher? Je désirerais savoir si la taxe que l'honorable monsieur se propose d'imposer sur la marine marchande était imposée sur le même principe? Cet impôt aurait occasionné des dommages à cinq ou six mille per-

sonnes dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick pour environ \$100,000, et seulement pour \$7,000 ou \$8,000 dans l'Ontario, et cependant on ne doit pas mettre de côté, pour favoriser un intérêt local, une industrie d'une des plus belles provinces du pays, faute d'un peu de protection.

Je suis aujourd'hui citoyen de la grande province d'Ontario et en cette qualité je demande pour cette importante industrie la sollicitude qui lui est due. Quel est le citoyen d'Ontario qui pourrait trouver une plus grande injustice dans l'imposition d'un droit sur ces 595,000 tonnes de houille venant des Etats-Unis, que sur l'huile de pétrole qu'Ontario manufacture et sur laquelle les provinces maritimes paient l'impôt. La classe intelligente des habitants de ce pays est convaincue que si nous voulons devenir une grande nation, nous devons veiller à toutes nos industries partout où elles se trouvent, et quand un pays en possède comme celle des houillères qui intéresse notre marine marchande de la même manière que le commerce du sucre et est la source d'un trafic important avec nos voisins, il n'est que juste d'adopter cette politique qui ne porte préjudice à personne et est avantageuse au pays.

Mais l'honorable monsieur nous dit non : "Ce que nous voulons pour les houillères et les raffineries de sucre et toutes les autres industries importantes n'est pas la protection, c'est "du temps."

Voyons, M. l'Orateur, les Etats-Unis. Nous avons demandé sur tous les tons une revision du tarif entre le Canada et les Etats-Unis. A ce point de vue, existe-t-il un honorable monsieur dans cette Chambre, existe-t-il un homme intelligent dans ce pays qui ne soit pas convaincu, toutes choses étant égales d'ailleurs, que nous devrions favoriser le commerce avec la Grande-Bretagne plutôt qu'avec un pays étranger. Où est celui qui refusera d'admettre que le pays, qui reçoit nos produits à bras ouverts et témoigne la plus grande sollicitude pour notre bien-être n'est pas plutôt digne de nos égards que tout autre. Et cependant, que voyons-nous ? Examinez les Tableaux du Commerce et vous y trouverez qu'en 1873 les articles entrés pour la consommation et venant de la Grande-Bretagne

se sont élevés à \$68,522,776. Dans cette année-là les importations des Etats-Unis furent de \$47,745,678, de sorte que, il y a quatre ans, nous recevions de la Grande-Bretagne pour \$20,887,000 de marchandises de plus que des Etats-Unis.

Et aujourd'hui où en sommes-nous ? Ces Tableaux nous démontrent que nos importations de la Grande-Bretagne en 1876 n'ont été que de \$40,000,000 et celles que nous avons faites des Etats-Unis se sont élevées à \$46,000,000, tandis qu'en 1873 nos importations de la Grande-Bretagne excédaient de \$20,000 celles que nous avions faites des Etats-Unis. Les rôles sont changés, car l'année dernière nos importations des Etats-Unis ont excédé de \$6,000,000 la totalité de nos importations de la Grande-Bretagne.

Maintenant, prenons les exportations et que voyons-nous ? En 1873, les exportations à la Grande-Bretagne sont de \$3,000,000 de moins qu'aux Etats-Unis. Mais, M. l'Orateur, nous voyons qu'en 1876 les exportations sont de \$12,000,000, près de \$13,000,000 de moins aux Etats-Unis qu'à la Grande-Bretagne, de sorte que le pays qui, comme je l'ai déjà dit, reçoit nos produits à bras ouverts, est le pays que le gouvernement du Canada traite avec indifférence.

C'est pour cette raison, M. l'Orateur, que je crois que la Grande-Bretagne a droit à nos égards. A quelque point de vue qu'on envisage la question, que ce soit au point de vue du revenu, d'un traité de réciprocité ; que ce soit dans le but de donner une protection juste et légitime aux grandes industries manufacturières et aux grands intérêts agricoles du pays ; que ce soit à n'importe quel autre point de vue, les intérêts du pays exigent qu'on adopte une politique tout à fait opposée à celle suivie aujourd'hui.

Des chambres de commerce, représentant les intérêts industriels du Canada, ont traité cette question d'une manière directe. Elles ont demandé un remaniement du tarif, non-seulement pour conserver intact notre crédit, mais pour favoriser le développement de nos industries.

La résolution proposée par le très honorable monsieur l'année dernière, — politique qui sert de point de ralliement

au parti dont il est le chef,—démontre au pays qu'il faut donner une protection efficace à nos industries qui languissent

Une chaleureuse réponse a été donnée à cette proposition, non pas dans une législature mais dans une chambre où étaient représentés l'indépendance du Canada, aussi bien que ses intérêts manufacturiers et commerciaux, et cependant, le gouvernement fait la sourde oreille, et répond : laissez au temps le soin de remédier aux choses.

M. l'Orateur, j'ai déjà dit que le pays s'est prononcé sur cette question. L'honorable chef du gouvernement s'imagina que la classe agricole est, dans tous les cas, opposée à une protection quelconque de ses intérêts. Moi je dis que ce qui s'est passé dans cette Chambre l'année dernière a dû suffire pour le désabuser. Et que s'est-il passé depuis ? Dans les luttes qui ont eu lieu récemment dans des comtés agricoles, où les divers systèmes de politique ont été franchement discutés, les hommes les plus habiles du parti ministériel ont non-seulement subi une défaite, le public s'est non-seulement montré hostile à la politique qu'ils préconisaient, mais après un court séjour parmi la population rurale dont ils recherchaient les suffrages, ces messieurs mêmes se déclarèrent en faveur de la protection, et firent voir combien il leur serait facile de faire changer la politique du gouvernement s'ils étaient élus.

J'espère que l'exposé du ministre des Finances va désabuser le pays. J'espère que ceux qui ont été induits en erreur par les candidats du gouvernement vont ouvrir les yeux, et que le peuple comprendra que, pour obtenir une politique sage et éclairée, une politique qui puisse produire d'heureux résultats, et de nature à favoriser les industries manufacturières et agricoles, il lui faut remettre au pouvoir le parti qui a proclamé cette politique, et sous l'administration duquel le pays a prospéré comme jamais, depuis.

Je dis, M. l'Orateur, que malgré toute la crainte que peut leur inspirer cette épreuve, il faut que les honorables messieurs de la droite soient plus qu'aveugles s'ils ne voient pas de tous les côtés qu'ils ont perdu la confiance du pays.

Je ne leur rappellerai pas que lorsque le gouvernement d'Angleterre,

le gouvernement de M. Gladstone se trouvait dans la position où sont aujourd'hui les honorables messieurs de la droite, lorsque les élections lui eurent fait voir qu'il avait le pouvoir, mais non pas la confiance du pays, cet honorable monsieur sentit qu'il ne lui convenait pas, ni au grand parti dont il était le chef, de rester au pouvoir à des conditions aussi humiliantes.

Non, M. l'Orateur, je n'ai aucun espoir qu'ils suivront cet exemple, et je n'occuperai pas le temps de la Chambre à leur faire des appels inutiles ; mais je féliciterai le pays de ce que le jour est proche où l'opinion indépendante du pays pourra se faire entendre, et qu'une ère s'ouvre pour le Canada plus brillante que celle dont il a joui pendant les trois dernières années.

M. MACKENZIE.—M. l'Orateur, j'ai écouté, comme j'écoute toujours, avec intérêt sinon avec plaisir, la harangue—je ne dirai pas le discours—de l'honorable député de Cumberland. Je la connaissais déjà aux trois quarts. Nous l'entendons tous les ans à l'occasion de l'exposé financier. Elle n'est pas seulement remplie d'erreurs, mais est empreinte d'une violence et d'une aigreur que l'on voit rarement dans les discours publics prononcés dans le pays.

M. l'Orateur, l'honorable préopinant a osé répéter à plusieurs reprises ce soir, que l'exposé de mon honorable ami, et les états publiés par M. Langton sont faux. Ce sont ses propres paroles. Or, j'ai examiné les états qu'il désigne "comme remplis de faussetés," et je trouve que pour dresser ces états M. Langton suit exactement le même système que sous l'ancienne administration. J'en ai la preuve ici devant moi.

Je pourrais traiter d'incorrectes les assertions de l'honorable député, comme il l'a fait si inconvenablement pour l'exposé du ministre des Finances. C'est tout simplement parce que l'honorable député ne pouvait comprendre le système adopté par M. Langton dans la publication des états, qu'il s'est aventuré à faire ses remarques erronées.

Je ne dirai que quelques mots au sujet de certaines choses dont la Chambre a été saisie. Ce n'est pas une critique du budget et des affaires financières du pays que l'honorable député a faite dans son discours, c'est une simple

tirade dont il nous favorise tous les ans à la même occasion. Sous prétexte de discuter la question, il a voulu détourner l'attention de la Chambre du très habile exposé, exposé qui renferme des renseignements qu'aucun autre ministre des Finances n'a encore donné avec autant de clarté et de précision au sujet de nos finances.

Mais, M. l'Orateur, les honorables députés de la gauche semblent avoir oublié les événements de 1871-72 et 1872-73. D'après ce que l'on sait ils devraient avoir honte de faire la moindre observation au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique ou du Traité de Washington. L'honorable député s'est hasardé de parler d'une de mes explications à propos du Traité de Washington, qu'il a signalée comme une arme que j'aurais donnée aux Etats-Unis. M. l'Orateur, je n'ai pas dit la moitié de ce que j'aurais dû dire au sujet de cette misérable convention, le Traité de Washington ; je n'ai jamais traité les erreurs grossières qui y ont été faites, comme j'aurais dû le faire, pour la seule raison qu'il m'était très difficile de parler aussi ouvertement de certaines parties de cette négociation comme j'aurais pu le faire, n'eût été la position officielle que j'occupe dans le pays.

Mais puisque les honorables membres de l'Opposition veulent se prévaloir de mon silence pour faire du prosélytisme politique, de ce silence même qui les a mis à l'abri de tout reproche à l'égard de l'ignorance grossière dont ils ont fait preuve en cette occasion, je ne me tairai plus.

M. l'Orateur, ce Traité de Washington nous a placés dans une fausse position. Un avantage direct y est donné aux Etats-Unis à l'égard des canaux, avantage qu'ils conserveront en dépit de toute mesure législative ou administrative qu'on pourrait adopter.

A son retour de Washington, l'honorable député se vanta d'avoir obtenu la libre navigation des rivières Yukon, aux Gratiâs et du Porc-épic, pour laquelle il avait livré la libre navigation du majestueux St. Laurent. Il était dans une ignorance parfaite que la navigation de ces rivières nous était garantie d'une manière bien plus complète par un traité conclu avec la Russie en 1825. Nous avons la navi-

gation de ces rivières pour des fins de commerce et autres, et c'est pour obtenir la navigation de ces rivières pour des fins commerciales seulement que l'honorable député accorda la libre navigation du St. Laurent, et aussitôt une querelle éclata à propos du passage d'un prisonnier sur la rivière aux Gratiâs. Par un des articles de ce traité, nous sommes tenus de donner aux Etats-Unis le libre usage des canaux canadiens, et en retour de ce privilège, les Etats-Unis ne sont tenus qu'à user de leur influence auprès des divers Etats pour nous obtenir l'usage des canaux américains qui sont contigus aux nôtres et qui traversent les frontières des deux pays.

Nous sommes ainsi placés dans une condition d'infériorité qu'aucune négociation ne peut faire disparaître ; et les successeurs au gouvernement dont faisait partie l'honorable député se sont vu dans la nécessité de recourir à d'autres moyens pour revendiquer les droits de ce pays à certains privilèges se rattachant à la navigation sur ces eaux.

Je suis heureux de voir que l'honorable préopinant a enfin adopté une politique de protection. Je félicite l'honorable monsieur, en sa qualité de représentant de la Nouvelle-Ecosse—quoiqu'il se dise citoyen d'Ontario, et parle comme tel—qu'il a été obligé de déployer le drapeau de la véritable protection, et qu'à l'ombre de ce drapeau il est résolu de combattre à l'avenir. Bien. Quant à nous, nous sommes restés fidèles à ce que nous croyons être les véritables intérêts commerciaux du pays, c'est-à-dire qu'on doit avoir un tarif propre aux besoins de la situation, quoiqu'il soit bien reconnu qu'avec nos exigences de revenu, un pareil tarif accorde une grande somme de protection.

M. l'Orateur, aussitôt après avoir pris les rênes du gouvernement nous nous aperçûmes qu'il nous fallait imposer un tarif beaucoup plus élevé que celui qui existait alors, et nous l'augmentâmes de deux et demi pour cent, et je suppose que l'honorable député dira que c'est un tarif protecteur.

En parlant du tarif et du système de protection, l'honorable préopinant a fait une citation qui m'a un peu égayé et qui m'a rappelé la résolution si peu populaire proposée par le chef de l'Op-

position, l'année dernière. Il n'osa pas alors se prononcer hautement pour une politique de protection. Qu'on me permette de lire la résolution :

"Sir John A. Macdonald propose en amendement : Que tous les mots après "que" jusqu'à la fin de la motion soit retranchés, et remplacés par les suivants : Que cette Chambre voit avec regret que Son Excellence le Gouverneur-Général n'ait pas été conseillé de recommander au Parlement l'adoption d'une mesure pour la révision du tarif, mesure qui non-seulement allégerait la stagnation commerciale dont fait mention le gracieux discours du Trône, mais offrirait encore de l'encouragement et une protection à nos industries chancelantes, ainsi qu'à nos produits agricoles.

Il n'ose pas nous dire ce qu'il entend par protection appropriée. Il n'ose pas dire que le tarif qui existait alors donnait trop ou pas assez de protection. "Encouragement approprié," est une phrase ingénieuse, et "encouragement approprié" est tout ce que l'honorable député osa alors recommander ; mais aujourd'hui l'honorable monsieur croit qu'il peut ouvertement se prononcer pour la protection, et s'en faire un drapeau pour l'avenir. Toutefois, je suis heureux de l'avoir enfin poussé au pied du mur, chose qu'on n'a pu faire jusqu'à présent.

Mais, qu'on me permette, M. l'Orateur, de m'arrêter un instant à quelques passages du discours de l'honorable monsieur. Il dit que la politique inaugurée en 1870, appelée politique nationale, et au moyen de laquelle nous imposâmes un droit de cinquante centins sur chaque tonne de houille, avait effrayé les Etats-Unis au point de les faire diminuer leurs impôts. Vraiment, M. l'Orateur, je le crois un grand homme. C'est un homme merveilleux, et nul doute qu'il voudrait bien nous effrayer aussi, nous qui siégeons à la droite ; mais je n'aurais jamais supposé, avant de le lui avoir entendu dire, qu'il avait aussi effrayé tous les habitants des Etats-Unis. Comme de raison, il ne faut pas prendre ses assertions à la lettre ; par exemple, lorsqu'il dit que les Etats-Unis réduisirent l'impôt de cinquante pour cent...

M. TUPPER—Non ; de \$1.25 à 75 centins.

M. MACKENZIE—Alors j'ai mal compris. Dans tous les cas, l'impôt de cinquante centins sur leur houille les a forcés de réduire leur tarif. Or, M. l'Orateur, toute la houille importée

en Canada des Etats-Unis, l'année dernière, n'a rapportée, si je me rappelle bien, que quatre-vingt-dix mille piastres au revenu. C'est tout ce qu'elle a produit, et l'impôt de cinquante centins par tonne n'a pas amené une seule tonne de houille de la Nouvelle-Ecosse aux provinces d'en haut de plus qu'au paravant.

Je sais qu'on a essayé d'en faire monter, mais ce n'était qu'un simple essai qui ne pouvait réussir, car en Ontario nous sommes situés tous près des houillères américaines, et toute tentative d'introduire la houille de la Nouvelle-Ecosse dans le Haut-Canada ne peut réussir, à moins d'avoir un tarif protecteur de deux à trois piastres par tonne. L'honorable monsieur ne l'ignore pas ; mais si ce système devait produire tant de bienfaits, si cette politique était telle qu'il la représente, c'est-à-dire de nature à forcer le gouvernement des Etats-Unis de demander quartier—pourquoi le gouvernement l'a-t-il abrogée. De plus il nous reproche ce soir—reproche que j'ai déjà entendu cinquante fois pour le moins—que dans le temps où l'honorable député de Kingston luttait à Washington en faveur des intérêts du Canada, nous démolissions leur généreuse et judicieuse politique. Mais, M. l'Orateur, les honorables députés de la gauche commandaient alors dans cette Chambre une majorité de quarante à cinquante voix. La majorité du gouvernement d'alors était de fait de cinquante à soixante-dix.

M. TUPPER—Sur cette question ?

M. MACKENZIE—Les honorables messieurs avaient une majorité sur toutes les questions qu'ils soumettaient à la Chambre, comme gouvernement. Ils avaient cette majorité, ou ils ne l'avaient pas sur les questions qu'ils jugeaient à propos de soumettre à la Chambre. Ils jugèrent à propos de soumettre cette politique à la Chambre en 1870, et en 1871 ils jugèrent aussi à propos de la changer.

M. TUPPER—Et le pétrole ? Qu'est devenue la politique adoptée à ce sujet durant la dernière session, et la politique énoncée ce soir ?

M. MACKENZIE—Je parlerai de cela tout à l'heure, mais pour le présent je vais en finir avec l'honorable

monsieur, et ensuite j'entreprendrai quelque autre personne.

Maintenant, M. l'Orateur, il est étonnant qu'après ce reproche, l'honorable monsieur ait voté contre la résolution que je vais lire :

“Proposé comme amendement par M. Bowell, secondé par M. Brown, que vu les négociations maintenant pendantes à Washington entre les représentants de l'empire britannique et les États-Unis, au sujet de questions qui peuvent amener le renouvellement du traité de réciprocité, cette Chambre est d'opinion qu'il n'est pas à propos d'abolir les droits maintenant imposés sur certains articles, énumérés dans la 2e section du bill tel qu'amendé ; et qu'il soit en conséquence résolu, que le bill ne passe pas maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité général, afin d'en biffer les mots entre “coke” et les mots “ci-après abolis” :

Bien que cette résolution fût proposée par les amis de l'honorable monsieur, quoique le député souffrant de Kingston subissait alors le martyre à Washington, dans ses efforts pour y aboutir à un traité de réciprocité, il paraît que malgré les embarras de l'honorable monsieur au capitol américain, ses propres amis votaient de sang-froid contre cette proposition du député de Hastings-Nord—car je trouve parmi les votes en faveur de l'abolition de l'impôt sur la houille, le nom de M. Tupper, et le nom de tous les membres du gouvernement présents en Chambre dans le temps. Et ce monsieur est celui qui vient nous prêcher une nouvelle morale, c'est l'homme qui se targue d'être conséquent, et qui dit s'être toujours montré tel, dans tous ses actes politiques. Mais, M. l'Orateur, sait-il vraiment ce que c'est que d'être conséquent ? je n'ai lu cette résolution que pour lui faire voir qu'il ne croit pas et ne croyait pas ce qu'il a dit ce soir, et aussi, pour lui prouver par son vote qu'il était tout-à-fait opposé à la politique qu'il proclamait maintenant comme la seule planche de salut pour le pays.

En réponse à mon accusation, l'honorable député répliqua, il y a un instant, que le gouvernement ne commandait pas une majorité sur toutes les questions. Il n'y a pas de doute là-dessus ; mais l'honorable monsieur aurait bien voulu conserver son portefeuille, bien que lui et ses collègues eussent cessé de pouvoir contrôler leurs amis sur certaines questions.

Il avoue lui-même avoir été en faveur

du système de protection, et il accuse l'Opposition d'alors, qui était dans une minorité de soixante à soixante-dix, d'avoir adopté une résolution en dépit du gouvernement.

J'ai fait voir qu'il avait enregistré son vote pour l'abolition de cet impôt ; mais en supposant que l'honorable monsieur dise la vérité, était-ce agir avec franchise envers le public et les intérêts protecteurs dont il s'est fait l'avocat, ce grand système politique dont il s'est fait le champion, que de faire volte-face et de se laisser aller avec le courant, du moment qu'il s'aperçut qu'une majorité allait se prononcer contre cette politique étonnante. Et encore, ce monsieur a l'audace de nous accuser d'inconséquence, et de déclarer que nous n'avons pas honnêtement mis en pratique la politique que nous avons annoncée au pays.

Voilà, M. l'Orateur, ce que j'avais à dire au sujet des droits sur la houille.

Au sujet de certaines choses dont il a parlé librement dans son discours, l'honorable monsieur sait très bien qu'il ne représentait pas les vrais sentiments de son parti, ni les faits réels. D'une même voix il nous accuse de ne pas dépenser les deniers publics en temps de gêne, et ensuite d'imposer les droits afin de faire des dépenses. Il nous accuse d'augmenter le tarif, il nous accuse d'emprunter de l'argent sur le marché d'Angleterre pour des travaux qui étaient censés devoir être construits avec des deniers pour le compte du capital, et en même temps il nous accuse de vouloir recourir à des moyens plus faciles pour construire ces travaux.

Voyons ce qu'il en est. A part du chemin de fer Intercolonial, il a été dépensé, en 1875, un peu plus de huit millions pour des travaux publics, et en 1876, près de neuf millions pour les mêmes fins ; il a donc été dépensé pendant ces deux années une bien plus forte somme que durant n'importe quelles autres périodes analogues, non-seulement dans les annales de la Confédération, mais aussi dans celles du Canada. Cette dépense a été faite dans le but d'exécuter des travaux projetés et dont l'achèvement est indispensable, et aussi dans le but de profiter du bon marché relatif de la main-d'œuvre et des matériaux à cette époque.

Mais, M. l'Orateur, il ne faut pas oublier que toute dépense a ses limites, et en proposant de la diminuer pour certains canaux, le gouvernement sait qu'il peut atteindre le but désiré par un autre moyen qui retardera pour le moment la dépense arrêtée dans le principe. C'est ce que nous voulons, afin de pouvoir économiser une somme considérable des deniers publics qui autrement serait dépensée.

Les arguments de l'honorable monsieur à propos de protection m'ont paru un peu curieux. Il veut protéger toute sorte de manufactures, et demain l'on verra en lisant son discours qu'il blâme le gouvernement de vouloir imposer undroit sur les machines. Il semblerait que tout doit être protégé à l'exception des machines, et que tout sera protégé, même les machines, dans un temps ou un autre.

M. TUPPER—Je crains que l'honorable préopinant ne commette encore une erreur et ne dénature les faits. J'ai dit que les machines qui ne pouvaient être fabriquées ici devraient être admises en franchise. Je me suis borné à cela, et cependant il me fait dire que je me suis déclaré adverse à l'impôt sur les machines.

M. MACKENZIE — L'honorable monsieur voudra-t-il dire quelle espèce de machines.

M. GIBBS (Ontario-Nord)—Les métiers de filatures de coton.

M. MACKENZIE—Je puis dire que ces métiers sont fabriqués ici.

M. GIBBS—Ils ne l'étaient pas alors.

M. MACKENZIE—Je ne discuterai pas là-dessus. Il est bien connu que ces machines sont fabriquées non loin de Hamilton, et que le pays en produit de tous genres.

M. GIBBS—Maintenant.

M. MACKENZIE—Il s'en fait peut-être de meilleure qualité à l'étranger, je n'en sais rien; mais je dis que si une matière doit jouir de la protection, toutes ont le même droit d'être protégées, et le fabricant de machines, ainsi que le raffineur de sucre, ont certainement le même titre à la protection.

Je ne m'occuperai pas de faire voir quels sont les principes de la protection ni quels sont ses défauts, car, quoique je sois libre-échangiste, j'ai toujours prétendu que le libre-échange est impossible en Canada. Notre situation

le défend, et notre tarif opère, pour toutes fins pratiques, comme tarif protecteur.

Je dirai de plus à l'honorable monsieur que personne mieux que lui ne sait que mettre en pratique son système de protection, c'est arrêter les importations; or, comme il nous faut un revenu d'une manière ou d'une autre, il nous faudra recourir à l'impôt direct. Il n'y a pas de milieu. Il n'y a pas de doute possible qu'une protection ontrée nécessite l'impôt sur une chose ou une autre.

Je crois, M. l'Orateur, que l'honorable député ne devrait pas parler du tout du chemin de fer Canadien du Pacifique. Il nous dit que nous avons dépensé six millions, et qu'il n'y a pas un seul mille de ce chemin de donné à l'entreprise.

M. TUPPER—Je n'ai pas dit cela. Je n'ai pas soufflé mot à propos de milles. J'ai dit que les travaux n'étaient pas pratiquement commencés.

M. MACKENZIE—L'honorable député dit que les travaux ne sont pas pratiquement commencés. Je ne sais ce qu'il entend par-là; mais je sais que 300 milles sont donnés à l'entreprise, et qu'une grande partie de ces 300 milles est terminée; qu'une partie des rails est posée, et qu'au moins 200 milles de plus seront munis de rails l'année prochaine.

Il me semble que c'est là un commencement pratique, et quand 200 ou 300 milles de voie ferrée sont presque complétés, on peut dire que les travaux sont pratiquement commencés, ou je ne comprends rien.

Je suis heureux d'informer la Chambre que le gouvernement a passé contrat pour la construction de 228 milles de la ligne principale du chemin de fer à l'ouest du lac Supérieur, et que ces 228 milles de voie ferrée seront construits et finis pour presque la moitié moins par mille de ce qu'a coûté l'Intercolonial. C'est ce que j'appelle un commencement pratique d'exécution, c'est ce que j'appelle construire une voie ferrée avec une vigueur jusqu'ici inconnue de nous.

J'ai déjà expliqué pourquoi nous avons ainsi poussé les travaux. L'acte de 1874 nous autorise à recevoir des soumissions pour la construction du chemin en entier ou par petites sec-

tions. L'obligation qu'avait contracté l'ancien gouvernement de construire le chemin en dix ans, à compter de 1871, nous faisait un devoir d'agir promptement, afin de montrer aux nouvelles provinces notre résolution de remplir avec fidélité nos engagements envers elles. Et tandis que les explorations se poursuivaient avec la plus grande diligence, nous construisions les sections explorées, avec l'intention, aussitôt les explorations finies, de donner tout le chemin à l'entreprise, si les ressources du pays nous le permettaient.

En me reprochant d'avoir fait espérer le printemps dernier, que les explorations seraient assez avancées pour pouvoir demander des soumissions en juin, l'honorable préopinant manque de cet esprit de justice qui doit être l'apanage de nos hommes publics. S'il avait pu nous convaincre de négligence, d'hypocrisie, son reproche aurait été mérité; mais je lui demanderai, et à chaque membre de cette Chambre, où est la moindre preuve que nous n'ayons pas rempli les promesses que nous fîmes en montant au pouvoir, et le printemps dernier.

L'honorable député nous accuse d'avoir, pendant les élections générales de 1872, décrié leur projet du chemin de fer du Pacifique. Est-ce que l'honorable monsieur ne se rappelle pas que ce projet n'était pas connu en 1872. Il prétend qu'il l'était et ose dire que nous avons opposé leur politique alors même qu'elle n'était pas conçue; or, si elle l'était, le pays n'en savait rien.

Ce que nous leur avons reproché en 1872, c'est d'avoir fait un marché impraticable avec la Colombie-Britannique, et non pas leur projet de chemin de fer, car ce projet n'était pas alors connu, et les honorables messieurs étaient encore en pourparlers avec Sir Hugh Allan, l'honorable D. L. Macpherson et autres capitalistes.

Telles sont, M. l'Orateur, les assertions hasardées que l'honorable député de Cumberland ne craint pas de faire dans un but de prosélytisme politique.

En sa qualité de critique financier de l'Opposition, on devrait s'attendre à ce que l'honorable préopinant fit une revue raisonnée de l'exposé de l'honorable ministre, et rectifiât ses chiffres s'il y avait lieu. Mais loin d'en être

ainsi, son discours n'a été qu'un tissu d'injures et d'assertions hasardées dont j'ai disposé de quelques-unes, pour m'éviter la peine de les réfuter toutes.

L'honorable député s'est complu dans une autre assertion que je qualifierai d'erronée, par courtoisie? Il dit que \$19,000,000 avaient suffi à l'ancien gouvernement pour subvenir aux besoins du pays, pendant la dernière année de son existence, tandis que pour notre première année d'administration nous avons demandé \$24,000,000. Sont-ce là les paroles de l'honorable monsieur?

M. TUPPER—Non assurément. J'ai dit que les dépenses pour une année étaient de tant, et que les estimations de la dépense pour une autre année avaient été de tant.

M. MACKENZIE — Très-bien. Je suis aise d'entendre cela. Il sait fort bien qu'ils demandaient près de \$24,000,000, pour 1873, et si \$19,000,000 leur suffisaient, pourquoi ont-ils demandé plus? Veut-il dire qu'ils ont pris de propos délibéré \$5,000,000 de plus qu'ils n'avaient besoin? sinon, je prendrai ses propres chiffres, et je démontrerai que le dernier budget de l'ancienne administration excédait notre dépense de plusieurs centaines de mille piastres, si nous comptons les frais pour le tracé de la frontière, les traités avec les Sauvages et la police à cheval du Nord-Ouest, et un ou deux autres items pour lesquels ils n'ont pas déboursé un centime durant leur durée de charge. En retranchant cette dépense de notre budget de 1874-5, nos prévisions se trouvent beaucoup moindres que les leurs pour 1873-4.

J'exposai cette fausseté dans un discours que je fis à Whitby en présence de l'honorable député, et j'y prouvai clairement que la dépense pour notre première année d'administration était moindre que celle de la dernière année pour laquelle ils ont eu à présenter un budget.

M. TUPPER—Quel a été le jugement de la population?

M. MACKENZIE — L'honorable préopinant dit que la question fut discutée dans quelques-uns des comtés agricoles, mais il dit aussi que dans les comtés d'Ontario Nord et Sud, les candidats ministériels luttaient d'ardueur avec ceux de l'Opposition en faveur du

principe protecteur. C'est sans doute à cela qu'est due leur défaite. Mais mon honorable ami de Bothwell, lui, combattit ouvertement pour le libre-échange, et fut opposé par les deux adeptes des deux comtés d'Ontario et quatre ou cinq autres, et par un grand nombre qui n'auraient pu dire s'ils étaient protectionnistes ou non; toute la phalange y était, et en dépit de tout, mon honorable ami fut élu par une forte majorité.

L'honorable préopinant nous a aussi dit, ce soir, en parlant des douanes, que les frais de perception s'étaient élevés à \$50,000 de plus durant notre première année d'administration, que durant la dernière année de la leur. Je crois que ce sont là ses chiffres?

M. TUPPER—Non, je vais vous les donner.

M. MACKENZIE—Bien, tandis que l'honorable monsieur cherche les chiffres, je vais vous conter une petite histoire.

M. TUPPER—L'honorable monsieur pourra conter son histoire quand j'aurai fini. J'ai dit qu'en 1873-74 nous perçûmes \$1,491,255 de droits de douanes de plus que le gouvernement actuel en 1875-76, et qu'en cette dernière année il y eut un excédant de \$62,709 dans les frais de perception.

M. MACKENZIE—Très bien; maintenant je vais conter mon histoire. Je suis certain que l'honorable monsieur l'a oubliée, et elle ne manquera pas d'intéresser. C'était vers les derniers jours d'octobre et le commencement de novembre 1873, pendant cette période mémorable où mes honorables amis de l'Opposition étaient activement occupés à maintenir un simulacre d'engagement dans cette Chambre, et à faire des nominations. Dans les premiers jours de novembre 1873, ces honorables messieurs plaçaient leurs amis par centaines, et loin d'être satisfait, l'honorable député de Cumberland fit, par un arrêté du conseil, augmenter les salaires dans les douanes au montant de \$60,000, presque la même somme qu'il accuse mon honorable ami d'avoir dépensée. Il était évident à quiconque siégeait à la Salle du Conseil Privé, immédiatement après la retraite de l'ancien gouvernement, que ces derniers avaient quitté leurs fauteuils pour toujours. Et nonobstant la petite

lueur d'espoir qu'une époque de détresse leur a donnée l'année passée, ils ne les occuperont jamais.

M. TUPPER—Je suis fâché d'interrompre l'histoire de l'honorable monsieur, mais je dois le faire dans l'intérêt de la vérité. L'honorable ministre s'apercevra, d'après mes chiffres, que la dépense pour 1873-74,—année où les salaires furent augmentés—a été de \$658,000 contre \$721,000 pour 1875-6.

M. MACKENZIE — L'honorable préopinant ne peut nier le fait que je cite—que l'augmentation des salaires fut de près de \$60,000.

M. TUPPER—Cette augmentation fut faite en vertu d'un ordre de la Chambre.

M. MACKENZIE—Ce que nous avons fait était aussi en vertu d'un ordre de la Chambre. Un ordre de la Chambre ne peut valoir que pour lui seul.

En comparant les chiffres des deux administrations, l'honorable monsieur a oublié de mentionner un autre fait intéressant. J'ai fait voir qu'à leur sortie de charge la dépense publique était de vingt-quatre millions. A leur avènement au pouvoir elle était de treize millions, et dans l'espace de six ans ils l'ont augmentée de onze millions, tandis que nous, dans le cours de trois ans, nous l'avons diminuée d'un million et demi. Voilà la différence entre les deux gouvernements.

Nous avons de plus pourvu amplement à tous les besoins du pays. Nous avons érigé des édifices publics en divers endroits,—les édifices à Montréal, Toronto et en cette cité ayant été construits presque entièrement dans le cours de cette période,—de plus, nous avons opéré une réduction dans le budget que nous avaient laissé les honorables messieurs. Ceci est un fait. Quiconque veut examiner les Comptes Publics peut se convaincre du véritable état des affaires.

Quand ces messieurs furent investis du pouvoir en 1867, le pays était en pleine prospérité. Durant les trois années précédentes les cultivateurs avaient vendu tout ce qui pouvait être vendu, les marchés des Etats-Unis étaient épuisés, et le Canada y trouvait un débouché facile pour ses produits et marchandises de toutes espèces. Cette prospérité qui avait signalé leur avé-

nement au pouvoir continua plusieurs années. Lorsqu'ils se retirèrent, tout faisait présager qu'une période de dépression était arrivée qui allait mettre à l'épreuve l'énergie du citoyen aussi bien que du gouvernement, et tout homme impartial aurait reconnu les obstacles que ce gouvernement aurait à surmonter.

Au lieu de cela, le gouvernement a été soumis à la critique la plus capiteuse, la plus malveillante, et la plus injuste qui ait jamais été faite contre une administration. Si l'honorable monsieur et ses amis s'imaginent que la population est assez aveuglée par le ressentiment et les préjugés pour accepter ses assertions et les appréciations qu'il fait de la conduite des affaires publiques pendant les dernières années, ils n'ont jamais été dans plus profonde erreur. La population n'est pas ignofante, et il n'est guère besoin pour l'éclairer de la présence de l'honorable député de Cumberland, même dans les sombres régions d'Ontario, où ce monsieur, oublieux de sa propre province, vient offrir les services de ses lumières.

Nos honorables adversaires ont été au pouvoir, et au lieu de ménager les ressources du pays quand il y avait des ressources à ménager; au lieu de faire comme les Égyptiens conseillés par Pharaon de se prémunir contre les années de disette, ils ont dépensé tout ce qu'ils avaient sous la main, et partis, rien n'est resté derrière eux. Quoi! si nos adversaires eussent été suivis par tous autres que des successeurs prévoyants, actifs et économes dans l'administration des affaires publiques; s'ils eussent été suivis par des gens téméraires et imprudents comme eux, le pays en serait peut-être à la ruine aujourd'hui.

Mais c'était le sort du parti de la réforme de succéder à ces honorables messieurs, après qu'ils eussent conduit le pays sur le bord de l'abîme; après qu'ils eussent abaissé le niveau de la moralité publique, après qu'ils eussent dépensé l'argent du trésor, et préparé les voies à de nouvelles extravagances. Il nous est échu d'arriver au pouvoir dans cette conjoncture particulière; et grâce aux efforts et à la sage administration du ministre des Finances et des autres ministres, les

affaires publiques ont été dirigées de manière à économiser les ressources du pays.

Avant longtemps nous reviendra la prospérité; elle paraît déjà à l'horizon.

La prospérité n'est pas, cependant, l'œuvre d'un parti plutôt que d'un autre. La prospérité de ce pays dépend de l'industrie de la population. Elle ne dépend pas des claqueurs de partis, ni de tel ou tel empirique politique; mais elle repose sur la puissance d'industrie de la nation. Jamais le jour viendra où l'absence de l'honorable monsieur ou la mienne se fera sentir lorsque nous aurons disparu de cette enceinte parlementaire; car d'autres hommes se seront levés à notre place, et le pays marchera vers l'avenir, sans s'occuper du temps où un Tupper s'écriait ici, que le seul remède aux maux du Canada, était l'imposition d'un droit sur la houille ou le sucre.

John Bright disait dans un très récent discours, qu'il ne pouvait comparer certaines gens qui étaient venues lui débiter leurs extravagantes absurdités dans les intérêts de la protection, à autres qu'à une personne qui, soufflée sur une joue se tournait en implorant un nouveau soufflet sur l'autre.

Telle est le seul remède que ces honorables messieurs demandent d'appliquer aux maux du pays, le seul remède qu'ils offrent à la population et à l'industrie en souffrance.

Ce remède, c'est de redoubler l'impôt. Quo le peuple paie davantage, disent ces honorables messieurs, et il en résultera la prospérité générale.

Je crois que si le pays désire être imposé davantage, nos honorables adversaires devraient retourner au pouvoir; car eux seuls sont disposés à prendre sur eux d'appliquer un si extraordinaire remède. Pour un patient qu'ils trouvent déjà souffrant, ils proposent un système de contre-irritation; de ce qu'il y a douleur sur un côté, l'honorable député juge à propos de prescrire un vésicatoire sur l'autre.

M. TUPPER—Ce traitement est excellent.

M. MACKENZIE—Que Dieu bénisse le pays qu'on y soumettra.

Je n'ai pas l'intention, M. l'Orateur, d'entrer dans la discussion régulière des assertions de l'honorable monsieur; je veux laisser cette tâche à mon hono-

nable ami le ministre des Finances. Je ne voulais que toucher brièvement à quelques-uns des côtés politiques de son discours et relever en passant quelques-unes des étranges assertions qui l'ont émaillé. J'aurai occasion prochainement de traiter plus au long quelques-unes de questions qu'il y a soulevées.

En attendant, M. l'Orateur, si l'honorable monsieur s'imagine que des discours comme ceux qu'il vient de prononcer sont de nature à avancer ses intérêts personnels ou de parti, ou à avancer la prospérité du pays, je crois que des deux côtés de la Chambre il entendra la voix de la députation lui dire qu'il se trompe, et qu'une critique honnête et juste atteindra toujours plus facilement le but qu'il se propose, et convient davantage à la dignité du pays et de la Chambre. Toute autre conduite de sa part ou de la part d'un autre homme public ne saurait guère résulter qu'en un abaissement de niveau moral déplorable pour tout honnête homme.

Sir JOHN A. MACDONALD—L'honorable premier est un sage parmi les siens. Il dit qu'il n'entreprendra pas à cette heure avancée, et en vérité qu'il n'a pas l'intention d'entreprendre en aucun temps, de discuter régulièrement le discours de mon honorable ami. Il s'en remet prudemment au ministre des Finances. La chose est au-dessus de ses forces, et ce qu'il vient de nous dire dénote qu'il sait à quoi s'en tenir. Si mon honorable ami désirait un hommage rendu à l'habileté consommée de son discours de ce soir, s'il désirait une preuve de l'impression qu'il a causé sur l'honorable premier ministre et ses amis, il trouverait cet hommage et cette preuve dans le ton et la forme du discours du premier ministre.

J'ai entendu l'honorable monsieur prononcer plusieurs discours, plusieurs discours plein de fiel ; mais jamais il n'en a prononcé devant moi, ni comme simple député de la Chambre, ni en dehors de toute qualité officielle, ni comme chef du gouvernement, qui fût dit dans un langage plus violent et moins parlementaire, qui fût plus dénué de sincérité et de générosité, qui fût plus indigne de sa position, que celui qu'il vient de nous faire entendre ce soir ; et, le croirait-on, c'est dans ce même discours qu'il accuse mon honorable ami de n'avoir fait de sa harangue

qu'une vulgaire tirade d'injures. M. l'Orateur, mon honorable ami a été incisif, habile, loyal, logique, dans son exposé des fautes du gouvernement ; et c'est parce qu'il a été incisif qu'il a produit tant d'effet sur le premier ministre, et toute la Chambre. Si le discours de mon honorable ami n'eût été qu'une vulgaire tirade d'injures, si son langage n'eût pas été parlementaire, vous-même M. l'Orateur, dans l'exercice de vos fonctions, vous eussiez appelé mon honorable ami à l'ordre. Mais tel n'a pas été le caractère de son discours, et il peut avec raison envoyer à l'honorable ministre, l'accusation d'avoir prononcé un discours ni parlementaire ni digne de lui comme homme d'Etat du Canada ou comme membre de cette Chambre.

Mais, M. l'Orateur, la chair que l'on brûle ne peut s'empêcher de frémir ; et chacune des phrases de mon honorable ami tombait comme du plomb fondu sur le chef du Cabinet et le ministre des Finances ; et la faiblesse des applaudissements se faisant entendre derrière eux laissait bien voir que leurs amis souffraient avec leurs chefs.

L'honorable premier ministre a accusé mon honorable ami de s'être servi d'un langage improprie et grossier, en disant que les rapports publics dans la *Gazette* sont faux en faits.

Mon honorable ami a dit que ces rapports ne valent absolument rien ou bien qu'ils sont faits dans le but de tromper le pays. Or, pourquoi ces rapports sont-ils publiés dans la *Gazette* ? Pour renseigner le public sur l'état réel du revenu, sur les recettes et les dépenses réelles. L'honorable ministre des Finances admet que ces rapports ne sont pas exacts, et par conséquent qu'ils ne sont d'aucune valeur pour le pays.

M. CARTWRIGHT — Ils étaient exacts à l'époque où ils étaient publiés.

Sir JOHN A. MACDONALD — L'honorable monsieur dit qu'ils étaient exacts au meilleur de la connaissance de l'auditeur ; mais de quelle utilité cela peut-il être pour le pays ? Ce que le public a besoin de savoir, c'est la somme totale des recettes et des dépenses à l'heure qu'il est, et non ce qu'était ce chiffre à quelque autre époque d'après les données de l'auditeur.

L'honorable député dit que mon hono-

nable ami eut dû limiter son discours à une critique de l'exposé financier, mais qu'au lieu de cela il s'est lancé dans une discussion de politique générale. Ce n'est pas ce qu'il a fait, M. l'Orateur. Comme il était de son devoir, comme c'était son droit, et comme la coutume l'autorisait de faire, l'honorable monsieur a discuté d'une manière générale l'état des affaires publiques en ce qu'elles se rapportent au revenu et aux dépenses, et en ce qu'elles dépendent de la politique financière du gouvernement. C'est ce qu'il a fait parfaitement; et quand il a parlé du Traité de Washington, du chemin de fer du Pacifique, ou de tout autre sujet, il n'a pas discuté ces questions comme questions d'importance politique générale, mais simplement sous leur rapport commercial et financier.

Il a parlé du traité de Washington au sujet des pêcheries, au sujet de la ligne de conduite du gouvernement relativement à cette question et au sujet de la mission de M. George Brown à Washington touchant ce traité. Il n'est pas entré dans une discussion générale du traité.

Mon honorable ami le premier ministre, lui, n'a pas fait de même. Il a tenté un hourvari. Il a essayé de divertir l'attention de la Chambre de la preuve qui venait d'être donnée de l'incapacité et de l'extravagance du gouvernement, et de son insuccès à tenir les engagements et les promesses qu'il faisait en arrivant au pouvoir.

Il a commencé par dire que si de tels discours étaient prononcés, si la ligne de conduite du gouvernement devait être discutée, si celui-ci devait être accusé d'incapacité, si l'on devait attaquer la ligne de conduite du ministre des Finances, il ne se tairait plus sur le traité de Washington. Eh! bien, que l'honorable ministre dise ce qu'il sait. Il ne s'est jamais montré si réticent sur le sujet quand il a pu y trouver matière à une attaque contre ses adversaires politiques, et il est bienvenu à se servir de ce qu'il peut savoir. Il croit m'attendre en disant cela; mais ce n'est pas moi qu'il atteint; c'est le gouvernement impérial, c'est le gouvernement de M. Gladstone. Et je ne puis dire que ceci: c'est qu'en me reportant en 1871, et considérant ensuite la situation de

l'Angleterre en ce moment, et la situation dans laquelle elle s'est trouvée pendant les quatre derniers mois, je puis remercier Dieu que le traité ait été conclu. Nous savons tous que si toutes les difficultés n'avaient pas été réglées entre l'Angleterre et les Etats-Unis, si la question de l'Alabama n'avait pas été résolue, l'Angleterre aurait les mains liées. Guettée en flanc par les Etats-Unis, elle ne saurait prendre en Europe la position qui lui appartient.

M. BLAKE.—Voilà du patriotisme.

Sir JOHN A. MACDONALD.—L'honorable monsieur dit que je parle patriotiquement. Eh! bien, je crois être patriote. Assurément, j'aime mon pays peut-être pas plus que l'honorable monsieur, mais aussi sincèrement, aussi fidèlement que lui.

L'Angleterre a été pendant des mois et des mois en grand danger d'une guerre en Europe et sur la Méditerranée. Elle a été en danger de guerre avec l'une des plus fortes puissances militaires du monde. Nous savons tous, que si la question de l'Alabama n'avait pas été réglée, et si l'Angleterre avait à entrer en guerre avec la Russie, ce serait aux forces combinées de la Russie et des Etats-Unis qu'elle aurait à faire face. Mais ce traité et l'arrangement qu'il comporte, permettent à l'Angleterre de prendre le rôle de puissance prépondérante en Europe.

Mais nous avons tant et plus discuté ce traité devant cette Chambre. Nous l'avons discuté devant les électeurs et ils l'ont approuvé. Le Parlement le sanctionna alors, et je crois que cette Chambre l'approuve encore. Bien plus, nous sommes prêts, quand bon semblera au gouvernement, à soumettre de nouveau la question au peuple, et je n'ai aucun doute que nous sortirions victorieux de la nouvelle épreuve.

L'honorable ministre juge à propos de railler mon honorable ami pour avoir parlé de la politique nationale, et il va jusqu'à accuser mon honorable ami d'avoir voté contre cette même politique, d'avoir répudié cette politique et d'avoir d'une manière inconvenante tenté de faire du capital politique aux dépens de l'honorable monsieur ou son parti.

Jamais, M. l'Orateur, accusation plus déloyale ne fut portée, jamais assertion

moins fondée ne fut prononcée. Je suis surpris que l'honorable monsieur se soit onblée jusqu'au point de dire cela en cette Chambre. Je sais que l'honorable monsieur l'a dit ailleurs, mais je suis étonné qu'il ait l'audace—que l'on me passe l'expression—de le répéter ici.

Quand fut adoptée la résolution demandant l'abrogation de l'acte de la session précédente, connue sous le nom d'Acte de Politique Nationale, toute l'influence du gouvernement d'alors fut mise en jeu pour renverser la proposition. Mais l'honorable premier ministre d'aujourd'hui était le chef du mouvement. Par chacun de ses partisans, libre-échangistes ou protectionnistes, il fit voter l'abrogation de l'acte de politique nationale.

M. MACKENZIE—Je n'étais pas ici.

Sir JOHN A. MACDONALD—Il y eut coalition. L'honorable monsieur fut suivi par des députés appuyant ordinairement le gouvernement. Celui-ci pouvait compter à cette époque une bonne majorité du Parlement comme appuyant sa politique générale et son administration. Mais sur cette question il y avait divergence d'opinion. Un certain nombre de nos amis se joignirent à l'honorable monsieur, et votèrent avec lui sur cette question. Je n'ai pas de doute que la plupart l'ont regretté amèrement.

M. MACKENZIE—Encore une fois, je n'étais pas ici.

Sir JOHN A. MACDONALD—En effet, j'oubliais que mon honorable ami était en cette circonstance engagé dans une élection locale.

M. MACKENZIE—Que nous remportâmes.

Sir JOHN A. MACDONALD—Mais son esprit était ici et ses partisans étaient en nombre. Toute l'influence du gouvernement fut mise en jeu pour empêcher l'abrogation de l'Acte, mais elle fut inutile devant le vote unanime de l'Opposition renforcée d'une partie des partisans de l'administration. Le gouvernement avait devant lui deux alternatives, accepter la décision de la Chambre ou donner sa démission.

M. l'Orateur, il accepta la décision de la Chambre, et pourquoi ? Parce que sur un point de la politique nationale il avait subi un échec, était-ce une raison pour abandonner la partie et céder à ses adversaires le soin absolu de la chose

publique. L'honorable ministre sait et le pays tout entier sait, qu'à l'époque où la ci-devant administration exposa originellement sa politique devant la Chambre, déclara qu'il établissait un point de départ d'une politique nationale ; que c'était une tentative qu'il faisait. C'était la première pierre apportée à la fondation d'une politique nationale.

Nos adversaires, n'auraient pas suivi cette politique, mais auraient inauguré la politique qu'ils suivent aujourd'hui, savoir, une politique absolument libre-échangiste, ne s'inquiétant aucunement de protéger nos intérêts agricoles et manufacturiers.

Je dis donc que mes collègues n'auraient pas été justifiables de résigner, surtout en mon absence, car j'étais alors à Washington. Il n'eut été ni sage, ni patriotique, ni de bonne politique de résigner ; et en conséquence on accepta la décision de la Chambre, et en conformité de cette décision, le gouvernement amenda le Bill des Subsidés de manière à mettre à exécution la volonté de la Chambre.

Le gouvernement, ayant accepté la décision de la Chambre, était tenu en honneur de lui donner effet par un Acte du Parlement. S'ils fussent revenu sur leur acceptation, s'ils eussent tenté de faire renverser la décision de la veille, ils eussent agi malhonnêtement.

Ainsi, ce vote que cite avec complaisance l'honorable premier ministre, n'a été donné que pour mettre à effet la décision de la Chambre.

M. l'Orateur, au sujet du budget et du tarif qui viennent d'être mis devant la Chambre, je dois dire que d'un bout à l'autre du pays, au moins dans les provinces d'Ontario et de Québec, l'on recevra avec consternement la nouvelle des changements apportés dans les droits. Dans ces deux provinces les manufactures en souffrance avaient gardé encore un espoir de se voir soulager quelque peu ; et bien qu'elles eussent peu à attendre de messieurs les ministres, elles avaient cru que de la prostration industrielle si marquée, la détresse si générale, et si prolongée, le cri de supplication unanime s'élevant de chaque endroit d'Ontario et Québec, forçaient les ministres, malgré leur préjugés en faveur du libre-échange, et

les opinions exprimées par quelques uns d'eux à ce sujet, à s'élever au-dessus de leur passé et de leur fierté d'opinion, et venir en aide au pays dans ce moment critique, dans cette extrême détresse, dont l'exposé financier admet l'existence, et dans cette prostration financière et commerciale.

Par ses rapports avec Montréal et les grands centres d'affaires du pays, l'honorable monsieur a pu voir, que le nuage allait s'assombrissant, et que malgré l'espoir exprimé par le premier ministre, il peut dire qu'il n'y a encore aucun signe annonçant la fin de la gêne actuelle.

Toutes ces industries, non seulement les classes manufacturières, mais les travailleurs, les classes laborieuses et tout le commerce comptaient que le Parlement, à cette session, adopterait quelque mesure pour remédier à ce pénible état de choses, et quand, demain, le télégraphe aura appris aux quatre parties du Canada que rien n'a été fait en ce sens, qu'il faut renoncer à tout espoir de secours, plus d'un qui a jusqu'ici lutté avec courage et continué l'exploitation de son industrie à perte, à seule fin de donner du pain à ses ouvriers, va être contraint de renvoyer ces derniers, de fermer sa fabrique, et peut-être de déclarer faillite; et cette pénible situation, c'est la politique du pouvoir actuel qui la lui aura faite.

Pour remédier à cette pénible situation, que propose-t-on de faire? Diminuer l'impôt sur le pétrole! Eh! bien, M. l'Orateur, cette diminution même ne sera que factice, et la ménagère saura voir que si l'éclairage coûte moins, le thé sera d'autant plus cher.

Je ne suis pas surpris de la politique inaugurée par le gouvernement. A la dernière session, l'honorable député de York-Nord, qui est un partisan distingué du Cabinet, a annoncé qu'une ligne de démarcation était enfin tracée entre le ministère et l'opposition, qui auraient à combattre, l'un pour le libre-échange, l'autre en faveur de la protection.

Je remercie Dieu de ce que le parti ministériel ait enfin arboré le drapeau du libre-échange, principe pour lequel il va combattre, sans doute, mais qui ne tardera pas à amener sa chute.

Le premier ministre a beau se faire illusion et s'évertuer à ranimer le zèle de ses appuis en leur disant que le Ca-

binet actuel jouit toujours de la confiance du pays, malgré la continuation de la crise commerciale,—preuve selon lui, qu'il ne l'en tient pas responsable—cette confiance est à jamais perdue pour lui.

Il n'en saurait être autrement; le pays doit être las de payer pour faire gérer ses affaires aussi mal.

Selon les honorables ministres, le gouvernement ou tout autre ne pourrait rien pour soulager le pays dans les circonstances actuelles, mais je conteste l'exactitude de l'assertion. Un gouvernement sage pouvait faire beaucoup de bien en pareille occurrence.

Le Cabinet n'est pas en mesure de ramener tout à coup la prospérité, mais il pourrait par quelque acte judicieux, rétablir la confiance.

Il se peut que le pays se trompe et que son gouvernement ait raison; il se peut aussi que l'impopularité évidente dont les ministres sont l'objet fera place à un autre sentiment et qu'ils jouiront de nouveau de la confiance qu'ils ont perdue; mais, comme hommes de bonne foi, peuvent-ils nier que le pays leur est maintenant adverse? En vérité, M. l'Orateur, ce serait confesser qu'ils sont aveugles s'ils disaient: ignorer qu'il en est ainsi.

Comme le savent très bien les ministres, un grand mécontentement se manifeste dans Ontario et dans presque toutes les parties de la Confédération.

Le résultat des dernières élections ne laisse aucun doute à cet égard. Celles d'Ontario ou de Kamouraska ont été la véritable expression du sentiment de tout le pays.

Si vous voulez connaître celui de la Nouvelle-Ecosse, voyez ce qui s'est passé à Victoria, et, comme l'a dit mon honorable ami, allez à Halifax voir pourquoi le gouvernement n'ose pas courir là le risque d'une élection.

Le premier ministre a essayé de persuader que l'honorable ami qui siège à mon côté avait commis une inexactitude, ou fait preuve d'un défaut de mémoire, en disant que la politique du gouvernement, à l'égard du chemin de fer du Pacifique, était inconnue en 1872. L'honorable monsieur dit que le gouvernement n'avait pas alors de politique arrêtée, et que ce ne fut qu'après l'élection qu'il la fit connaître; oh! bien, voici les statuts de 1872 et l'acte cor-

cernant le chemin de fer qui autorise le gouvernement à prélever trente millions, à faire une concession de 50 millions d'acres de terre et à incorporer la compagnie avec toute autre qui pourra être formée. Voici la loi, et par elle cette politique est promulguée par la mention de la somme et de la quantité de terre mises au service de cette entreprise.

Cette loi, nous le savons tous, fut édictée dans le printemps de 1872, après avoir été préalablement discutée sur tous les hustings du pays.

Mon honorable ami, le premier ministre, a certainement mérité le blâme qu'il voudrait jeter sur le député de Cumberland quand il dit qu'aux élections de 1872 le pays ne connaissait pas le projet de cette entreprise.

Quant au chemin du Pacifique, il a fait une énumération pompeuse des travaux exécutés sous le contrôle de son gouvernement, et sur laquelle je reviendrai tout à l'heure, son rapport en main.

En réponse à l'honorable député de Cumberland, qui a dit que \$6,000,000 ont été dépensées en explorations et qu'aucune partie de la voie n'était pratiquement terminée, l'honorable premier ministre a dit que d'énormes travaux avaient été exécutés; or, selon le rapport des Travaux Publics déposé sur le bureau, seulement 24 milles de ce chemin sont terminés, et de ce je conclus que mon ami ne s'est guère trompé puisqu'il n'y a que cela de fait et que l'on a dépensé \$6,000,000 en explorations et tracés sur lesquels la ligne ne sera pas localisée.

Vu l'heure avancée, M. l'Orateur, je n'occuperai pas plus longtemps l'attention de la Chambre; ce sujet sera et devra être pleinement discuté, et toutes les questions soulevées dans ce débat devraient l'être aussi à leur tour, afin que chacun ait l'occasion de se prononcer à leur égard; mais, toujours par sympathie pour nos industries languissantes, pour les hommes d'affaires que menace une faillite pour ainsi dire presque inévitable, je ne puis m'abstenir d'exprimer de nouveau mon regret de ce que le gouvernement n'ait pas pris l'initiative de l'assistance qu'exige leur situation.

Les honorables ministres citent la résolution que je proposai l'an dernier,

SIR JOHN A. MACDONALD.

et disent qu'elle ne suggère pas d'augmenter le tarif. A cela, je répondrai que je crois à l'opportunité d'une augmentation de l'impôt proportionnée aux ressources de la population; que je crois à l'opportunité de remanier le tarif de manière à faire renaître la confiance chez les manufacturiers, à assurer du travail à nos habiles artisans; et, en un mot, à permettre au pays de revoir la prospérité dont il jouissait il y a trois ans.

M. CARTWRIGHT.—Pour la raison qui vient d'être donnée, je ne me prévaudrai pas du privilège que donne ma qualité de ministre des Finances de répondre au long en pareil cas.

Si j'ai bien compris le très honorable préopinant, la crise actuelle serait en grande partie attribuable au ministère qui, s'il possédait la somme de sagesse voulue, pourrait contribuer beaucoup à faire renaître la confiance; eh! bien, M. l'Orateur, je le prévienne que quand la question reviendra je saurai attirer l'attention de la Chambre sur des faits intéressants qui se sont passés sous le règne du gouvernement dont il était le chef.

Nous avons un déficit d'environ huit pour cent dans les opérations de l'année dernière, mais à combien se montaient les déficits des dix années de son administration? Pour l'une, il était de 25 pour cent; pour l'autre de 12; pour la troisième de 22; pour la quatrième de 9, et pour une autre de 4; or, je suppose que ce sont là autant de faits jugés par lui comme ne méritant pas d'être mentionnés.

Si l'honorable monsieur est sincèrement désireux de discuter le mérite de l'ancienne administration sur ce point, rien ne nous plairait autant que d'entrer dans les détails et de faire voir à qui doit être réellement imputée la situation actuelle du pays. Sous ce rapport, nous discuterons volontiers aussi longuement qu'il le voudra.

Pour le moment, je me bornerai à relever un ou deux des faits les plus inexactes avancés par l'honorable député de Cumberland.

Je désire faire remarquer que la question en litige entre l'honorable monsieur et moi se résume à ceci: Devais-je ou non évaluer ce que rapporterait l'emprunt, non d'après deux ou trois cotes isolées, mais d'après les

prix que se vendaient les bons sur le marché de Londres pendant des mois avant et après que notre emprunt fut sur le marché? Quant à la conduite suivie par MM. Baring et Glynn, et tout en regrettant que l'honorable député se soit permis d'en parler comme il l'a fait, je dirai que le prix de l'emprunt était fixé avant que les banquiers eussent été informés que je m'attendais qu'ils feraient une partie du prêt. De plus, je me fais un devoir de dire que, bien que les agents de Londres pouvaient justement prétendre au droit de prendre des souscriptions au montant de £500,000 chacun, ils se sont bornés à n'en prendre que pour £250,000, et que si cette opération leur a valu un bénéfice de £50,000 ou £20,000, il faut qu'ils soient de bien plus habiles financiers que l'honorable député de Cumberland!

Quant à son autre allégation, s'il peut me citer un seul cas où, dans les six dernières années, un seul emprunt a été contracté en Angleterre par quelque pays autrement qu'à prix fixe, je reconnaitrai que sa censure avait quelque raison d'être.

Comme il se fait tard, je ne relèverai pas les assertions à la fois inexactes et inconsidérées de l'honorable député; mais je répéterai ce que j'ai dit touchant les états faits par le département de l'audition: que le système actuel soit bon ou mauvais, il a été suivi pendant bien des années sous l'administration de l'honorable représentant de Kingston.

Si donc quelqu'un doit être blâmé ce doit être celui qui l'a inauguré et mis en pratique pendant une aussi longue période.

Je propose, M. l'Orateur, que vous quittiez maintenant le fauteuil.

Motion adoptée.

La Chambre décide de se former en Comité des Voies et Moyens.

(En Comité.)

1. *Résolu*,—Qu'aux lieu et place des droits d'accise imposés sur les articles y mentionnés par l'acte concernant le revenu de l'intérieur, il est opportun que les droits suivants d'accise soient imposés et perçus :—

1. Sur chaque livre de malt, deux centins.

2. Sur chaque gallon de toute boisson fermentée imitant la bière où la liqueur de malt fabriquée en tout ou en partie avec tout autre substance que le malt, huit centins.

3. Pourvu que les brasseurs faisant usage de

sucré dans la fabrication de la bière et payant le droit ci-haut mentionné sur la bière faite avec ce sucre, pourront recevoir une remise égale au droit par eux payé sur le malt employé avec ce sucre pour faire telle bière.

2. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'amender l'acte 31 Vict., chap. 44 et les autres actes l'amendant et le tarif des douanes contenu dans les cédules annexées aux dits actes :—

3. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule A du dit acte, 31 Vict., c. 44, qui impose quelque droit spécifique de douane sur tout article ou marchandise ci-après mentionné, et d'y substituer les droits suivants de douane, savoir :—

Sur les cigares y compris les cigarettes.....50 centins, par lb. et

20 pour cent *ad valorem*

Sur le thé, vert ou Japon...par lb., 6 cents

Sur le thé, noir " 5 cents

Sur l'eau de Cologne et les esprits-tueux parfumés en bouteilles ou en flacons ne pesant pas plus de 4 onces.....25 pour cent *ad valorem*

Sur le malt.....par lb., 2½ cents

Sur les huiles, savoir :—Charbon et kérosène distillé, purifié et raffiné, naphte, benzine et pétrole raffiné, produits du pétrole, houille, schiste et lignite, non autrement spécifiés, et pétrole cru.....

par gal. de vin, 6 cents

4. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la Cédule B de l'acte 31 Vict., c. 44, ou tout acte l'amendant, qui impose des droits de douane sur les articles ci-dessous mentionnés et d'y substituer les droits spécifiques suivants :

Sur l'ale, la bière et le porter importés en bouteille (6 bouteilles d'une pinte et 12 bouteilles d'une chopine étant considérées comme contenant un gallon impérial),...

par gallon impérial, 18 cents

Sur l'ale, la bière et le porter importés autrement qu'en bouteilles,

par gallon impérial, 12 cents

5. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de l'Acte 37 Victoria, chap. 6, ou tout acte l'amendant qui impose un droit de dix pour cent sur les marchandises suivantes, savoir :—

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, pli Nos. 3 et 4—Blanc—pas au-dessous du No. 20.

Chaine de coton pas plus commune que le No. 40.

Fil de coton sur bobines.

Fil et soie torsé pour les machines.

Fil de lin pour machines,

et que les dites marchandises soient considérées et traitées comme articles non-énumérés, sujettes à un droit de 17½ pour cent *ad valorem*.

6. *Résolu*,—Qu'il est opportun d'abroger cette partie de la cédule C du dit acte 31 Victoria, c. 44, ou tout acte l'amendant ou tout ordre en conseil qui admet en franchise les marchandises qui suivent :

Tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière :

Fil de coton en écheveaux, coloré et non fini, No. 6—Blanc, pas au-dessous du No. 20.

et que les droits suivants de douane soient imposés sur ces marchandises, savoir :

Sur les tubes et tuyaux de cuivre rouge, jaune, ou de fer passés à la filière, 17½ pour cent *ad valorem*.